DU VENDREDI 26 AU DIMANCHE 28 FÉVRIER 2021

JA 1211 GENÈVE 8
Prière de réexpédier sans annoncer la nouvelle adresse

LE COURRIER
L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°36 | 154e année | CHF 4.00

SOMMET SUR L'ALIMENTATION

Les lobbys servis sur un **plateau**

KEYSTONE

13 Le prochain Sommet sur l'alimentation est d'ores et déjà décrié par la société civile. En cause: les accords conclus par l'ONU, organisatrice de l'événement, avec notamment le WEF et les grands fabricants de pesticides.

WEEK-END

11 **HISTOIRE VIVANTE** Les nazis ont également spolié des milliers d'instruments de musique.

le MAG

PHILIPPE GROGNON/MBAC

L'aliénation, ce tabou

19 **ART** Certains musées étasuniens revendent des œuvres pour faire face à la crise. Impensable en Suisse.

21 **LIVRES** Eugène Ebodé signe une biographie romancée de la métisse Mado, «l'amie secrète» des peintres.

VAUD

L'immense poète vaudois Philippe Jaccottet est décédé à l'âge de 95 ans

4

éditorial

PHILIPPE BACH

NON À L'INITIATIVE, NON À LA BURQA

12

Les derniers sondages donnent toujours une avance à l'initiative anti-burqa lancée par l'extrême droite. Mais elle se réduit. La dernière ligne droite sera décisive. L'occasion de rappeler qu'un double non – non à la burqa et non à l'initiative du comité d'Egerkinen – est de mise.

Une partie des opposants à cette initiative mettent en avant le droit à l'autodétermination pour dire leur refus de ce texte. Alors, certes, l'Etat n'a pas à nous dire comment nous habiller. Reste que ce rappel au libre-arbitre est aussi une boîte noire, un slogan commode permettant d'éluder certaines questions qui fâchent. La burqa, qu'on le veuille ou non, est aussi devenu le drapeau d'une constellation politique extrémiste, antidémocratique, qui véhicule la haine des femmes, voire dérive vers des actes terroristes.

Mais cela n'empêche nullement de glisser un non dans l'urne. Cette initiative est un leurre populiste. L'extrême droite tente de se doter d'un verni féministe. En l'occurrence, la disposition anti-burqa est inutile, islamophobe, inefficace et trompeuse.

Inutile, d'abord, car selon les chiffres en mains des autorités fédérales, seules une trentaine de femmes arboreraient une telle tenue et pour des motifs souvent forts divers.

Islamophobe, car l'initiative cible une communauté religieuse particulière et que cela s'inscrit dans un corpus de discriminations, d'essentialisations et de stigmatisations. La triste initiative sur les minarets n'en est qu'une des illustrations.

Inefficace, ensuite. Dans la perspective d'une lutte légitime et nécessaire contre l'aliénation patriarcale, est-ce ainsi que l'on va défendre des valeurs d'ouverture, d'égalité et d'autonomie, voire de protection des femmes face à certaines normes mettant à mal leur droit à l'autonomie? La réponse négative est déjà contenue dans la question. Il n'est d'ailleurs pas anodin que les mêmes qui prétendent «libérer ces femmes» s'opposent à toutes les mesures de promotion d'égalité, de non-discrimination ou simplement de lutte contre le harcèlement.

Trompeuse, enfin, car les éléments de sécurité mis en avant – la dissimulation du visage potentiellement porteuse de dangers – sont d'ores et déjà proscrits par la loi et ont même fait l'objet d'un contre-projet qui entrera en vigueur en cas de refus de l'initiative.

Bref, ce texte ressemble davantage à un remugle du passé colonialiste, où l'on arrachait matériellement le voile au nom de la supériorité de l'impérialisme occidental. Il faut toujours se méfier lorsqu'on prétend nous imposer de prétendues libertés. I

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

Rédaction Genève: 022 809 55 66 redaction@lecourrier.ch | Rédaction Vaud: 021 683 08 85 vaud@lecourrier.ch |Rédaction Neuchâtel: neuchatel@lecourrier.ch | Publicité: 022 809 52 32 pub@lecourrier.ch | mortuaires@lecourrier.ch | lecteurs@lecourrier.ch
Le quotidien *Le Courrier* paraît 5 fois par semaine. Il est édité à Genève par la Nouvelle Association du Courrier (NAC), association sans but lucratif | Direction, administration et rédaction à Genève: 3, rue de la Truite, CP 112, 1211 Genève 8
Dons: CCP 12-1254-9 | **Abonnements: 022 809 55 55 – abo@lecourrier.ch – www.lecourrier.ch/abo** | Tarifs 12 mois: Intégral: 429 frs; Combi: 349 frs; Web: 279 frs; Weekend: 179 frs Essai web: 19 frs Essai Intégral 2 mois: 39 frs

9 771424 140092 05

Pourra-t-on un jour retourner au resto?

DES HAUTS ET DÉBATS (1)

On a pu savourer mardi, pendant le débat électoral genevois sur Léman bleu, la prestation haut perchée et envoûtante du candidat indépendant (non, pas Maudet, l'autre) et ex-prestidigitateur Olivier Pahud. En se marmonnant par ailleurs qu'en effet, ce grand barnum ne manquait plus que d'un mentaliste pour être certain d'éblouir tout le pays. **ASV**

DES HAUTS ET DÉBATS (2)

Prestation remarquée également de l'ex(?)-futur(?) magistrat Pierre Maudet, l'élu déchu de la prophétie, censé ramener l'équilibre dans la politique du canton... Pour résumer, eh bien, dans son univers alternatif très très lointain vis à vis de la réalité, il est toujours ce Jedi «lumineux» et plein d'avenir. **ASV**

VOYAGE, VOYAGE

La palme d'or de la métaphore foireuse, cette semaine, revient à l'avocate de Pierre Maudet, Me Yaël Hayat, dont le client fera appel contre sa condamnation pour acceptation de son voyage luxueux à Abu Dhabi: «Le voyage continue vers d'autres escales», a commenté l'oratrice. **RA**

DONNER L'EXEMPLE

La palme de la cohérence, elle, est attribuée aux chroniqueuses du *Courrier* Miso et Maso, qui s'opposent à l'interdiction de cacher son visage sous une burqa en se cachant derrière des pseudonymes. **RA**

SUS AUX DISCRIMINATIONS

La Chambre administrative de la Cour de justice a forcé la Ville de Genève à réintégrer la Fnac dans l'opération des bons d'achat solidaires. La municipalité avait privilégié les commerces locaux aux filiales des groupes internationaux. Une xénophobie insupportable. **RA**

CHARITÉ

Ce n'est que justice: les autorités de la Genève humanitaire n'auraient su impunément abandonner la pauvre filiale d'un groupe français présent dans huit pays et affichant 7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est que les indigents ont désormais le droit de mendier à Genève. **RA**

GLOCAL

En réalité, la Chambre administrative estime que la Fnac est autant un commerce local que la boutique du coin. Et comme les restos ont été intégré à l'opération, la Ville songe à faire connaître ces bons avec un slogan accrocheur: «Manger local, mangez Mac Do». **RA**

TRANSITIONS

L'essentiel et l'inutile

ANNE-CATHERINE MENÉTREY-SAVARY*

Ces dernières semaines, la démocratie électorale et citoyenne a bruissé de paroles fortes et de propos inspirés, à la hauteur des enjeux que représentent les sujets soumis au vote. Il en va en effet de notre futur avec ces questions fondamentales: voulons-nous déployer un capitalisme mondialisé au détriment de la biodiversité? Acceptons-nous d'abdiquer face à la numérisation totale de nos identités et de la société? Sauf que... ce n'est pas de cela qu'on a parlé! Par derrière en effet, un petit sujet tout boursoufflé de suffisance a monopolisé le débat. Un sujet qui se réinvente périodiquement: burqa!

Nous vivons une curieuse époque où le débat politique se mélange aux contingences de la crise sanitaire et confère une ampleur nouvelle à cette question hautement philosophique: qu'est-ce qui est essentiel pour une société? Ainsi, il semble essentiel de pouvoir faire du ski mais pas d'aller au cinéma ou au théâtre; d'acheter des fleurs mais pas des livres; de lire des journaux mais pas de contempler des tableaux dans des musées; de reconnaître aux femmes la liberté de porter un short à ras les fesses mais pas de les autoriser à déambuler dans l'espace public hermétiquement emballées dans un voile intégral. Le comité qui a lancé l'initiative pour l'interdiction de se dissimuler le visage et les UDC qui la soutiennent situent la civilisation dans le dévoilement des femmes et ils se contrefichent de la culture ou de l'égalité, sauf pour les instrumentaliser.

Pour empêcher vingt ou trente femmes de porter le niqab, ils font feu de tout bois. On dirait même que le discours est d'autant plus puissant que la portée réelle de cet article constitutionnel est faible. Difficile de débattre dans ces conditions: la parole est mouvante et les objectifs interchangeables. On patauge dans un marécage de grands mots et de valeurs pieusement invoquées. Vous craignez une discrimination? Au contraire, avancent-ils, il s'agit de protéger la dignité des plus faibles. Vous invoquez la liberté, ils vous opposent le spectre de l'islamisme. Vous croyez comprendre qu'il s'agit d'un problème de sécurité, mais non: c'est le «vivre ensemble» qu'ils prétendent promouvoir; vous vous risquez à faire remarquer que le voile intégral n'est pas une menace: ils bifurquent aussitôt sur les terroristes et les braqueurs de banques cagoulés. Les braqueurs cagoulés? Risible! En admettant que l'interdiction de se masquer le visage les effraie, vont-ils braquer sans cagoule, ce qui leur vaudra une peine de prison en plus, mais une amende en moins? On se dit finalement qu'une initiative qui poursuit tant d'objectifs vertueux mais plus ou moins contradictoires ne saurait être honnête. L'affiche de campagne suffit à le démontrer: cette femme menaçante dont les yeux vous fusillent n'a rien d'une victime humiliée par la domination masculine. A défaut d'illustrer la libération des opprimées, elle semble conçue pour susciter de la méfiance ou de la haine.

Peut-être vaut-il la peine de rappeler que le dévoilement des femmes musulmanes est un fantasme hérité du colonialisme et qu'il a servi (entre autres) de légitimation aux Français pour la conquête du Maghreb. «Nous sommes pleins de pitié pour les femmes musulmanes cloîtrées et tyrannisées, leur émancipation nous paraît un devoir d'humanité, une loi du progrès», écrivait en 1931 le géographe Emile-Félix Gautier. Or cette obsession de dévoiler les femmes avait aussi une dimension plus trouble, comme le relevait Franz Fanon: «Cette femme qui voit sans être vue frustre le colonisateur. Il n'y a pas réciprocité. Elle ne se livre pas, ne se donne pas, ne s'offre pas.» La dévoiler, c'était briser sa résistance. On se souvient que les autorités françaises avaient organisé à Alger un grand rassemblement au cours duquel les Algériennes furent invitées, dans l'enthousiasme de l'émancipation, à jeter leur voile, le haïk. Elles s'exécutèrent mais elles ne mirent pas longtemps à s'en revêtir à nouveau pour en faire un symbole fort de résistance. Aujourd'hui, en France, depuis l'interdiction du voile intégral, celles qui le portent sont devenues plus nombreuses. Quand règne l'intégrisme quasi religieux de la laïcité, la solidarité change de camp.

Ainsi, après avoir fait chauffer nos neurones en cogitant sur les grandes vertus dont ses partisans parent cette initiative, sa portée civilisationnelle et son message de solidarité envers toutes les femmes du monde entier, après avoir brassé tout cela jusqu'à en faire un brouet insipide, on finit là où on aurait dû commencer: cette initiative est totalement inutile. Et pour ce qui est du «vivre ensemble», si un jour j'ai l'occasion de croiser le chemin d'une femme enveloppée d'un voile intégral, même si je ne vois que ses yeux, ils me paraîtront peut-être infiniment plus fraternels et expressifs que les visages fermés des passants, scotchés sur l'écran de leur téléphone portable.

* Ancienne conseillère nationale.

Salaires juteux, enquête fiscale, plaintes: la promotion de la Patrouille des glaciers (PdG) tremble

LE COMMANDANT SE FÂCHE

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Enquête ► Chargée du marketing et du sponsoring, l'Association de soutien et de promotion de la Patrouille des glaciers (ASPdG) vit des heures difficiles. Comme l'a appris notre journal, le colonel EMG Daniel Jolliet, commandant de la PdG, est en froid avec le comité directeur de cet organe de promotion qui travaille pour lui. Critique, le commandant fribourgeois s'est étonné entre autres des montants allant jusqu'à six chiffres versés aux cinq membres qui le composent, sommes qui ont été révélées par nos confrères du *Nouvelliste* le 13 février.

Il y a du nouveau. Un des cinq membres de ce comité directeur de l'ASPdG occupait également, en tant que militaire de carrière, la fonction d'officier supérieur adjoint (OSA) au commandant. Il ne l'est plus. Le colonel EMG Jolliet l'a fait lâcher une double casquette incompatible avec sa fonction.

Du coup, s'estimant «sali», le désormais ex-adjoint a collé à son supérieur une plainte de service régie par le droit militaire. Elle est traitée par le divisionnaire Yvon Langel. L'évincé a répondu à notre journal qu'il ne dirait pas un mot sur cette plainte.

Gouvernance en question

On peut faire mieux pour améliorer la transparence. Notre journal a encore appris que le colonel Daniel Jolliet a également déposé une plainte, mais au niveau pénal cette fois, dans le canton de Fribourg. Il aurait reçu des menaces à la suite de ses critiques contre le comité directeur de l'ASPdG. De novembre à février, le Fribourgeois a «gelé» sa collaboration avec l'ASPdG. Il a suivi en cela la démarche de l'armée qui a décidé de suspendre ses rapports avec ce comité pour ne les reprendre qu'après un audit.

Peu après son entrée en fonction en 2018, le Fribourgeois a décelé des problèmes de gouvernance qu'il a consignés dans deux classeurs fédéraux. De qui proviennent les menaces reçues? Impossible de le lui demander: le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a la haute main sur le dossier.

Le colonel EMG Daniel Jolliet est en froid avec le comité directeur de l'ASPdG. CHARLES ELLENA-ARCHIVES

Si le commandant Jolliet et son employeur l'armée se sont intéressés au comité directeur de l'ASPdG, c'est à cause de 39 questions sur ses rémunérations posées par Jean-Marie Cleusix, ancien chef de l'enseignement du canton du Valais. Selon ce dernier, grâce à une modification des statuts en 2018, le comité directeur de l'ASPdG s'est octroyé les pleins pouvoirs en matière de rémunération.

A force d'insister depuis juillet 2020, le lanceur d'alerte a fini par obtenir des informations lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue par visioconférence le 29 janvier, sous contrôle d'un notaire de Sion. La confiance ne régnant pas lors de cette séance, aucun document n'a été affiché à l'écran. Chaque participant a dû promettre qu'il n'enregistrait rien. Tout a été lu, y compris la synthèse d'un rapport d'audit exécuté par KPMG, dont Jean-Marie Cleusix a tenté en vain d'avoir copie par lettre recommandée du 19 février.

Le comité se paie lui-même

«Le comité directeur ASPdG s'est octroyé, pour la seule édition 2018 le montant de 994 807,60 francs», soutient Jean-Marie Cleusix, qui cite les montants lus par un vérificateur lors de l'assemblée générale extraordinaire. «Le responsable des activités marketing, qui a également occupé la présidence en 2020, et sa famille ont reçu 508 087,75 francs, dont 504 022,49 francs ont été versés à une société créée séparément. Calculé à 75 fr. de l'heure comme le prévoit le règlement, cela représente 6775 heures de travail! A noter qu'il occupe à plein temps un poste à responsabilité dans une grande entreprise suisse aux Pays-Bas.»

Membres peu informés

Les membres n'ont jamais rien su du versement de ces sommes. «C'est probablement pour contourner ce règlement que le comité a toujours refusé d'en donner une version écrite aux membres de l'ASPdG qui l'ont adopté trop rapidement sur présentation PowerPoint, en AG 2015», explique M. Cleusix.

D'autres rémunérations moins importantes interpellent non seulement le lanceur d'alerte, mais aussi des membres qui n'ont jamais touché un sou pour leur dévouement. Bien moins élevée, celle concernant le secrétaire général démissionnaire, également chef de l'Office cantonal du sport du canton du Valais, paraît de prime abord gênante. Ce dernier fait répondre qu'il a remboursé une partie et que tout est en ordre.

L'ambiance est au règlement de comptes. Le comité directeur de l'ASPdG voit dans le déballage de Jean-Marie Cleusix une tentative de tuer la Patrouille, une course pour laquelle les membres se sont donnés sans compter. Sans compter, c'est un peu vite dit: d'un déficit de 240 000 francs dans les années 2010, ils ont à force de travail rétabli la situation en dégageant un bénéfice de 1,4 million de francs. «Tout travail mérite salaire», estime ce comité qui se dit méritant.

> **«Le comité a toujours refusé d'en donner une version écrite»**
>
> **Jean-Marie Cleusix**

Aux questions du journaliste répond le communicant Marc Comina. «Ces montants sont erronés», rétorque-t-il aux chiffres brandis par Jean-Marie Cleusix, pourtant basés sur la lecture d'un rapport des vérificateurs des comptes. Le montant le plus élevé (plus de 500 000 fr. selon le lanceur d'alerte) reçu par l'un des cinq membres fond à 235 000 fr. pour 2018. Son récipiendaire perçoit cette somme «à travers une société qui lui appartient, sur la base d'un contrat signé par le comité directeur de l'ASPdG en conformité avec les statuts de l'association».

Les autres rémunérations articulées par Jean-Marie Cleusix sont systématiquement revues à la baisse par le comité directeur, mais toutes les personnes citées par le lanceur d'alerte ont bel et bien reçu de l'argent. Le total perçu uniquement pour l'édition 2018 par ce «club des 5» ne serait plus que de 375 000 francs. ❙

«PRESQUE DU FUNAMBULISME!»

Vu les procédures en cours, c'est le divisionnaire Yvon Langel qui s'exprime pour le commandant de la Patrouille.

Confirmez-vous la plainte de service contre le commandant de la PdG?
Yvon Langel: Oui, c'est moi-même, en tant que responsable hiérarchique, qui traite cette plainte. C'est un droit, au sens du règlement de service de l'armée, qu'a tout militaire s'il s'estime injustement traité par un supérieur. Elle peut avoir trait à son comportement, à des problèmes de marche de service ou à tout sujet lié à la vie militaire.

Cette plainte de service fait suite à la démission forcée de son auteur de l'état-major de la Patrouille des glaciers en tant qu'adjoint du commandant?
Oui. Ce lieutenant-colonel n'est plus l'officier adjoint du commandant. Nous lui cherchons donc un remplaçant. Il a demandé à être sorti de ce rôle.

Peut-on dire que c'est un effet collatéral des critiques adressées à ce lieutenant-colonel, à la fois membre et ancien président du comité directeur de l'ASPdG?
Le commandant Jolliet, en gelant provisoirement ses rapports avec le comité directeur de l'ASPdG, n'a fait que suivre la ligne directrice de l'armée. Par lettre du 6 novembre 2020, en raison des questions précises posées par Jean-Marie Cleusix sur des problématiques liées à sa gouvernance, l'armée a gelé sa collaboration momentanément. Ce n'est que le 12 février 2021 – par lettre – que nous avons reçu la mission de reprendre cette collaboration sous condition, après la lecture de la synthèse de l'audit qui a été commandée par le comité directeur de l'ASPdG. Nous attendons encore de prendre connaissance de l'entier de cet audit, que nous n'avons pas encore obtenu par écrit.

L'Inspection valaisanne des finances examine les comptes de l'ASPdG. Cette association doit-elle changer?
Oui, elle doit radicalement changer un certain nombre de choses exigées dans l'audit, notamment concernant la gouvernance et les rémunérations. Le Département de la défense est en position d'attente par rapport à l'enquête fiscale valaisanne. Il attend le rapport final de cet audit, mandaté par l'ASPdG, afin de collaborer à nouveau, mais sur une voie très resserrée. C'est presque du funambulisme. Mais je peux vous assurer que l'édition 2022 aura bien lieu.

Mais il y a toujours un froid entre ce comité directeur de l'ASPdG, où siège encore l'ancien aide de camp et le commandant…
La PdG est une affaire de l'armée et non de la seule ASPdG qui délivre des prestations au profit de la course de la PdG. La course militaire est subordonnée à un commandant, le colonel EMG Daniel Jolliet. Il n'a jamais été sorti de sa sphère de compétences. L'armée ne fait pas de marketing, mais conserve un droit de regard sur ce domaine diligenté par l'ASPdG. L'ASPdG agit et collabore de manière subsidiaire ou complémentaire aux besoins de la course militaire, sur la base d'une convention, avec le but de la faire rayonner au travers de la communication et des médias notamment. Elle reste demanderesse vis-à-vis de l'armée.

PAS

QUI DIT VRAI? CE SONT LES EXPERTS QUI LE DIRONT

Qui dit vrai? La lecture des documents écrits complets permettra peut-être à l'Inspection valaisanne des finances, chargée depuis peu d'une enquête, d'y voir clair. Pour l'heure, ni Jean-Marie Cleusix, par qui est venue la tempête, ni l'armée n'ont reçu l'intégralité du rapport d'audit réalisé par KPMG sur demande du comité directeur. Quant à l'enquête fiscale réalisée par l'Inspection valaisanne des finances, commandée par le conseiller d'Etat Frédéric Favre, elle ne satisfait pas le lanceur d'alerte qui va peut-être aller plus loin, plus confiant en la justice qu'aux démarches menées jusqu'à ce jour.

«Plainte devrait être déposée, en espérant que le rapport des vérificateurs des comptes 2020 soit alors connu», informe-t-il. «Cette affaire concerne non seulement l'Etat du Valais qui a versé 700 000 francs par édition de la PdG, mais aussi l'armée qui fournit une aide sans laquelle sa course ne pourrait pas exister.»

Procédure pénale? Administrative? Au niveau cantonal? Fédéral? La PdG est engagée dans de mauvaises traces. Aux dernières nouvelles, le Contrôle fédéral des finances indique qu'il n'est pas exclu de s'intéresser à ce dossier aux aspects décidément davantage financiers que sportifs. PAS

Policier jugé pour meurtre

Drame de Bex ► La justice vaudoise se penchera dès le 23 mars sur la mort d'Hervé, un Congolais abattu par la police à Bex en 2016. Le policier auteur des tirs devra répondre de meurtre devant une cour criminelle.

Révélée jeudi par *20 Minutes*, l'information a été confirmée par Ludovic Tirelli, l'avocat de la famille de la victime. «Je souhaite que ce procès permette enfin à la famille de savoir pourquoi Hervé a été abattu dans de telles circonstances, d'obtenir les excuses qu'elle mérite et la justice à laquelle chacun a droit», a indiqué M[e] Tirelli.

Agé de 27 ans, Hervé est décédé le 6 novembre à Bex après l'intervention de la police du Chablais dans l'immeuble où il résidait. Les forces de l'ordre avaient expliqué que l'agent avait tiré à plusieurs reprises, et après les sommations d'usage, sur Hervé alors que celui-ci se ruait sur les policiers un couteau à la main. Cette question de la légitime défense sera au cœur du procès.

La mort d'Hervé avait suscité de nombreuses réactions. Plusieurs centaines de personnes avaient manifesté quelques jours plus tard à Lausanne pour rendre hommage à la victime et dénoncer «un profilage racial» de la police. La République démocratique du Congo (RDC) était également intervenue pour demander des explications aux autorités suisses. **ATS**

La ville de Gland attaquée en justice

La Côte ► Deux assistants en sécurité publique (ASP) de la commune de Gland, dont le licenciement est jugé abusif par les syndicats, ont ouvert une procédure en justice auprès du Tribunal d'arrondissement

L'affaire éclate en novembre dans les médias. Deux fonctionnaires de l'équipe de six ASP que compte la commune de Gland sont suspendus, puis congédiés par les autorités locales. A ce moment-là, les quatre autres auxiliaires sont en arrêt maladie, annoncent alors les syndicats Avenir Syndical et SUD. Le motif de renvoi de leurs deux collègues est contesté. Les défenseurs des travailleurs expliquent que la municipalité justifie le licenciement par un prétendu sabotage du véhicule de la secrétaire municipale. Une accusation montée de toutes pièces, selon Avenir Syndical, et basée sur une blague entre des collègues. La réalité serait toute autre. La municipalité aurait dans le viseur les activités syndicales et internes à la commission du personnel des deux assistants de sécurité publique, un constat fermement démenti par le syndic, Gérald Cretegny. Celui-ci indiquait en novembre dans nos colonnes que «les deux licenciements sont pleinement justifiés. Les faits qui y ont conduit font d'ailleurs l'objet d'une plainte pénale».

> «Ma réputation a été entachée, je veux que la vérité éclate»
>
> **José Caiano**

Depuis, les deux personnes licenciées ont décidé de passer à la vitesse supérieure et indiquent, par la voix d'Avenir Syndical, avoir ouvert une procédure auprès du Tribunal d'arrondissement. José Caiano, l'un des deux employés congédiés, qui divulgue son nom sans problème, explique avoir aussi déposé une plainte pénale auprès du Ministère public pour diffamation et calomnie. «Ma réputation a été entachée, je veux que la vérité éclate», déclare-t-il. Il attaque toute la municipalité. Et a l'intention de s'adresser à la Préfecture pour demander un audit et une suspension des municipaux en service. Avenir Syndical et José Caiano accusent aussi la municipalité d'avoir publiquement évoqué une plainte pénale sans passer à l'acte. «C'est une tentative d'intimidation», soutient le syndicaliste David Andenmatten. Il poursuit: «Nos avocats ont demandé au Ministère public, il n'y a aucune procédure.» Et José Caiano d'ajouter: «Le syndic a lui-même avoué dans *La Côte* qu'aucune plainte n'a été déposée par la commune.» Avenir Syndical indique aussi que sur les six ASP que comptait la commune de Gland l'an dernier, trois personnes ont au final été licenciées. L'une a démissionné, une autre a trouvé un arrangement de départ et la dernière personne est de retour à temps partiel mais aurait dénoncé des problèmes de harcèlement psychologique.

De son côté, le syndic réfute toutes ces accusations et confirme bel et bien l'existence d'une plainte pénale. Il refuse toutefois d'en dire davantage. «Les deux renvois ont été faits avec effet immédiat pour faute grave et le règlement de cette affaire se fera devant les tribunaux et pas à travers la presse», précise-t-il. Quant aux autres employés, le syndic confirme que «deux personnes ont souhaité partir et qu'une personne est encore membre du personnel». **SELVER KABACALMAN**

L'immense poète et traducteur s'est éteint à l'âge de 95 ans à son domicile de la Drôme

Philippe Jaccottet rejoint les Pléiades

ANNE PITTELOUD, AVEC L'ATS

Littérature ► «J'ai fait provision d'herbe et d'eau rapide / Je me suis gardé léger / Pour que la barque enfonce moins», lit-on dans *Ce peu de bruits* (2008). Le poète a embarqué pour son dernier voyage dans la nuit de mercredi à jeudi. Considéré comme l'un des plus grands poètes et traducteurs de langue française contemporains, Philippe Jaccottet est décédé à l'âge de 95 ans à son domicile de Grignan, dans la Drôme (F), et sera inhumé dans la plus stricte intimité.

Né le 30 juin 1925 à Moudon (VD), Philippe Jaccottet marque les esprits quand *Airs* paraît en 1967 chez Gallimard: «Ce recueil a eu l'effet d'une révélation, c'est là que le déclic avec le public a eu lieu», expliquait l'été dernier à Keystone-ATS José-Flore Tappy, poète et proche de l'écrivain, dont elle a dirigé l'édition des *Œuvres*, parues dans la Bibliothèque de la Pléiade en 2014. Jaccottet est ainsi l'un des rares écrivains suisses à avoir été publiés dans la Pléiade, et le seul de son vivant.

> Il a répondu à une attente après la guerre, quand tout était à reconstruire
>
> Il a répondu à une attente après la guerre, quand tout était à reconstruire. Pour les écrivains et les poètes, cela n'a pas été simple de reprendre la plume. Comment peut-on continuer à écrire? Qu'est-ce que l'on peut dire? Jaccottet comme tant d'autres s'est posé ces questions.

L'héritage de Roud

En Suisse romande, Jaccottet rencontre dans les années 1940 l'éditeur Henri-Louis Mermod, qui lui confie une première traduction, et Gustave Roud, qui deviendra son mentor et son ami. Leur correspondance au long cours témoigne de leur complicité et de la naissance de la poétique de Jaccottet. «Il vient de ce contexte culturel qui marquera toujours ses écrits, relève la poétesse Sylviane Dupuis, et il a représenté en France une voix unique pour cet héritage également. On ne peut d'ailleurs pas dissocier sa pensée, sa poésie et ses traductions.»

Il était proche d'André Dubouchet, d'Yves Bonnefoy, de Jacques Dupin, ces grands poètes qui ont renouvelé la poésie de langue française dans l'immédiat après-guerre et étaient au cœur de l'aventure de *L'Ephémère*, revue mêlant critique d'art et poésie, rappelle-t-elle.

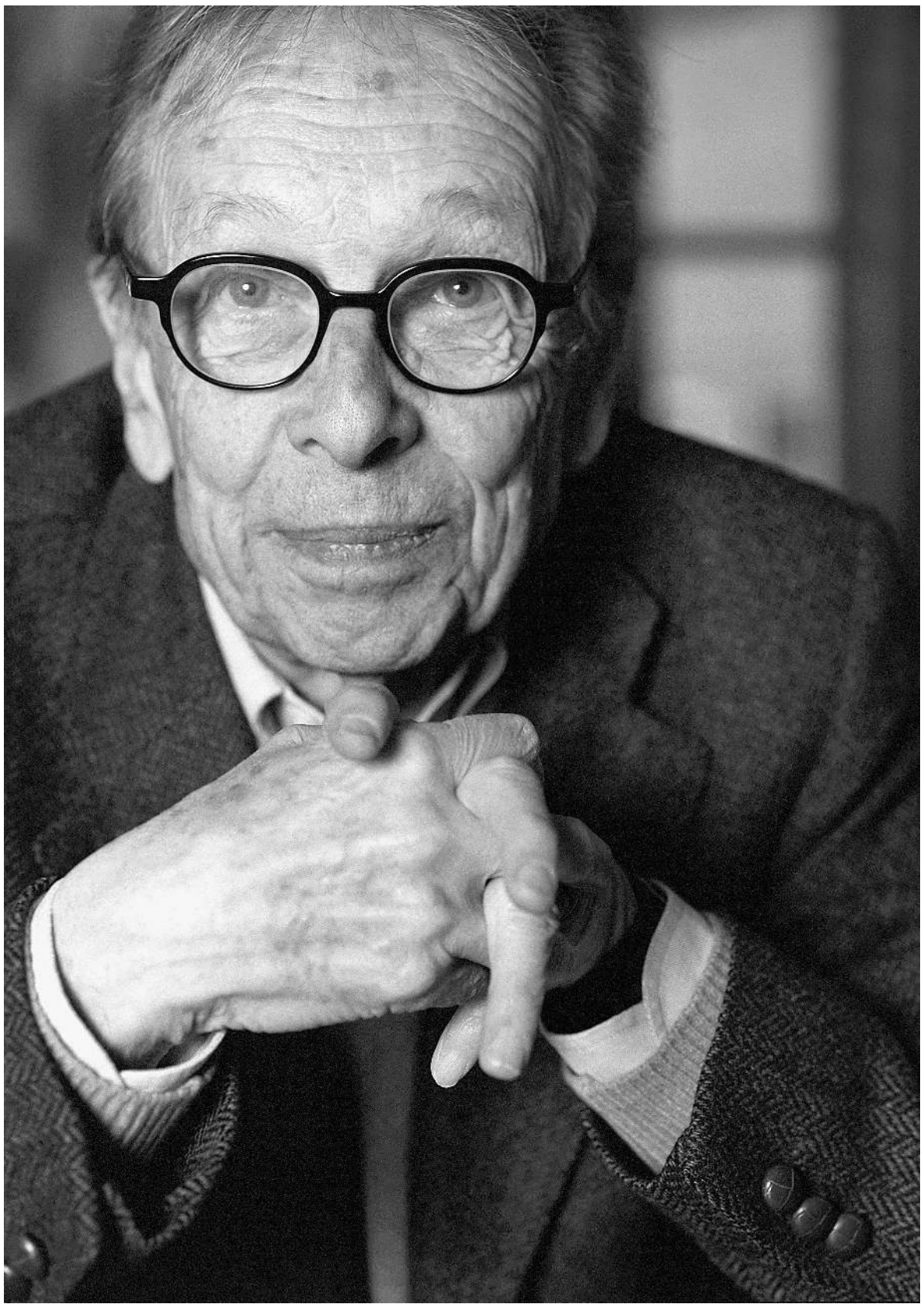

Agé de 95 ans, il était l'un des rares écrivains suisses à avoir été publiés dans la Pléiade, et le seul de son vivant.

KEYSTONE

Après avoir vécu quelques années à Paris, Jaccottet s'installe dans la Drôme en 1953, loin du milieu littéraire parisien et de la Suisse romande avec laquelle il gardera des liens proches. «Il a choisi le retrait, refusant de remettre ses pas dans ceux d'avant, continue Sylviane Dupuis. Il cherchait hors de Paris et de la vie mondaine quelque chose proche de l'isolement de Roud. C'est sa façon, contemporaine, de prolonger cet héritage romantique.»

Goncourt de la poésie en 1991, Jaccottet était aussi un lecteur généreux qui a publié plusieurs anthologies poétiques en Suisse et en France. Certaines de ses notes critiques ont été réunies en volumes, Citons notamment *L'Entretien des Muses*, qui éclaire les enjeux de la poésie française du milieu du XX[e] siècle tout en dévoilant en filigrane sa propre vision.

Traduit en chinois récemment

Le propos de Jaccottet continue de résonner loin: le *Bol du pèlerin* (Morandi/2001) a été traduit récemment en chinois. Tiré à plus de 8000 exemplaires, le livre est sorti pour accompagner une grande exposition consacrée au peintre italien Giorgio Morandi, inaugurée à Pékin en décembre dernier.

Son œuvre, traduite dans une vingtaine de langues, l'a été entièrement en allemand aux éditions Hanser à Munich, avec une dernière parution en 2018: *Gedanken unter den Wolken* (*Pensées sous les nuages*, 1983). Elle l'est aussi abondamment en italien grâce au poète tessinois Fabio Pusterla, auteur de la préface dans la Pléiade.

On lui doit des traductions de textes de l'allemand, de l'espagnol, du russe, de l'italien, du tchèque, du japonais, et même du grec ancien. Il a notamment traduit Homère, Rainer Maria Rilke, Hölderlin, Musil, Thomas Mann, Ingeborg Bachmann; Góngora; Mandelstam et Tsvetaieva; Ungaretti et Leopardi.

Il a reçu de nombreuses distinctions, dont le Grand Prix Schiller en 2010, et un nombre considérable d'essais ont été consacrés à son œuvre. Ses archives sont déposées à la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne.

Après du Bouchet, Dupin et Bonnefoy, et en Suisse Anne Perrier et Pierre Chappuis, décédé en décembre dernier, Philippe Jaccottet était le dernier de ces grands poètes du monde d'après-guerre qui ont renouvelé la poésie de langue française «en revenant vers le dehors, la réalité des choses, la possibilité de la parole», note Sylviane Dupuis avec émotion. I

Le PS lance deux interpellations, l'une fédérale, l'autre cantonale, pour faire la lumière sur les pratiques des gardes-frontières à l'encontre des personnes sans statut légal

Une discrète chasse aux sans-papiers?

MOHAMED MUSADAK

Immigration ▸ Les gardes-frontières se livrent-ils à une discrète mais intense chasse aux sans-papiers sur le territoire genevois? C'est en substance ce que cherchent à savoir les socialistes genevois. Le parti dépose une question urgente au niveau cantonal et une interpellation fédérale pour connaître les pratiques et les consignes de l'Administration fédérale des douanes des douanes (AFD) en la matière ainsi que le rôle du canton, soupçonné de déléguer des missions de police aux gardes-frontières.

«Le site de distribution alimentaire de Caran d'Ache a dû fermer»

Diego Esteban

Des contrôles ont été éffectués sur des personnes se rendant à une distribution alimentaire à côté de la douane de Moillesulaz. KEYSTONE

«Une réelle intensification»

A l'origine de ces demandes, des contrôles d'identité effectués par les gardes-frontières sur des personnes se rendant à une distribution alimentaire – dont de nombreux bénéficiaires sans statut légal – le 6 février à Thonex (lire notre édition du 8 février). L'opération avait choqué jusqu'au Conseil d'Etat. L'AFD avait quant à elle réfuté avoir mené une quelconque «action de contrôle ciblant les sans-papiers».

«Même si l'incident de Thônex s'avère ponctuel – ce que nous ne savons pas réellement –, il a créé un climat de peur et a eu des conséquences directes: le site de distribution alimentaire de Caran d'Ache a dû fermer», rappelle Diego Esteban, député socialiste et vice-président du Grand Conseil.

Son parti soupçonne fortement une augmentation des contrôles ciblant les personnes sans statut légal. Un sentiment partagé par Alessandro De Filippo, coordinateur du Collectif de soutien aux sans-papiers: «Il y a indubitablement quelque chose qui se passe, probablement un changement de pratique. Des dizaines de notifications d'interdiction d'entrer sur le territoire suisse ont déjà été prononcées. Et je ne parle que de celles qui nous sont parvenues.»

Le militant s'inquiète des conséquences de ces notifications. «Les gardes-frontières les communiquent à l'Office cantonal de la population et des migrations. A terme, cela peut se traduire par des renvois.»

«Le nombre d'interpellations des personnes en séjour illégal stagne, voire suit une légère tendance à la baisse ces derniers mois (novembre à janvier), réfute catégoriquement Donatella Del Vecchio, porte-parole pour la Suisse romande de l'AFD. Cette tendance semble aussi se confirmer pour le mois en cours.» Contrairement à ce que laisse entendre les soupçons du PS et des associations, «les contrôles ciblant les sans-papiers résidant sur le territoire suisse n'ont jamais fait l'objet d'une priorité pour l'AFD, que ce soit à Genève ou ailleurs en Suisse», indique Donatella Del Vecchio. Par ailleurs, aucune action ciblée de ce type n'a eu lieu dans le canton de Genève.»

La porte-parole reconnaît néanmoins que «la visibilité des effectifs de l'AFD dans l'espace frontalier a augmenté. La densité des contrôles correspond aux enjeux actuels, en particulier à la situation Covid-19».

Quel rôle joue le canton?

Dans sa question urgente, le PS s'interroge sur le rôle que joue le canton. Ce dernier aurait peut-être délégué de tâches de police au corps des gardes-frontières. «Depuis début 2014, selon un accord, les douaniers peuvent intervenir sur l'intégralité du territoire cantonal, explique le conseiller national socialiste Christian Dandrès. Tous les cantons n'ont pas adopté pareille démarche.» Diego Esteban, lui, aimerait connaître «la portée de cet accord, qui permet l'intervention des gardes-frontière sur la voie publique hors de l'espace frontalier». En clair: le canton se rend-t-il complice, en contradiction avec sa tradition de tolérance, d'une chasse aux sans-papiers?

Pour Mauro Poggia, la situation est claire: «Genève n'a pas demandé ces contrôles et si ceux-ci sont en augmentation, ils peuvent avoir des effets indirects pervers que le canton ne souhaite pas, notamment de renforcer une clandestinité qui est source d'abus de toutes natures. Il entend dès lors avoir des explications sur la réalité desdits contrôles.»

Néanmoins, le magistrat ne compte nullement revenir sur l'accord qui lie le canton et l'AFD. «Il est évidemment hors de question que le canton de Genève engage des fonctionnaires aux frais des contribuables du canton pour faire ce travail à leur place.» I

MUSÉES

GRATUITS PENDANT LES WEEK-ENDS DE MARS

Les musées de la Ville de Genève seront gratuits les quatre week-ends du mois de mars. Cette initiative marque la réouverture de ces institutions qui avaient dû fermer leurs portes le 23 décembre pour des raisons sanitaires. De nombreuses expositions interrompues par la pandémie sont par ailleurs prolongées. Les visites guidées ne sont toutefois pas encore possibles. **ATS**

RECTIFICATIF

ACTION LIBRAIRIES

Dans notre édition de mercredi, nous parlions de l'initiative «Lisez local!»: les librairies du canton proposent à leurs clients un sac surprise pour mettre en valeur l'édition et les auteur·es genevois·es. Ce sac n'est pas offert, contrairement à ce que nous avions laissé entendre. **APD**

Centrale solaire inaugurée

SIG ▸ La nouvelle centrale solaire thermique SIG SolarCAD II a été inaugurée jeudi au Lignon (GE) par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Mise en service en décembre 2020, elle produira plus de 0,5 GWh par an d'énergie thermique.

Avec 800 m² de panneaux solaires, la chaleur produite est injectée dans le plus vaste réseau de chauffage à distance du canton (CAD SIG), auquel 60 000 ménages sont rattachés. Grâce à une technologie innovante, ces panneaux chauffent l'eau en circuit fermé entre 75 et 90 degrés toute l'année, explique SIG jeudi. Cette production représente l'équivalent de près de 70% des besoins en eau chaude sanitaire du site de SIG au Lignon qui abrite 1200 collaborateurs.

Le domaine de la chaleur est à l'origine de plus d'un tiers des émissions de CO_2 en Suisse, a relevé Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) lors de l'inauguration. Pour la conseillère fédérale, le pays a intérêt à décarboner rapidement ce secteur. «La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons atteindre les objectifs climatiques grâce aux technologies innovantes comme cette nouvelle centrale solaire thermique. Nous créons des emplois dans des secteurs novateurs, qui profitent aussi bien à l'économie qu'à la protection du climat», a-t-elle souligné.

Réalisés par la société genevoise TVP Solar SA, les panneaux de la centrale solaire thermique sont plats et isolés par un vide, ce qui permet de capter un maximum d'énergie solaire tout au long de l'année. Cette technologie très novatrice a nécessité plusieurs années de recherche. Elle permet de produire davantage d'énergie en hiver que des panneaux classiques et à une température plus élevée, y compris par mauvais temps. Un tiers de la production de chaleur sera ainsi réalisé sur les six mois de l'année les plus frais.

Christian Brunier, directeur général de SIG, se réjouit de cette innovation «unique en Suisse». «En tant qu'acteur industriel engagé en faveur de la transition énergétique, il est de notre devoir de développer des installations de nouvelle génération, même petites.» Selon lui, elles permettent non seulement d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le réseau, mais ont aussi valeur d'exemple.

Le coût de l'installation se monte à deux millions de francs, dont 800 000 francs pour le champ solaire. Il est réparti entre SIG pour les deux tiers et TVP Solar SA pour le tiers restant. Equipée de plus de 80 sondes de mesures, SolarCAD II est la deuxième centrale solaire thermique réalisée par SIG sur le site du Lignon. Elle succède à SolarCAD implantée de 1985 à 2000. Cette dernière avait déjà démontré la faisabilité technique de la production solaire reliée au réseau de chauffage à distance. **ATS**

LA VILLE DE GENÈVE ENGAGE
VILLE DE GENÈVE

LA VILLE DE GENÈVE SOUHAITE POURVOIR LES POSTES SUIVANTS:

ADJOINT-E DE DIRECTION EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE à 80–100%
au Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

AGENT-E EN INFORMATION DOCUMENTAIRE à 50%
au Service des bibliothèques municipales (BMU)

ADJOINT-E DE DIRECTION à 70%
au Service de la jeunesse (SEJ)

PATROUILLEURS OU PATROUILLEUSES SCOLAIRES à 28% au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Pour plus de détails concernant ces annonces: www.ville-geneve.ch

Conditions et procédure d'inscription:
Soucieuse de développement durable, la Ville demande que les postulations lui soient adressées de préférence sous forme électronique. Les conditions de postulation et d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante: www.ville-geneve.ch. Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas aux exigences du poste ne seront pas retenus. Tous les postes de l'administration municipale sont ouverts tant aux femmes qu'aux hommes, selon les objectifs de la politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes poursuivis par la Ville de Genève. Dans sa volonté de lutter contre le chômage, la Ville encourage les candidatures provenant de l'Office cantonal de l'emploi. Les postes sont ouverts à toute personne titulaire d'un permis ou d'une autorisation de travail valable.

Ils refusent d'enterrer la tuilerie de Bardonnex

Bardonnex ▸ Empêchés d'accéder à l'usine, salariés, syndicalistes et soutiens ont manifesté à proximité.

Les employés manifestent sur un rond-point en face de la tuilerie. JPDS

Salariés, syndicalistes, membres de la coopérative et du comité de soutien de la tuilerie de Bardonnex ont été empêchés par la police de manifester devant l'usine. C'est donc sur un rond-point situé à proximité qu'ils ont déposé, ce jeudi matin, un cercueil avec l'épitaphe «Argramat tue la tuilerie de Bardonnex», du nom de l'entreprise propriétaire du terrain et du gisement d'argile donnant sa couleur jaune à la fameuse tuile plate de Bardonnex.

En début de semaine, la société exploitante, Gasser Ceramic, avait confirmé qu'elle stoppait la production malgré l'offre financière du Conseil d'Etat (notre édition de mercredi). C'est un pan d'histoire qui s'en va, tout un savoir-faire lié aux dynasties tessinoises émigrées en Suisse romande – à Genève, la famille Morandi – pour exploiter ces gisements d'argile, déplore Yves Peçon, architecte et retraité de l'Office du patrimoine et des sites. Membre de la coopérative ouvrière créée dans le but de reprendre l'exploitation de la tuilerie, il craint que les services de conservation du patrimoine ne soient obligés d'avaler une nouvelle couleuvre en acceptant l'«avatar» de tuile de Bardonnex désormais produite par Gasser à Rapperswil. Syndicaliste d'Unia, José Sebastiao demande la réquisition de l'usine et sa gestion sur le modèle des régies publiques. «Nous avons tout pour continuer à produire ici: l'outil de production, une terre unique, un savoir-faire reconnu en Suisse et le marché existe.» Sans oublier le soutien de l'opinion publique et des autorités, souligne son collègue de Syna, Fabrice Chaperon.

Dans un courrier daté du 22 janvier, Alexandre Despond, président du conseil d'administration d'Argramat, a indiqué qu'il n'entendait pas se substituer à Gasser Ceramic si celle-ci renonçait à poursuivre la production. Il rappelait également les frais importants engendrés par le démantèlement et la dépollution du site une fois son exploitation terminée, frais qu'il refusait d'assumer. De toute façon, il jugeait le projet de la coopérative économiquement non viable.

Membre de cette dernière, le sociologue Alain Clémence assure que le plan financier tient la route, d'autant que Gasser Ceramic avait volontairement renoncé à certaines productions, comme la brique ou la tuile mécanique, pour ne pas cannibaliser ses autres usines en Suisse. «Argramat a surtout d'autres projets qui vont rapporter beaucoup plus de fric», affirme Ibrahim Diallo, du comité de soutien à la tuilerie.

Dans l'immédiat, les travailleurs de la tuilerie pointent au chômage, sans espoir de retrouver un emploi dans leur branche. «Ce n'est pas facile de se recycler quand on a fait trente-trois ans le même travail», souligne Toni, contremaître de l'atelier de préparation des argiles. Responsable du contrôle qualité, Christian est entré à la tuilerie de Bardonnex en 1984, son premier et unique emploi. «Le plus terrible, c'est d'avoir été virés comme des malpropres.» Tous les espoirs résident désormais dans la demande de classement de la tuilerie déposée par Patrimoine Suisse Genève, toujours en cours d'instruction. Et Philippe Calame Rosset, représentant du personnel, de conclure: «Nous attendons un soutien ferme des autorités.»

CHRISTIANE PASTEUR

Expulsions suspendues

Logement ▸ C'est un petit sursis pour de nombreux locataires en difficulté. Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a adopté mercredi un arrêté interdisant à la force publique d'intervenir lors de l'expulsion d'un locataire. La décision est en quelque sorte «rétroactive» puisqu'elle s'applique du 3 février au 31 mars.

Le gouvernement avait déjà pris pareille mesure au printemps dernier. Elle avait été contestée par les milieux immobiliers, qui n'avaient pas obtenu gain de cause auprès de l'administration fédérale, situation sanitaire oblige.

«C'est une bonne décision, estime Christian Dandrès, conseiller national et avocat à l'Asloca. Mais ça ne va pas régler le problème des trop nombreux locataires genevois qui risquent l'expulsion.» En Suisse, après un défaut de paiement de loyer, le bailleur peut mettre en demeure le locataire de payer. «Si celui-ci ne s'exécute pas sous trente jours, la régie est en droit de résilier définitivement le bail», regrette le socialiste. «Il faudrait régler les problèmes en amont et que l'Etat, au vu des circonstances exceptionnelles, avance la somme due afin d'éviter l'expulsion.» **MMK**

LGBTIQ+

LA MARCHE DES FIERTÉS EN SEPTEMBRE

Annulée pour cause de pandémie en 2020, la grande Marche des fiertés, point d'orgue de la Pride romande, aura lieu le samedi 11 septembre à Genève. Cette manifestation vise à donner une visibilité publique aux personnes LGBTIQ+. Un premier événement, dont les contours restent encore à définir, sera organisé samedi 26 juin sur la place des Nations. Du jeudi 9 au dimanche 12 septembre, de nombreuses performances artistiques, des conférences publiques et des actions de sensibilisation auront lieu à Genève. **ATS**

CAROUGE

BONS D'ACHAT SOLIDAIRES

Carouge lance une opération de bons d'achat solidaires avec un montant de 400 000 francs. Destinés aux habitants de la commune, ces bons sont à utiliser auprès d'une septantaine de partenaires (boutiques, restaurants, artisans, associations, etc.).Ils sont téléchargeables ou peuvent être retirés/achetés au guichet de la mairie. Un premier montant de 20 francs est offert aux personnes qui en font la demande (dans la limite du montant disponible). En outre, pour tout achat de bons supplémentaires, un bonus de 20% du montant est offert, pour un maximum de 200 francs par personne. Un premier bon acheté à 100 francs aura donc une valeur de 140 francs. **RA**

RECTIFICATIF

PAS LA BONNE PHOTO

Nous avons publié hier une photo censée illustrer une action dans le cadre de la semaine syndicale. Las, cette image provenait de celle ayant eu lieu la veille devant l'Office des poursuites. **CO**

Une motion demande à l'exécutif de la Ville d'étudier la création d'un document permettant l'accès à tous les services municipaux, quel que soit le statut légal

Vers une carte d'identification universelle en Ville?

GUSTAVO KUHN

Ville de Genève ▸ Après Zurich et La Chaux-de-Fonds, la Ville de Genève se lancera-t-elle dans la création d'un document d'identification communale? Ce projet, déjà adopté dans la capitale économique suisse et que la Métropole horlogère a mis à l'étude la semaine dernière, vise à élaborer une carte accessible à tous les habitants, quel que soit leur statut légal, pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des services municipaux. Une motion déposée par le conseiller municipal socialiste Pascal Holenweg au début du mois demande au Conseil administratif de se pencher sur la question.

Cette carte «permettrait un accès facilité aux soins, à l'inscription dans des services municipaux ainsi qu'aux lieux culturels, sportifs, sociaux, le cas échéant à partir d'un guichet unique les rassemblant tous», explique le texte. «L'initiative part du constat qu'une partie de la population rencontre des difficultés à accéder aux services offerts par la Ville, que ce soit faute de statut légal, d'adresse ou de papiers d'identité, affirme Pascal Holenweg. Sur l'exemple d'autres villes, en Suisse mais aussi aux Etats-Unis, nous proposons d'étudier la possibilité d'établir un document d'identification – et non pas d'identité, ce qui est de compétence fédérale – et d'accès universel aux prestations municipales, qui pourrait servir à tous les habitants, comme carte d'accès aux piscines, aux bibliothèques, etc.»

Cette carte «permettrait un accès facilité à l'inscription dans des services municipaux ainsi qu'aux lieux culturels, sportifs, sociaux» comme ici les bibliothèques . CÉDRIC VINCENSINI

Le MCG opposé

Autre avantage avancé par Pascal Holenweg: «Si la Ville décidait de rendre payants aux habitants d'autres communes les services qu'elle propose actuellement gratuitement à tout le canton ou d'instaurer des tarifs différenciés, cette carte permettrait aux habitants de la commune de bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits.»

La proposition devrait être soutenue par la gauche, majoritaire au Conseil municipal, comme l'espère Pascal Holenweg, mais elle ne rencontre en tout cas pas l'adhésion du Mouvement citoyens genevois (MCG). «Le sujet avait déjà fait l'objet de discussions par le passé. Au MCG, nous sommes contre, explique Daniel Sormanni, chef de groupe au délibératif municipal. Ce n'est pas vraiment une pièce d'identité mais ça y ressemble. C'est surtout destiné aux clandestins, avec l'argument d'améliorer leur accès aux services municipaux. En réalité, ils l'ont déjà. Je ne vois donc pas l'utilité. Et puis ça donnerait un faux sentiment de légitimité à des gens qui ne devraient pas être sur notre territoire.» Du côté de la conseillère municipale démocrate-chrétienne Alia Chaker Mangeat, on attend d'en savoir plus. «Je ne suis pas opposée au principe, mais j'aimerais qu'on étudie en commission l'apport réel d'un tel outil», affirme-t-elle.

Le maire favorable

Si la motion passe la rampe du délibératif, elle obtiendra une oreille attentive de la part de l'exécutif communal. Collaborateur personnel de Sami Kanaan, Félicien Mazzola affirme en effet que «le maire est favorable au projet». «La Ville s'était déjà intéressée à la question il y a quelques années, poursuit-il, quand New York a développé sa City Card. Puis Zurich a lancé sa propre carte destinée aux sans-papiers. De notre côté, nous avons approché les associations qui travaillent avec eux, pour connaître les besoins. Après l'opération Papyrus, qui a permis un grand nombre de régularisations, une carte spécifique pour les sans-papiers n'apparaissait pas vraiment appropriée.»

En revanche, une carte universelle, qui permette l'accès à l'ensemble des services municipaux et aux démarches en ligne pour tous les habitants, quel que soit leur statut, et réduisant ainsi les risques de traçage des sans-papiers, se révèle très intéressante, explique Félicien Mazzola. **I**

Le canton de Neuchâtel donne un coup de pouce aux candidates aux élections cantonales. Une formation leur est dédiée dans le but d'améliorer la représentation des femmes en politique

Renforcer la légitimité des femmes

JULIE JEANNET

Neuchâtel ▸ A moins de deux mois des élections cantonales, l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel (OPFE) propose aux candidates de se former aux spécificités du «métier de politicienne». Cette démarche vise à encourager les femmes à développer leur sentiment de légitimité, mettre sur pied un réseau de soutien et affûter leurs outils à l'approche du scrutin du 18 avril.

Bien que cette démarche ne soit pas nouvelle, cette année, la participation atteint des records. Septante et une femmes ont choisi de suivre quatre soirées de formation en visioconférence. S'exprimer en public, répondre aux sollicitations des médias, utiliser les médias sociaux pour mettre en place une campagne «Covid compatible» sont autant de cordes que ces femmes devraient pouvoir ajouter à leur arc. Ce soutien vise à promouvoir une représentation plus égalitaire des genres au parlement neuchâtelois. Celui-ci compte actuellement 33% de femmes sur 115 député·es, soit moins d'un tiers. C'est un poil plus que la moyenne nationale.

«Ces soirées sont des espaces de réseautage et de partage non partisan», expose Florence Hügi, responsable de la formation et spécialiste des questions de genre. «Il s'agit aussi de lieux uniques pour exposer les problématiques de genre. Cette formation vise à renforcer le sentiment de légitimité de ces femmes. En se lançant en politique, on arrive dans un lieu de pouvoir établi par des hommes pour les hommes, il s'agit véritablement d'un espace à conquérir», raconte l'ancienne journaliste.

Monika Maire-Hefti, unique femme au gouvernement neuchâtelois à encourager les candidates à «oser être visibles et sortir de leur zones de confort» dans le cadre d'une formation aux spécificité du métier de politicienne. KEYSTONE

Apprivoiser les codes

Les participantes viennent de tous bords politiques. Certaines sont novices, d'autres possèdent une solide expérience communale et souhaitent passer à l'échelon supérieur. Ces cours sont aussi fréquentés par des politiciennes expérimentées, engagées dans la course au Conseil d'Etat. A l'instar de Florence Nater, députée au Grand Conseil depuis 2013 et ancienne présidente du Parti socialiste neuchâtelois. «Le monde de la politique n'est pas toujours facile ni accueillant. Il ne fait donc pas toujours très envie aux femmes. Il est important d'en apprivoiser les codes pour être moins démunies», confie-t-elle.

Les candidates ont pu lors de la première soirée bénéficier de l'expérience de Monika Maire-Hefti, unique conseillère d'Etat au sein du gouvernement neuchâtelois. «Moi aussi, j'ai eu des doutes. Je me suis parfois dit que je ne serai jamais capable d'occuper la place d'élue, mais mon réseau m'a donné la force de m'engager», a témoigné celle qui dirige le Département de l'éducation et de la famille depuis 2013. «Les femmes ont besoin d'encouragements, elles doivent sortir de leur zone de confort et oser être visibles!» La charismatique ministre a prodigué ses conseils, au nombre de quatre: courage, réseau, authenticité et carapace. En résumé, les femmes doivent faire preuve de témérité pour sauter dans un environnement féroce. Elles doivent établir un cercle de soutien pour parer aux coups durs, cultiver leur authenticité et ne pas tenter de se glisser dans un costume qui n'est pas le leur. Enfin, elles doivent prendre du recul avec les critiques pour tenir la distance.

Se préparer aux luttes de pouvoir

Si la formation fournit des stratégies pour faire campagne en période de pandémie, elle a aussi pour but de les outiller à long terme. «Nous souhaitons sortir de l'idéalisation. Nous les préparons aux luttes de pouvoir ou aux éventuels croche-pieds des médias, afin qu'elles se sentent légitimes d'occuper une fonction importante», détaille la formatrice Florence Hügi. «Les femmes représentent en moyenne 30% des parlementaires dans les législatifs cantonaux. Une étude montre que si elles sont moins d'un tiers, elles sont encore considérées comme exotiques ou représentent une anomalie», conclut la spécialiste des questions de genre.

«Ces soirées sont des espaces de réseautage et de partage non partisan» **Florence Hügi**

«On m'a déjà dit après une élection: 'Tu as fait joli sur les affiches, maintenant tu peux te la coincer'», témoigne Sandra Berger, présidente du PLR de la section Grande Béroche qui vise un siège au parlement cantonal. «En arrivant au Grand Conseil, j'ai été très choquée par les discours condescendants d'élus de droite», complète Jennifer Hirter, députée suppléante et candidate vert'libérale au Grand Conseil. Pour la socialiste Florence Nater, il est crucial d'entretenir des espaces de confiance. «Nous tentons de le faire au Grand Conseil, nous nous félicitons et nous encourageons entre pairs lorsque nous intervenons sur tel ou tel sujet.»

Deux séances distinctes sont prévues après les élections cantonales. L'une permettra d'accompagner les femmes élues dans leur nouveau mandat. L'autre encouragera les candidates non élues à ne pas baisser les bras et à entreprendre de nouveaux projets. I

MOINS DE 40% DE CANDIDATES

Les listes électorales déposées lundi à la Chancellerie pour le Grand Conseil neuchâtelois sont composées d'à peine moins de 40% de candidatures féminines. D'après l'analyse détaillée du quotidien *Arcinfo*, Solidarités présente 61% de femmes, suivi du PS, 51%, et des Verts, 50%. A droite, les vert'libéraux ont 36,8% de femmes sur leur liste, c'est à peine plus que le POP 34,6%. Le Centre, présente 31,4% de femmes, le PLR 29% et l'UDC 18,1%. Enfin une seule femme figure sur la liste évangélique.

En juin, le parlement a balayé une proposition de loi provenant des socialistes visant à instaurer la parité sur les listes électorales (notre édition du 25 juin). Le PS est revenu à la charge en lançant en septembre une initiative populaire dans ce but. Le délai de récoltes des signatures a été suspendu en raison des difficultés à recueillir des paraphes en période de pandémie. JJT

Pas plus d'emplois bernois

Moutier ▸ L'Office fédéral de la justice (OFJ) a mis un terme à la controverse concernant les chiffres relatifs aux emplois cantonaux bernois à Moutier (BE) dans la perspective du vote du 28 mars. Il relève que les données disponibles ne permettent pas de conclure à une augmentation des emplois bernois à Moutier entre le message en vue du vote du 18 juin 2017 et l'avenant à ce message en vue de la répétition du vote le 28 mars.

Pour l'OFJ, une «erreur mineure» a bien été commise en 2017 pour les chiffres bernois: certains postes dans l'enseignement n'ont pas été pris en compte. «Ceci explique que, pour 2017, le total des emplois bernois figurant dans le message est légèrement inférieur au total réel», écrit jeudi l'OFJ. Selon que l'on prend comme référence pour 2017 le chiffre indiqué dans le message ou le chiffre réel, il en résulte soit un très léger accroissement, soit une très légère diminution par rapport à 2021. Pour l'Office fédéral de la justice, «ceci peut avoir un impact psychologique».

Lors de la dernière Conférence tripartite en janvier présidée par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, le Gouvernement jurassien avait fait part de ses regrets qu'un communiqué de presse du canton de Berne ait suivi le communiqué de presse commun (Berne, Jura et Moutier) relatif à l'avenant au message sur la votation du 28 mars.

Ce communiqué du canton de Berne avait suscité une querelle sur le nombre d'emplois liés au canton de Berne en Ville de Moutier. Alors que la Chancellerie bernoise annonçait une augmentation de 6,6 équiva-lents plein temps (EPT) depuis les chiffres 2016 diffusés dans le message du premier vote en 2017, la cité prévôtoise et les militants autonomistes parlaient eux d'un recul.

La Conférence tripartite avait donné mandat à l'OFJ de préparer un document qui présente les chiffres donnés par le Conseil-exécutif bernois et les engagements pris par le Gouvernement jurassien si Moutier devait rejoindre le canton du Jura. L'objectif est que les Prévôtois puissent voter en toute connaissance de cause dans un peu plus d'un mois.

ATS

Coefficient fiscal attaqué

La Chaux-de-Fonds ▸ Le PLR de La Chaux-de-Fonds lance un référendum contre un arrêté communal du 22 décembre figeant le coefficient fiscal de la ville. La démarche vise à empêcher des hausses d'impôts qualifiées «d'imprévisibles, d'automatiques, de périodiques et d'injustifiées». En vain, le groupe PLR au Conseil général s'est vivement opposé à l'arrêté, «parce qu'il ne veut pas, par un tour de passe-passe, d'augmentations d'impôt automatiques», a-t-il fait savoir jeudi dans un communiqué. C'est pourquoi il concrétise sa volonté affichée alors de lancer un référendum.

A La Chaux-de-Fonds, lorsqu'une personne physique paie 200 francs d'impôt sur le revenu et la fortune, 125 vont au canton et 75 vont à la commune, en tenant compte des charges de chacun. Un mécanisme de bascule est prévu dans le cas où le canton reprendrait des charges à une commune.

Du coup, le coefficient cantonal augmente et le coefficient communal diminue. Grâce à cette bascule, la charge fiscale cumulée canton et commune ne subit pas d'augmentation pour les contribuables. Par exemple, la répartition peut être revue de 125/75 à 130/70, ces derniers payant alors toujours 200 francs.

Or les groupes POP, UDC et PS ont voté un arrêté sur le coefficient fiscal qui fige celui des Chaux-de-Fonniers à 75, rappelle le PLR. Ainsi, si le canton reprend des charges et relève son coefficient, le coefficient communal est bloqué, le résultat pour les contribuables est une augmentation d'impôt indirecte.

ATS

Procédure d'appel d'offres lancée

Autoroute du Chablais ▸ Le gouvernement français a lancé la procédure de mise en concession de la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains, destinée à désenclaver le Chablais. Ce projet de tronçon autoroutier est contesté en Suisse, car il rendrait l'utilisation des transports publics moins attractive dans la région transfrontalière.

Longue de 16 kilomètres, cette future autoroute à péage a été déclarée d'utilité publique en décembre 2019. «Ce projet permettra notamment de faciliter les échanges entre le Chablais et les autres pôles d'attraction de la région et notamment le bassin d'emploi du Genevois», a expliqué le ministère des Transports dans un communiqué.

ATS

Christine Schraner Burgener succédera à Mario Gattiker comme secrétaire d'Etat aux migrations

Une diplomate à la tête de l'asile

PHILIPPE CASTELLA

Administration ► Une diplomate aguerrie va prendre la tête du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) dès l'an prochain. Christine Schraner Burgener succédera à Mario Gattiker, qui prend sa retraite. Elle occupe actuellement le poste très sensible d'envoyée spéciale de l'ONU en Birmanie. Elle a eu dans ce cadre des contacts étroits tant avec la cheffe renversée Aung San Suu Kyi qu'avec la junte militaire qui a mené le putsch au début du mois et son leader Min Aung Hlaing.

Après avoir passé les dix premières années de sa vie à Tokyo, cette diplomate âgée de 57 ans a grandi à Zurich, où elle a étudié le droit, avant d'entamer une carrière diplomatique. Elle a été ambassadrice en Irlande, en Thaïlande et en Allemagne jusqu'à sa nomination en 2018 par le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres comme envoyée spéciale en Birmanie.

Dimension internationale

«C'est la personne idéale», a salué hier la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. «La dimension internationale de ce poste ne cesse de gagner en importance», a souligné la libérale-radicale. Et de mettre en avant qu'au niveau de l'Union européenne, la Suisse était membre associé des Accords de Schengen et de Dublin, qui règlent les questions de migration: «Elle s'y engage notamment pour une meilleure protection des frontières extérieures de l'UE, ainsi que pour une collaboration plus intense avec les Etats de provenance et de transit.»

Christine Schraner Burgener souligne de son côté: «Durant mes trente ans d'activité comme diplomate, j'ai eu très souvent l'occasion de m'occuper de questions de migration.» Elle était notamment en poste à Berlin durant la crise de l'asile de 2015 et doit s'occuper aujourd'hui du million de réfugiés rohingya en Birmanie.

Christine Schraner Burgener accédera au rang de secrétaire d'Etat. KEYSTONE

BIO EXPRESS

Née en 1963
Elle a passé les dix premières années de sa vie à Tokyo, avant de s'installer à Zurich où elle a étudié le droit.

1991
Elle entame sa carrière de diplomate. Elle a été active dans le domaine du droit humanitaire et a été ambassadrice en Irlande, en partage de poste avec son mari, en Thaïlande et en Allemagne.

2018
Elle est désignée par le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres comme envoyée spéciale en Birmanie.

Dès 2022
Elle prendra la tête du secrétariat d'Etat aux migrations.

Son retour en Suisse ne tombe-t-il pas au mauvais moment avec le putsch? «J'espère pouvoir faire encore bouger les choses durant les mois à venir», a-t-elle répondu. «Et si je n'y arrive pas d'ici à la fin de l'année, cela signifie que la junte s'établit. Ce sera très difficile ensuite de modifier la situation.» Pour tenir compte de ce mandat, l'actuel secrétaire d'Etat Mario Gattiker a toutefois accepté de prolonger de trois mois son activité pour une transition qui s'opérera au tournant de l'année.

Un profil différent

C'est un gros paquebot qu'elle va reprendre là, avec plus d'un millier de collaborateurs au SEM. Elle a un profil très différent de celui de son prédécesseur qui avait été notamment actif auparavant dans l'accueil des réfugiés en Suisse. De grandes réformes ont été menées avec l'accélération des procédures d'asile. Elle aura pour mission de les consolider.

«La situation est assez calme maintenant, a reconnu Karin Keller-Sutter. Mais nous nous attendons à une augmentation des demandes d'asile due à la crise du coronavirus parce que les conditions économiques se sont détériorées dans les Etats de provenance.»

Cette nomination est aussi saluée par des parlementaires. «C'est une excellente candidate, se réjouit Christian Levrat. Elle connaît bien les questions liées à la migration du fait de son long engagement au Myanmar. Et elle a montré comme ambassadrice en Allemagne qu'elle maîtrisait également les mécanismes de la politique intérieure.» En résumé, aux yeux du sénateur socialiste fribourgeois, c'est «un bon choix pour un poste difficile».

> **«Un bon choix pour un poste difficile»** Christian Levrat

Sa collègue sénatrice Lisa Mazzone n'a pas la chance de la connaître encore. Mais la verte genevoise met en avant le fait que les cinq postes de secrétaires d'Etat seront désormais occupés par des femmes: Livia Leu Agosti vient de reprendre celui des affaires étrangères (DFAE). Martina Hirayama occupe celui de la formation, de la recherche et de l'innovation (Sefri), Daniela Stoffel celui des questions financières (SIF) et Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch celui de l'économie (Seco). «Cette nomination complète le panel, souligne Lisa Mazzone. C'est un bon signal que tous ces postes soient occupés par des femmes. Il en va aussi de l'image que la Suisse renvoie à l'étranger.»

Du côté de l'UDC, Jean-Luc Addor met en avant son expérience diplomatique: «Un des aspects de ce travail, c'est la négociation d'accords de réadmission avec les provenances des requérants d'asile. Dans cette perspective, elle semble avoir un assez bon profil.»

Durant la même conférence de presse, Karin Keller-Sutter a aussi présenté le successeur de Martin Dumermuth à la tête de l'Office fédéral de la justice. C'est Michael Schöll, un Thurgovien de 47 ans, actuel sous-directeur en charge du domaine du droit privé, qui entrera en fonction en septembre. I

COLLÉGIENS
TEST OBLIGATOIRE À ZOUG
Zoug a lancé hier la première série de tests salivaires hebdomadaires et obligatoires dans les écoles secondaires du canton. Elèves et enseignants sont concernés. Zoug est le premier canton à introduire une telle obligation. ATS

VALAIS
GARE AUX PARTICULES FINES
Les concentrations de particules fines dépassent largement la norme en Valais. L'apport de sable du Sahara couplé à la météo sont à l'origine de cette situation qui peut avoir des effets néfastes sur la santé de certaines personnes. ATS

PARLEMENT
CHEVALLEY RACCROCHE
Isabelle Chevalley, 49 ans, va quitter le Conseil national d'ici la fin de l'année. Après une vingtaine d'années d'engagement politique, la vert'libérale vaudoise va se consacrer à des projets de recyclage en Afrique de l'Ouest. ATS

JUSTICE
POMPE À CHALEUR BRUYANTE
Pas question de placer une pompe à chaleur à moins de deux mètres de la parcelle voisine. Le Tribunal fédéral admet pour cette raison le recours d'un habitant de Malters, dans le canton de Lucerne, et annule le permis de construire. ATS

AGRICULTURE
OGM: MORATOIRE PROLONGÉ
Le Conseil fédéral veut prolonger de quatre ans le moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) à des fins agricoles, horticoles ou forestières. Une large majorité de partis et associations y est favorable. ATS

LUCERNE
L'IMMUNITÉ ATTEINT 15%
Environ 15% de la population lucernoise a été infectée par le coronavirus et a développé des anticorps, selon une étude. Cette proportion est à peu près la même que dans le canton de Berne, mais un peu inférieure au canton de Genève. ATS

Les CFF ne gèlent plus les projets

Immobilier ► **A Renens et Prilly notamment, l'ex-régie fédérale fait marche arrière.**

Les projets immobiliers des CFF à Renens et Prilly ne sont plus gelés. L'ancienne régie fédérale a annoncé hier faire marche arrière, à la grande satisfaction des autorités vaudoises.

Les CFF avaient indiqué fin janvier suspendre une trentaine de projets immobiliers jusqu'en 2025, dans l'Ouest lausannois mais aussi à Berne, Zurich ou Winterthour. Ils avaient justifié cette décision en raison de la situation économique «très tendue» due à la crise du coronavirus et au fait que la Confédération ne leur permettait pas d'augmenter leur plafond d'endettement.

La Confédération a toutefois fini par revoir ses directives, permettant ainsi aux CFF «d'étendre leur marge de manœuvre financière», a communiqué hier le transporteur. Ainsi, les CFF «peuvent mettre en œuvre sans interruption» les projets qu'ils pensaient suspendre. Ils précisent toutefois qu'une nouvelle évaluation de la situation sera faite lorsque l'impact de la pandémie sera plus clair.

Dans la foulée du communiqué des CFF, le canton de Vaud s'est réjoui de ce dénouement. «Les arguments vaudois pour défendre ces projets essentiels pour le canton ont convaincu le Conseil fédéral de revoir sa position», remarque l'Etat de Vaud dans son communiqué.

Il est vrai que les autorités vaudoises, cantonales et communales n'ont pas ménagé leurs efforts pour défendre les projets de Malley-Gare et de Quai Ouest à Renens. Les communes concernées sont montées aux barricades et les députés du Grand Conseil ont voté à l'unanimité une résolution pour soutenir le Conseil d'Etat vaudois dans ses démarches à Berne. ATS

Des cantons désobéissent

Stations de ski ► Alors que le canton des Grisons a accédé aux demandes de fermeture du Conseil fédéral, les terrasses des domaines skiables de Suisse centrale, de Glaris et du Tessin restent ouvertes pour le moment. Les directeurs cantonaux de Suisse centrale veulent évoquer ce problème avec le ministre de la Santé Alain Berset.

Nidwald n'a encore pris aucune décision concernant les terrasses sur les domaines skiables, a déclaré hier la conseillère d'Etat Michèle Blöchinger. Par conséquent, elles restent ouvertes pour le moment. Cette procédure a été convenue avec les autres cantons de Suisse centrale. Obwald, Schwytz, Uri, Glaris et le Tessin ont aussi indiqué à l'ATS qu'aucune décision finale n'a été prise concernant ces terrasses. Ces cantons les maintiennent donc ouvertes pour le moment.

Selon ces cantons, les distances autour des zones de vente à l'emporter sont mieux respectées avec des places assises et des règles claires. ATS

Vieilles centrales prolongées

France ► Paris allonge la durée de vie des plus vieux réacteurs nucléaires comme Le Bugey.

Les autorités françaises ont ouvert hier la voie à l'allongement de la durée de vie des plus vieux réacteurs jusqu'à 50 ans, enjoignant EDF de réaliser des travaux pour améliorer leur sûreté. C'est notamment le cas de la centrale du Bugey (Ain), près de Genève.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a publié une décision, qui était attendue, portant sur les 32 réacteurs de 900 MW, les plus anciens du parc français, mis en service pour l'essentiel dans les années 1980. Elle a fixé les conditions pour qu'ils puissent fonctionner au-delà de leur quatrième «réexamen périodique», qui a lieu tous les dix ans, donc au-delà de leur 40e anniversaire.

Le gendarme du nucléaire prescrit notamment «la réalisation des améliorations majeures de la sûreté prévues par EDF (Electricité de France, ndlr), ainsi que des dispositions supplémentaires qu'elle considère comme nécessaires», précise-t-elle. EDF devra ainsi réaliser une série de tests et de travaux pour améliorer la sûreté de ses réacteurs.

ATS/AFP

ALLEMAGNE

UN ESPION AU BUNDESTAG

Un Allemand est accusé par le parquet d'avoir transmis des données sur la chambre des députés à la Russie. Cette affaire révélée hier est susceptible d'envenimer des relations germano-russes déjà tendues. Le suspect travaillait pour une entreprise mandatée à plusieurs reprises par le Bundestag pour y effectuer des contrôles de ses ordinateurs portables. **ATS**

Hildebrand n'est plus candidat

OCDE ► Philipp Hildebrand retire sa candidature au poste de Secrétaire général de l'OCDE, a-t-il annoncé hier sur Twitter. Il dit regretter de n'être pas parvenu à recueillir le soutien étendu dont le futur lauréat aura besoin pour être un leader fort et efficace.

En cette période critique pour l'économie mondiale, il est en effet essentiel que le prochain leader de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) bénéficie du soutien étendu de l'ensemble de ses membres, écrit-il dans un communiqué. «Ce fut un privilège et un honneur d'avoir été le candidat de la Suisse et d'être arrivé aussi loin dans la course», poursuit-il. Philipp Hildebrand figurait parmi les quatre finalistes pour le poste, sur dix au départ. Le processus de nomination devrait se terminer en mars 2021, avec une prise de fonction au 1er juin 2021. **ATS**

Au Bélarus, le président Loukachenko a durci sa politique de répression depuis sa réélection chahutée

La prison pour un drapeau au balcon

ANIA NOWAK, MINSK

Les manifestations monstres au Bélarus, comme ici à Minsk l'été dernier, ont été brutalement réprimées par la police au point d'avoir presque disparu aujourd'hui. KEYSTONE

Bélarus ► L'ONU s'est déclarée «inquiète», hier, de projets de législations qui pourraient durcir les sanctions contre les manifestants pacifiques. Ces dernières semaines, la situation des droits de l'homme «s'est encore détériorée», a affirmé Michelle Bachelet, haut commissaire aux droits de l'homme.

Devant le Conseil des droits de l'homme, Mme Bachelet a fait remarquer qu'environ 250 personnes ont été condamnées à de la prison pour avoir protesté contre la réélection controversée du président Alexandre Loukachenko en août dernier. Certaines ONG ont dénoncé ces derniers mois des crimes contre l'humanité.

Mis dans des cages

De grandes cages. C'est, dans les tribunaux bélarusses, l'endroit d'où les accusés assistent à leur procès. Dans la presse et sur les réseaux sociaux, les photos d'opposants qui attendent derrière les barreaux se sont multipliées ces dernières semaines, alors que le pays traverse une nouvelle phase de répression – judiciaire cette fois.

Lundi dernier, à Homiel (sud-est), Mikita Zalatarou, 16 ans, a été condamné à cinq ans de prison en vertu de l'article 364 du Code criminel, pour «usage de la violence contre les forces de l'ordre». Epileptique, l'adolescent, qui affirme qu'il a été battu à plusieurs reprises par la police, dit être privé de son traitement en détention. Le même jour, la journaliste Katsyaryna Barysevitch et le médecin Artyom Sarokin étaient jugés pour violation du secret médical.

La semaine dernière, deux jeunes journalistes de Belsat, une chaîne de télévision financée par le Gouvernement polonais, Darya Chultsova et Katsiaryna Andreyeva, ont été condamnées à deux ans de prison pour «troubles à l'ordre public» alors qu'elles couvraient les manifestations du 15 novembre, selon leur employeur. Ils ont tous les quatre le statut de prisonnier politique. La liste de ces prisonniers politiques s'allonge presque quotidiennement, s'établissant à 251 personnes à l'heure actuelle.

Nouvelles procédures

«Avant le début de la campagne présidentielle, il n'y avait que trois prisonniers politiques», rappelle Ales Bialiatski, un opposant de longue date, qui a reçu en 2020 le Right Livelihood Award, considéré comme le Prix Nobel alternatif, pour son travail avec le centre Viasna. Cette organisation non gouvernementale bélarusse de défense des droits de l'homme, qui tient à jour les données relatives à la répression sur son site, vient d'être visée par une perquisition à Minsk.

«La situation actuelle est catastrophique, les autorités ouvrent de nouvelles procédures judiciaires tous les jours, pas seulement contre les journalistes ou les militants, mais aussi contre des enseignants, des médecins, des étudiants…» Au Bélarus, il suffit d'avoir accroché un drapeau blanc-rouge-blanc à son balcon ou d'avoir participé pacifiquement à une manifestation pour être arrêté, placé en détention provisoire et condamné à plusieurs années de prison.

La liste de ces prisonniers politiques s'allonge presque chaque jour

Un rapport sur la situation au Bélarus, qui vient d'être publié en marge de la 46e session du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, relève «les violations généralisées commises dans le contexte des élections, le refus systématique de respecter les libertés fondamentales, les arrestations de masse arbitraires et les détentions de personnes qui ont organisé ou participé à des manifestations, exprimé des critiques ou des désaccords, et les centaines d'actes présumés de tortures ou de mauvais traitements, de harcèlement et d'intimidation qui visent les membres de l'opposition, les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les citoyens en général qui ont créé une atmosphère de peur et d'impunité».

«Monnaie d'échange»

Une situation qui inquiète particulièrement Svetlana Tikhanovskaïa, la cheffe de l'opposition bélarusse, exilée à Vilnius, dont le mari, Sergueï Tikhanovski, est emprisonné depuis le mois de mai. «Alexandre Loukachenko utilise depuis longtemps les prisonniers politiques comme monnaie d'échange» pour lever les sanctions, explique-t-elle. «Pour le moment, il n'est pas possible de communiquer avec les prisonniers politiques au Bélarus autrement qu'en passant par leur avocat, qui est la seule personne à avoir un droit de visite.»

L'ancienne candidate à la présidentielle souhaite des sanctions plus strictes à l'égard d'Alexandre Loukachenko et de ses proches, alors que celles déjà adoptées n'ont pas produit d'effets. «L'aide de la communauté internationale est extrêmement importante, parce que les conditions de détention au Bélarus sont terribles, estime Ales Bialiatski. Je ne pense pas qu'une pression politique soit suffisante, il faut aussi une pression économique.»

Le centre Viasna encourage les citoyens bélarusses et étrangers à apporter leur soutien aux prisonniers politiques en leur envoyant des lettres – en gardant à l'esprit que les missives trop politiques ne passeront probablement pas la censure. Sur le site de l'organisation sont publiés les détails des arrestations ainsi que les adresses des prisonniers politiques.

LA LIBRE BELGIQUE

LES JOURNALISTES SONT L'UNE DES CIBLES PRIVILÉGIÉES

Les journalistes bélarusses sont également l'une des cibles privilégiées du régime: sites internet bloqués, reporters privés d'accréditation, régulièrement arrêtés, frappés, placés en détention administrative pour quelques jours ou en prison jusqu'à leur procès. La répression a détérioré une situation déjà exécrable, dans un pays qui occupait en 2019 seulement la 153e place sur 180 du classement mondial de la liberté de la presse, publié chaque année par Reporters sans frontières.

Le 16 février, les locaux de l'Association des journalistes bélarusses (AJB) ont été perquisitionnés, les ordinateurs, téléphones et documents saisis. En décembre, cinq membres du Press Club, qui organisaient notamment des rencontres entre journalistes, ont été arrêtés. «Les conditions de détention des prisonniers politiques sont terribles, et la situation des droits de l'homme est alarmante, explique Svetlana Tikhanovskaïa. Personne n'est impressionné par les images des tribunaux où des citoyens sont condamnés à de longues peines de prison alors qu'ils sont innocents. On dirait que les gens s'y sont habitués.» Mais, si la répression contre les journalistes, les avocats et les opposants continue, il n'y aura peut-être bientôt plus du tout d'images de prisonniers en cage auxquelles s'habituer.

LA LIBRE BELGIQUE

Champion du monde de la vaccination, Israël retrouve peu à peu une vie normale. Reportage

Des badges verts, sésame des vaccinés

ALICE FROUSSARD, TEL-AVIV

Israël comme ici mercredi à l'entrée d'un concert de musique à Tel Aviv. KEYSTONE

Israël ► «C'est un peu comme revenir d'une autre planète», souffle Iris Geffen, 63 ans, maillot fleuri et bonnet de bain sur la tête, en sortant de la piscine. Sourire satisfait, elle s'enroule dans son grand peignoir bleu, profite des premiers rayons de soleil et pointe du doigt ses compagnons de natation, toujours en pleine brasse coulée. «Je les reconnais presque tous maintenant! Avec la fermeture, on allait nager dans la mer. Vous pouvez écrire que je suis une accro... Ça m'avait tellement manqué!»

Pour entrer, elle a dû, comme tous les autres nageurs, montrer une pièce d'identité et télécharger son «badge vert» sur son portable - une sorte de code-barres personnel, valable six mois, mis en place par le ministère israélien de la Santé. Pour le moment, faire des longueurs est réservé uniquement aux détenteurs de ce précieux sésame. C'est-à-dire tous ceux qui ont attendu une semaine après avoir reçu les deux doses du vaccin et ceux qui ont déjà contracté le virus. Soit 3,2 millions de personnes.

Déconfinement

Iris est venue tous les jours depuis la réouverture dimanche, quand l'Etat hébreu est officiellement sorti de son troisième confinement. Après cinq mois de portes closes, la piscine Gordon de Tel-Aviv - plus vieille piscine extérieure israélienne, créée en 1956 et remplie par deux pompes qui puisent l'eau salée de la Méditerranée - est anormalement bondée pour une fin de matinée. Quelques jeunes s'échauffent, un couple bronze sur le ponton, mais la moyenne d'âge tourne autour de 60 ans - la plupart des Israéliens de cette classe d'âge ont déjà reçu leurs deux injections.

«Ça fait longtemps! J'ai eu ma deuxième dose de vaccin le 14 janvier», assure Ilan Shapiro, 67 ans, lunettes de natation sur la tête, venu de la ville voisine de Petah T ikva. Sur les 3000 adhérents de la piscine Gordon, 2100 sont déjà revenus en quatre jours. «C'est un succès inespéré, fanfaronne Asaf Yitzhaki, le gérant de la piscine. Désormais, ça pose problème pour nos employés qui n'ont pas encore eu les deux doses de vaccin: ils ne peuvent pas revenir travailler... Et ils disent que c'est de la discrimination. J'espère que ce n'est qu'une question de temps.»

Il ne peut laisser entrer personne «sur parole»

Avec ce fameux badge vert, les Israéliens peuvent donc retourner à la piscine, mais aussi dans les musées, les bibliothèques, les hôtels, les parcs d'attractions, assister à des événements sportifs et culturels et entrer dans l es salles de sport. Quelques rues plus au sud, chez Holmes Place, une salle du plus grand réseau de gym israélien, musique techno à plein volume et miroir sur chaque mur, la moyenne d'âge baisse de moitié par rapport à celle de la piscine. La fréquentation aussi. «60% de nos clients ont entre 20 et 30 ans, alors la plupart attendent encore leur deuxième dose pour venir, dit Aviv Bar, le manager de la salle de sport. Ça risque d'être assez calme comme ça pendant au moins deux ou trois semaines. Et puis il y a tellement de demandes depuis la mise en place du badge vert que le site du Ministère de la santé a planté! Forcément, ça complique un peu les choses si nos membres n'ont pas réussi à l'imprimer ou à le télécharger à temps.»

«Lumière au bout du tunnel»

L'homme d'une trentaine d'années précise que les règles sont strictes. Il ne peut laisser entrer personne «sur parole», dit-il en faisant un signe de la tête en direction de la porte pour signifer que la police peut entrer contrôler à tout moment. Il fait visiter les 1700 mètres carrés de salle, s'assure que nous avons bien vu les rubans de sécurité qui bloquent un tapis de course sur deux, les panneaux rappelant les règles de distanciation et le gel hydroalcoolique et autres lingettes désinfectantes disposés aux quatre coins de la salle.

La prudence est de mise malgré la filtration à l'entrée. «On est contents d'être de retour, mais ça fait déjà trois fois qu'on a dû fermer après avoir rouvert», tempère-t-il. Yosef, bodybuilder en marcel, gourde de protéines végane en main, lui coupe la parole: «Mais ça sera la dernière! Au moins, là, on voit la lumière au bout du tunnel!»

«Le bout du tunnel!»

Dans les centres commerciaux, rouverts depuis dimanche, le badge vert n'est pas demandé. Celui de Dizengoff grouille de monde et d'animations en tout genre. Hormis les vendeurs et les clients masqués, c'est presque comme si le Covid-19 n'avait jamais existé. Certaines boutiques, précautionneuses, ont toutefois installé des files d'attente, permettant de respecter un nombre limité de personnes dans le magasin. Odélia, jeune Israélienne de Tel-Aviv, en a profité pour venir faire des emplettes avec son bébé de 3 mois, Noya, et sa belle-mère, Renée, 65 ans. «On se sent tellement libérées, précise la jeune maman. Ma belle-mère, vaccinée, peut désormais m'accompagner faire les courses sans risque, elle peut prendre ma fille dans ses bras.»

L'an dernier, au tout début de la pandémie, les autorités avaient interdit toute célébration, consigne qui n'avait pas été suivie par la population, provoquant un pic de contaminations. Par précaution, Israël impose cette fois un couvre-feu nocturne: interdiction formelle de sortir entre 20 h 30 et 5 heures jusqu'à dimanche.

En attendant, dans les rues de Tel-Aviv, l'ambiance est décontractée. Des groupes de jeunes improvisent des tables et des chaises avec des palettes, discutent avec un café qu'ils ont pris à emporter. D'autres apportent carrément leur panier à pique-nique pour déjeuner aux abords des fontaines de la ville. Pour un plat du jour en terrasse ou un cocktail dans les bars de la capitale israélienne, il faudra attendre encore un peu: le gouvernement table sur le 7 mars pour la réouverture. L'aéroport, fermé depuis fin janvier, n'ouvrira pas non plus avant le 6 mars, pour limiter au maximum l'arrivée des variants.

© LIBÉRATION

Pas de passeport vaccinal dans l'UE pour l'instant

Bruxelles appelle à maintenir des restrictions fermes face aux variants mais ne décide rien sur un certificat.

Les dirigeants européens ont appelé hier à «maintenir des restrictions fermes» tout en accélérant les campagnes de vaccination pour endiguer les variants du coronavirus. Mais ils n'ont pas tranché leurs divergences sur le futur «passeport vaccinal».

«La situation épidémiologique demeure grave et les nouveaux variants posent des défis supplémentaires. Nous devons donc maintenir des restrictions fermes tout en musclant nos efforts» pour accélérer la vaccination, ont déclaré les Vingt-Sept dans leurs conclusions à l'issue d'un sommet en visioconférence.

Alors que l'essor des variants britannique et sud-africain fait planer le spectre de nouvelles flambées de contaminations à travers le continent, les campagnes de vaccination sont toujours pénalisées par d'importants retards de livraison.

«Les prochaines semaines vont demeurer difficiles sur le terrain de la vaccination», a reconnu le président du Conseil européen Charles Michel lors d'une conférence de presse. «Mais je voudrais afficher un message d'optimisme (...) Nous avons les moyens de faire en sorte que l'UE joue un rôle clé pour (...) sortir de cette crise dans les prochains mois», a-t-il ajouté.

Concernant la question d'un certificat de vaccination européen pour faciliter les voyages, les dirigeants se sont contentés dans leurs conclusions d'«appeler à poursuivre une approche commune».

Paris et Berlin jugent la question prématurée, rejetant toute inégalité de traitement entre une minorité privilégiée et les autres. Mais d'autres Etats – notamment les plus dépendants du tourisme à l'instar de la Grèce et de Chypre – veulent une adoption accélérée pour sauver leur saison estivale. **ATS/AFP**

LE COURRIER

Le Courrier, un média allié

Depuis 2005, fidèle à notre singularité, nous proposons à nos abonné-e-s une rubrique «Égalité».

Marrainez vos proches, offrez un journal engagé

Jusqu'au 8 mars 2021, nous vous offrons le hors-série «Tous égales» pour tout nouvel essai Web 2 mois (19 Frs).

Contactez-nous à abo@lecourrier.ch ou au 022 809 55 55

RELIGIONS Le débat sur la burqa repose sur des informations lacunaires, estime un spécialiste de l'islam. **12**

SOLIDARITÉ En collaborant avec le WEF, l'ONU compromet le Sommet sur l'alimentation, estime les ONG. **13**

le**MAG** Pratiquée aux Etats-Unis, la vente d'œuvres pour faire face à la crise reste taboue pour les musées européens. **19**

En plus des œuvres d'art, les nazis ont pillé des milliers d'instruments de musique dans toute l'Europe

Les spoliations du commando Musik

PASCAL FLEURY

Déchargement de pianos confisqués par l'Equipe d'intervention du Reichsleiter Rosenberg, à Paris. Les instruments, transportés par des prisonniers du camp de Drancy, étaient stockés dans divers dépôts, dont les caves du Palais de Tokyo, avant d'être expédiés en Allemagne ou au front. BUNDESARCHIV/DR

Guerre mondiale ► Les spoliations commises par les nazis dans les pays occupés ne concernaient pas que les œuvres d'art. Des dizaines de milliers d'instruments de musique, certains de grande valeur, ont été volés aux Juifs. La plupart n'ont jamais été rendus. Les explications de Pascale Bernheim, cofondatrice, avec l'avocate spécialisée Corinne Hershkovitch, de l'association Musique et Spoliations, à Paris.

Comment ce pillage systématique était-il organisé?

Pascale Bernheim: Quand ils débarquent en France en juin 1940, les Allemands n'ont pas oublié le Traité de Versailles, qui a été pour eux une humiliation terrible, avec des réparations lourdes à payer. Ils vont alors se montrer très déterminés pour spolier l'ennemi. Les Juifs, dont les nazis veulent anéantir le peuple et la culture, sont les premiers visés. Les nazis avaient une bonne connaissance du terrain grâce à la publication d'un *Lexique des juifs dans la musique*, signé Herbert Gerigk. Ce musicologue nazi prend la direction du commando Musik, une section de la tristement célèbre Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR), l'organisation en charge des confiscations dans les territoires occupés par la Wehrmacht.

Comment fonctionnait ce commando Musik?

Son chef, Herbert Gerigk, qui dirigeait la revue *Die Musik*, savait parfaitement où chercher. Après la capitulation de Paris, il se rend aussitôt à Saint-Leu-la-Forêt, dans la propriété de Wanda Landowska, une célèbre claveciniste qui avait enseigné à la Haute Ecole de musique de Berlin et détenait des instruments et partitions de grande valeur (lire ci-dessous). Le commando peut aussi s'appuyer sur les entreprises françaises de déménagement. Alors qu'environ 60 000 appartements sont vidés à Paris, il confisque 8000 pianos. Selon le musicologue Willem de Vries, auteur d'une étude sur ces spoliations[1], plusieurs dizaines de milliers d'instruments et de partitions ont été saisis entre 1940 et 1944 dans les pays occupés.

Que deviennent tous ces instruments de musique saisis?

Ils sont attribués à des officiers méritants, meublent les appartements de fonction de cadres du parti ou sont envoyés sur le front de l'Est pour agrémenter les soirées de la troupe. Les meilleurs instruments sont conservés dans le Reich en prévision de l'ouverture d'une *Hohe Schule* imaginée par le patron de l'ERR, Alfred Rosenberg. L'orchestre de propagande nazie, le Reichs Bruckner Orchester, a bénéficié de plusieurs instruments à cordes et autres clarinettes de facture française, livrés par l'intermédiaire d'un luthier allemand.

Les Juifs en fuite réussissent-ils à conserver leurs instruments?

Quand vous avez dix minutes pour quitter votre logement, vous prenez ce qu'il y a de plus précieux. Les Juifs déportés se faisaient généralement déposséder de leur violon en arrivant dans les camps. Ceux qui ont pu fuir ont utilisé leurs instruments pour monnayer un passage de frontière: un luthier de Toulouse m'a raconté que des instruments ont été retrouvés dans des greniers à la frontière espagnole. D'autres Juifs ont confié leur instrument à un luthier ou à une personne de confiance, mais ne sont jamais revenus les réclamer.

«Il importe que l'omerta sur la provenance des instruments de musique disparaisse»

Pascale Bernheim

La Suisse a été une plaque tournante du trafic d'œuvres d'art. Et pour les instruments de musique?

Certaines archives de luthiers, bien installés à Paris, révèlent un nombre important de transactions d'instruments d'origine juive, passant par l'Alsace pour finir chez des luthiers en Suisse. A l'époque, on ne faisait pas très attention à la provenance. Je ne suis pas sûre que ces instruments aient été rendus aux personnes spoliées.

Quelle est la proportion d'instruments restitués après la guerre?

Très faible. Souvent, les familles n'avaient pas les numéros de série des instruments. Une photo ne suffit pas pour identifier un piano ou un violon. C'est pourquoi, au lendemain de la guerre, les autorités ont opté pour une indemnisation plutôt que pour une restitution. Elles ont aussi donné des instruments de remplacement. A la fin du conflit, il restait 2000 pianos en rade dans les caves du Palais de Tokyo, à Paris.

Alors que la plupart des témoins ont disparu, votre association Musique et Spoliations fondée en 2017 n'arrive-t-elle pas trop tard?

Non, parce que ce que nous perdons en témoignages, nous le gagnons grâce aux archives, désormais ouvertes. Nous cherchons à convaincre des universitaires de s'y intéresser. Nous collaborons aussi avec la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations. Avec l'accord des familles, nous rouvrons certains dossiers. Mais l'espoir d'aboutir à des restitutions est mince. L'affaire du violon Guarneri de 1706, qui vient de ressortir dans les médias, montre bien la difficulté de l'exercice. Ce violon avait été acquis en 1938 par le Juif Félix Hildesheimer, puis revendu sous la contrainte. Il a été finalement acquis en 1974 par la fondation Hagemann. L'institution invoque aujourd'hui des motifs juridiques pour ne pas rembourser. La chancelière Angela Merkel propose une modification de la loi sur les fondations pour résoudre ce type de cas.

Au-delà de ces difficiles restitutions, quels sont les objectifs de votre association?

Nous nous attachons à la traçabilité des instruments de musique. Nous intervenons à l'échelle internationale pour que leur provenance soit indiquée par les vendeurs. Ce n'est pas obligatoirement le cas aujourd'hui, contrairement au marché de l'art. Nous donnons aussi une grande importance au devoir de mémoire. Les musiciens entretiennent souvent un lien intime avec leur instrument. Se souvenir d'eux, en particulier de ceux qui ont connu un destin tragique, c'est leur rendre hommage. Il importe que l'omerta sur la provenance des instruments de musique disparaisse. LA LIBERTÉ

[1]**Willem de Vries**, *Commando Musik – Comment les nazis ont spolié l'Europe musicale*, Ed. Buchet Chastel, 1996/2019.

>Voir aussi: musiqueetspoliations.com

LE DESTIN D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE PRESTIGIEUX VOLÉS PAR LES NAZIS

Parmi les prises de choix du commando Musik figuraient les collections d'instruments anciens et les 10 000 ouvrages et partitions de la pianiste et claveciniste Wanda Landowska (PHOTO DR). Cette grande artiste d'origine judéo-polonaise avait fait construire à Saint-Leu-la-Forêt, près de Paris, «un auditorium magnifique, véritable temple de la musique ancienne pour les étudiants internationaux», explique Pascale Bernheim, de l'association Musique et Spoliations. Lorsque le commando débarque, la musicienne a déjà fui vers les Etats-Unis, via la Provence. Les sbires remplissent 60 caisses, incluant une vingtaine d'instruments, dont un piano de Chopin, des clavecins, épinettes, orgues de salon et violes d'amour. Le tout est acheminé à Berlin, inventorié, puis caché dans d'autres sites. Une partie de ce patrimoine sera retrouvée dans les caves du monastère de Raitenhaslach, en Bavière. Seules dix caisses seront finalement ramenées à Paris. Le piano de Chopin et l'édition monumentale de la Bach-Gesellschaft seront sauvés. Autre cas de figure avec le violon rare offert en février 1943 par le ministre de la propagande Joseph Goebbels à la virtuose japonaise Nejiko Suwa, afin de cimenter l'alliance entre l'Allemagne et le Japon. L'histoire controversée de ce précieux instrument, qui continue d'interroger les chercheurs, fait l'objet d'un récent roman de Yoann Iacono[1], librement inspiré de faits réels. **PFY**

[1]**Yoann Iacono**, *Le Stradivarius de Goebbels*, Editions Slatkine et Cie, 2021.

HISTOIRE VIVANTE

RTS LA 1ÈRE / RTS 2
Radio: Ve:13 h 30
TV: ***Le marché de l'art sous l'Occupation***
Di: 23 h. Lu: 23 h 30

+ RTS histoirevivante.ch

La votation sur la burqa suscite de très vives réactions. En réalité, le débat repose sur peu d'informations, estime un spécialiste de l'islam, auteur de la seule étude suisse sur le sujet

Un débat truffé de contradictions

VOTATIONS 7 mars 2021 FÉDÉRALES

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE HARTMANN

Au fil des interdictions, le port du niqab est devenu un symbole d'insoumission, a montré la sociologue française Agnès De Féo. KEYSTONE

Initiative ▸ En Suisse, peu de données sont disponibles pour documenter la réalité des femmes portant le niqab. Les débats menés en amont de la votation du 7 mars en pâtissent, estime Andreas Tunger-Zanetti, islamologue à l'université de Lucerne. Il signe l'ouvrage paru en janvier *Verhüllung – Die Burka-Debatte in der Schweiz*. Entretien.

Votre recherche est aujourd'hui devenue LA référence en matière de niqab. Ce sujet est-il si peu étudié?

Andreas Tunger-Zanetti: Il n'en existe en effet pas d'autre en Suisse et très peu dans les autres pays européens. Le monde scientifique n'en a visiblement pas éprouvé le besoin, exception faite d'une poignée de chercheuses comme la sociologue Agnès de Féo en France. Quand au grand public, je soupçonne un certain manque de curiosité. Notre ouvrage dresse un portrait de la situation européenne sur la base des études existantes, donne un certain nombre d'informations sur la situation suisse, illustrées par le témoignage d'une femme portant le niqab. Mais nous nous intéressons aussi au traitement médiatique de ces questions [en Suisse alémanique]: la disparité est éclatante entre ce que disent les médias, qui transmettent globalement l'idée de la contrainte, et ce qui ressort des quelques études existantes.

Que disent-elles?

Etonnamment, elles divergent très peu. Du Danemark à la Belgique, de la France au Royaume-Uni, le profil des femmes concernées se ressemble beaucoup: elles sont plutôt jeunes (entre 20 et 30 ans), nées dans le pays et d'éducation moyenne à élevée. Elles imposent leur volonté de se voiler, souvent contre l'avis de leur famille ou de leur mari. La plupart d'entre elles sont des converties. Le port du niqab correspond donc à leur piété et à leurs convictions, à la façon dont elles se sentent en public par rapport à leur corps. La sociologue française Agnès De Féo, qui a suivi plus de 200 femmes pendant dix ans, montre aussi que nombre d'entre elles l'enlèvent un jour. Elle évoque aussi ce sous-groupe: les personnes en recherche d'un mari. La burqa leur permet de donner un signal sur des valeurs (de modestie, par exemple) et de ne pas montrer son visage avant de choisir l'autre. On est loin de la contrainte dont parle le comité d'Egerkingen, auteur de l'initiative.

Ne faut-il pas envisager que d'autres profils n'aient pas été identifiés, car moins visibles?

Absolument, et les chercheuses (le plus souvent) ont tenté de trouver ces «femmes oubliées», au sein de «poches» silencieuses de certains milieux. En vain. En France, sur 32 cas envisagés par l'une de ces études, un seul a été soupçonné de pression par le mari. Cette image des femmes choisissant la burqa dans les pays occidentaux est un phénomène moderne.

Comment se fait-il que l'image qui prévaut dans la société soit si différente?

Parce que notre image de l'islam est en grande partie construite sur ce que l'on nous montre de pays éloignés. Et l'on a raison de considérer que de nombreuses femmes, dans ces sociétés, ont besoin de se libérer et, peut-être, de soutien. Mais peu de gens confrontent cette image lointaine à la réalité suisse. Or, porter le niqab au Koweït n'est pas le porter en Suisse: le contexte est totalement différent qu'il s'agisse du régime politique ou des possibilités de détermination qu'y ont les individus.

Vous estimez qu'aujourd'hui, entre 21 et 37 femmes portent le niqab en Suisse. D'où vient ce chiffre?

Des personnes-ressources approchées. Pour la plupart, ce sont des musulmanes et des musulmans occupant des fonctions au sein des organisations faîtières qui regroupent les mosquées et les associations, et ont de bons réseaux. Nous leur avons demandé combien de cas ils connaissaient, en retenant l'évaluation haute. La démarche a été très bien comprise.

Vous vous intéressez aux contradictions du débat sur la burqa. Quelles sont-elles?

En premier lieu, il y a celle qui consiste à décider de quelque chose que l'on ne connaît pas. Peu d'efforts ont été consacré à vérifier les dires du comité d'Egerkingen, et à étudier la question, alors qu'elle est dans l'air depuis 2006 déjà. Les médias ont écrit sur le nombre et le montant des amendes, pas sur les conséquences plus profondes de l'interdiction du port du niqab. Les femmes qui portent ce vêtement n'ont pas davantage été approchées ni l'impact d'une telle initiative sur la minorité musulmane mesuré. Je crois que cette initiative en dit plus long sur la Suisse que sur les musulmans. Notre pays est peu à l'aise avec les autres cultures et particulièrement avec la question des religions, irrésolue depuis les Lumières: comment est-ce que je me positionne avec ma religion ou ma non-religion, quelles sont les pratiques normales, extrêmes? Au lieu de mener la discussion, on part sur le terrain de l'«idéologie». Ce qui donne des débats très émotionnels.

Selon vous, la concentration des médias joue un rôle important dans la pauvreté du débat.

Le nombre de personnes appelées à s'exprimer sur l'islam dans les médias est très faible, ce qui réduit la diversité des points de vue. Au sein d'une même entreprise médiatique, les articles sont souvent repris d'une rédaction à l'autre. Cette diminution de la diversité donne un poids additionnel aux acteurs interrogés. De plus, la religion ne fait plus partie de la culture générale, et de moins en moins de journalistes sont capables d'écrire sur ce sujet – alors qu'on ne compte plus les experts footballistiques.

Vous-même, comment évaluez-vous l'impact de la votation sur la communauté concernée?

Tous les musulmans et musulmanes ne sont pas contre l'initiative: beaucoup ont vécu dans des sociétés très patriarcales et la burqa peut le leur rappeler. Mais si l'initiative n'est pas acceptée, tous ceux qui vivent ici sans un tel mauvais souvenir ne subiront pas une deuxième gifle, après celle de la votation sur les minarets. En cas de oui, la rancœur, conjuguée à d'autres facteurs négatifs à moyen terme, peut conduire un petit nombre de personnes à la violence. C'est aussi ce que pense le Service de renseignement de la Confédération. Une étude récente se demande si légiférer sur la burqa déjoue ou provoque les actes terroristes. Sa réponse, qui se base notamment sur le cas de la France, est qu'elle les renforce. I

Verhüllung (Cacher son visage – le débat anti-burqa en Suisse), Andreas Tunger-Zanetti avec la collaboration de C. Niggli, A. Petrino, N. Marchon, J. Meier, L. Wurmet, éditions Hier und jetzt, 2021. *Derrière le niqâb. Dix ans d'enquête sur les femmes qui ont porté et enlevé le voile intégral*, Agnès de Féo, éditions Armand Colin, 2020.

La pandémie a dopé l'antisémitisme en 2020

Suisse romande ▸ **En 2020, 147 actes antisémites ont été recensés en Suisse romande. C'est nettement plus qu'en 2019.**

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad) a recensé en 2020 une hausse de 41% des cas. En 2020, la gravité des évènements antisémites (trois actes graves et trois actes sérieux) a en revanche diminué par rapport à l'année précédente, revenant au niveau de 2018.

Alors que l'année 2020 n'a pas été marquée par une escalade du conflit israélo-palestinien, qui coïncide habituellement avec un regain d'hostilité contre les juifs, l'augmentation des cas est indissociable de la crise du Covid, marquée par l'apparition d'une mouvance conspirationniste, indique Alain Bruno Lévy, président de la Cicad. «Les vieux thèmes antisémites ressurgissent parmi les mouvements extrémistes, suprémacistes. Comme au Moyen-Age avec la peste, on impute aux juifs la responsabilité de la pandémie.» Trente-six pour cent des actes recensés en 2020 concernent les théories du complot juif.

Sur les 147 actes recensés en 2020, 141 sont qualifiés de préoccupants, à savoir des propos antisémites divers non ciblés. Parmi les actes sérieux figure celui d'une enseignante genevoise qui a hurlé «Heil Hitler» et effectué le salut nazi pour faire respecter le calme en classe. Le fait que le corps enseignant propage de telles idées inquiète Johanne Gurfinkiel, secrétaire général de la Cicad. Il déplore le «manque de fermeté» du DIP genevois et souligne l'insuffisance des programmes de sensibilisation à la discrimination dans les écoles: «Une enquête serait nécessaire pour mesurer la pénétration des idées antisémites parmi les élèves.» Un tel outil, demandé sans succès depuis trois ou quatre ans, permettrait de mener des actions ciblées. Les deux intervenants s'inquiètent en outre du peu de maîtrise des utilisateurs des réseaux sociaux vis-à-vis des *fake news*.

Quant à l'instrumentalisation de la Shoah et sa banalisation, elles inquiètent de part et d'autre de la Sarine, comme le montre le rapport publié par la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI). Dans la rue ou sur internet, des étoiles jaunes juives sont aussi apparues avec l'inscription «non vacciné» ou «attestation de masque».

Outre son travail de veille, la Cicad dénonce aussi des cas. Mais selon le nouveau Code pénal, les associations ne peuvent plus se porter partie civile. L'avocat Alain Bruno Lévy réclame un changement de pratiques, qui profiterait d'ailleurs à toutes les associations.

Si 2020 n'a connu aucun cas de vandalisme contre des synagogues, il n'en ira pas de même en 2021: trois atteintes ont déjà été dénoncées à ce jour, à Lausanne, à Genève et à Bienne.

DOMINIQUE HARTMANN

Des fours sénégalais contre la déforestation

Coopération ▸ Dans le nord du Sénégal, une centaine de cuisinières fonctionnant à l'énergie solaire ont été fabriquées grâce au concours d'une association de soutien aux femmes, Solidarités St-Julien-St-Louis (SJSL). Avec le soutien du Fonds 1%, financé par des dons de fonctionnaires internationaux genevois[1], l'association française et ses partenaires sénégalais d'Arades et de Mère Rue misent également sur la formation de menuisiers.

Décédé au mois de novembre de l'année dernière à 66 ans, l'inventeur de ces fours solaires, Abdoulaye Touré, avait notamment été récompensé d'une médaille au Salon international de l'invention et de l'innovation de Koweït City en 2017. Infatigable défenseur des énergies renouvelables, ce directeur d'école à la retraite a mis au point une cuisinière capable de cuire des aliments à 200 degrés, ne nécessitant aucun combustible. Une invention porteuse d'espoir dans les régions du Matam et de Saint-Louis, contraintes d'utiliser le bois de chauffe avec ses conséquences dramatiques sur l'environnement et la santé de celles et ceux qui cuisinent.

Fabriqués au Sénégal, les fours développés par Abdoulaye Touré sont bon marché (environ 100 francs) mais solides, puisqu'ils sont conçus pour durer dix ans s'ils sont correctement entretenus. En 2019, deux fours avaient été acquis pour équiper une école à l'initiative de Mère Rue.

Cette cuisinière peut cuire des aliments à 200 degrés et ne nécessite aucun combustible

En 2020, la SJSL est passée à la vitesse supérieure, ne formant pas moins de dix menuisiers qui, avec l'aide de la population de la région, ont construit une centaine de cuisinières solaires.

En principe, celles-ci peuvent être utilisées toute l'année, hormis pendant la saison des pluies qui dure une dizaine de semaines par an. A l'aide d'un système de double-vitrage, qui permet aux rayons du soleil d'être captés deux fois, il est possible d'y cuire des plats en moins de deux heures pour une vingtaine de personnes.

Ce projet arrivant à son terme, la présidente de la SJSL, Geneviève Mulvey-Reday, tire un bilan positif: «Les femmes que j'ai rencontrées lors de mes derniers voyages au Sénégal se sont montrées plus que réceptives à ces nouveaux appareils.» Rappelant que, dans la région, des bouses de vaches servaient encore il y a peu de combustibles lorsque le bois venait à manquer – une pratique source de maladies –, elle estime que cette alternative est d'ores et déjà un succès.

Aux côtés de l'Association pour la recherche action développement et environnement au Sahel (Arades), avec laquelle elle travaille, Geneviève Mulvey-Reday observe un regain d'intérêt pour ce type d'initiative: «On peut désormais revenir avec des projets concrets de développement, les gens ont repris confiance», se réjouit-elle.

TADEUSZ ROTH

[1]www.onepercentfund.net

Le futur Sommet sur l'alimentation est d'ores et déjà compromis, déplorent des centaines de mouvements sociaux et d'ONG, qui accusent les Nations unies de compromissions avec les lobbies

Multinationales à la manœuvre

SERGIO FERRARI

Les petits paysans craignent que les multinationales, notamment productrices de pesticides, ne dominent les débats lors du prochain sommet onusien sur les systèmes alimentaires. KEYSTONE

Alimentation ▸ Le quatrième Sommet mondial de l'alimentation s'annonce sous les pires auspices, alors que les Nations unies multiplient les accords avec les multinationales, notamment à travers le Forum économique mondial (WEF) et un lobby de producteurs de pesticides. Un scénario qui scandalise les mouvements sociaux et les autres acteurs de la communauté internationale, en cette année cruciale pour l'avenir des systèmes alimentaires.

Selon ses organisateurs, le sommet, qui doit avoir lieu en septembre 2021 à New York, devrait contribuer à sensibiliser l'opinion publique à la crise alimentaire actuelle et, surtout, à faciliter les engagements et les actions au niveau mondial. Ceci non seulement pour éradiquer la faim, mais aussi pour réduire l'incidence des maladies liées à l'alimentation et protéger la planète. Aujourd'hui, bien que l'humanité produise davantage de nourriture que nécessaire, plus de 820 millions de personnes souffrent de la faim.

Le WEF en première ligne

Sous l'impulsion du CIP, plateforme internationale pour la souveraineté alimentaire[1], quelque 550 mouvements sociaux et ONG ont écrit, à plusieurs reprises, au secrétaire général de l'ONU, António Guterres, pour demander la rupture du partenariat passé en juin 2019 avec le WEF en vue du sommet.

Pour la société civile organisée, une collaboration aussi étroite avec un organisme constitué par «les sociétés transnationales et les entreprises agroalimentaires qui tirent profit de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche industriels et sont responsables de la destruction des écosystèmes, de l'appropriation des terres, de l'eau et des ressources naturelles» rend illusoire la tenue d'un sommet équilibré.

Dans la lettre ouverte au secrétaire général de l'ONU, elle s'indigne également de la nomination d'Agnes Kalibata, présidente de l'Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA), comme «envoyée spéciale pour le sommet», relevant que cette organisation a pour fonction de promouvoir l'agro-industrie.

Ces proximités sont jugées d'autant plus choquantes que les Nations unies ont elles-mêmes décrété en 2019 la Décennie de l'agriculture familiale (2019-2028). Une paysannerie, rappelle la missive, qui «produit plus de 80% de l'alimentation mondiale et devrait donc être au centre de ce sommet».

Pollueurs décideurs

Mais le WEF n'est de loin pas le seul organe patronal ayant accaparé l'ONU à la veille de ces débats cruciaux. Le 2 octobre dernier, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) annonçait un vaste partenariat stratégique avec Croplife International, une organisation regroupant les plus grands fabricants de pesticides au monde: BASF et Bayer Crop Science (Allemagne), Corteva Agriscience et FMC (Etats-Unis), Sumitomo Chemical (Japon) et Syngenta (Suisse). Ensemble, ces entreprises contrôlent 70% du marché.

La paysannerie qui «produit plus de 80% de l'alimentation mondiale devrait être au centre du sommet»

Tout en défendant son accord avec Croplife, la FAO souligne son engagement dans la lutte contre l'utilisation des pesticides et insiste sur la nécessité de réduire leur impact. La FAO se dit particulièrement intéressée à bénéficier des connaissances de Croplife au niveau numérique. Cela pourrait devenir, selon l'organisation, «un véritable moteur pour la transformation des systèmes agroalimentaires». Un argument supplémentaire qui alimente la méfiance et la critique à l'égard de ce partenariat stratégique.

La FAO reconnaît qu'elle vit un changement culturel et cherche de nouvelles stratégies pour, dit-elle, devenir une organisation plus dynamique, tournée vers l'avenir et ouverte à de nouvelles méthodes de travail et de collaboration. L'une de ses stratégies consiste précisément à établir des partenariats avec le secteur privé.

Mobilisation

Pour le CIP, ce partenariat est tout aussi gênant. «La FAO doit rester un espace de confrontation multilatéral et neutre.» Elle ne peut pas être cooptée par des intérêts privés qui tentent de gagner de l'argent aux dépens de petits producteurs alimentaires, de consommateurs ainsi que de communautés locales. Le réseau, qui rassemble et représente plus de 6000 organisations rurales et communautaires et 300 millions de personnes, promeut la souveraineté alimentaire au niveau mondial et régional. Un principe que l'ONU a d'ailleurs intégré dans ses textes, notamment dans la Déclaration des droits des paysannes et des paysans.

En décembre, Via Campesina, à l'origine de cette déclaration, a vivement réagi estimant le «sommet assiégé» et le concept de souveraineté alimentaire «en danger».

Peu avant, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture (UITA) et une dizaine d'ONG internationales, dont Les Amis de la terre, Public Eye et FIAN, avaient écrit à la FAO pour lui signaler l'aberration de vouloir «améliorer la sécurité» et défendre l'environnement par un usage raisonné des pesticides, en pactisant avec des sociétés dont un tiers des ventes concernent des pesticides reconnus comme dangereux[2]. Un courrier soutenu par des centaines d'organisations sociales et de nombreux scientifiques.

La FAO dit sa bonne foi

Du côté de la FAO, on plaide la bonne foi. «L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture prend très au sérieux son mandat d'intermédiaire indépendant, neutre et honnête», a-t-elle assuré, en réponse à la lettre, sur son site internet[3]. Pour preuve, elle a publié l'intégralité de son accord avec Croplife. Pas sûr que cela suffise à rassurer! ❙

Traduction: Rosemarie Fournier

Collaboration: BPZ

[1]foodsovereignty.org
[2]publiceye.ch/fileadmin/doc/Pesticide/2020_OpenLetter_FAO-CropLife.pdf
[3]fao.org/news/story/fr/item/1333921/icode

Le contenu de cette page est réalisé par la rédaction du *Courrier*. Il n'engage que sa responsabilité. Dans sa politique d'information, la Fédération genevoise de coopération (FGC) soutient la publication d'articles pluriels à travers des fonds attribués par la Ville de Genève.

Plus que jamais, le dérèglement climatique commande d'investir dans l'efficacité énergétique et le renouvelable. Mais à Paris et à Bruxelles, la priorité reste de démanteler le service public

Qui veut la mort d'EDF?

LE MONDE diplomatique

ANNE DEBREGEAS ET DAVID GARCIA*

Le monopole public français, qui avait permis de construire en quelques décennies un réseau et un parc de production capables d'amener l'électricité dans chaque foyer, a été peu à peu affaibli par vingt ans de dérégulation.
KEYSTONE

France ▸ Le gouvernement envisage-t-il de «couper Électricité de France [EDF] en trois, c'est-à-dire de le démanteler»? Interpellé sur le projet Hercule par Valérie Rabault, présidente du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, le 15 décembre dernier, le premier ministre, Jean Castex, tente de rassurer: «Nous n'avons (…) nullement l'intention de démanteler EDF, qui restera un grand groupe public.» Ces propos rappellent ceux prononcés dans le même hémicycle par le ministre de l'Economie Nicolas Sarkozy, le 6 avril 2004: «Depuis 2000, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence à hauteur de 30% parce que le gouvernement de Lionel Jospin, soutenu à l'époque par le Parti communiste, avec des ministres communistes, a transposé en février 2000 la directive européenne libéralisant le marché de l'énergie… Je redis qu'EDF et GDF [Gaz de France] ne seront pas privatisés[1].» Élu président de la République en 2007, il privatisa GDF.

À ce jour, l'État détient encore 84% du capital de l'établissement public transformé en société anonyme en 2004 et introduit en Bourse l'année suivante. Mais pour combien de temps? Depuis le printemps 2019, le gouvernement français et la Commission européenne négocient en toute opacité la réorganisation du deuxième producteur mondial d'électricité. En mai dernier, alors que le président Emmanuel Macron venait d'évoquer devant les caméras le retour des «jours heureux», en référence au programme du Conseil national de la Résistance, ses représentants négociaient à Bruxelles le torpillage d'une des conquêtes de la Libération, soixante-quinze ans après la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Le projet Hercule poursuit l'objectif fixé par une directive européenne de 1996: imposer l'émergence d'acteurs privés en rognant la position dominante d'EDF, tout en demandant à l'État d'assumer les incertitudes et les risques liés à la filière nucléaire. Le projet devait être présenté à l'Assemblée nationale l'été dernier, puis en ce début d'année, mais il se heurte à la mobilisation du personnel d'EDF, qui multiplie les grèves, et à celle de l'opposition parlementaire, qui en appelle à l'opinion.

Malgré les dénégations du président-directeur général d'EDF, Jean-Bernard Lévy, le démantèlement du service public de l'électricité semble acté entre Paris et Bruxelles, en contrepartie d'une modification de la régulation des prix d'achat du nucléaire. Plusieurs documents ont fuité. Hercule refonderait le groupe en trois entités: un pôle chargé de la production nucléaire et thermique, EDF Bleu, auquel serait rattaché le Réseau de transport d'électricité (RTE); un deuxième, EDF Azur, gérant les concessions hydroélectriques; et le troisième, EDF Vert, regroupant les autres activités. On retrouverait dans ce dernier pôle la production éolienne et solaire, la commercialisation, les activités internationales hors nucléaire, les services et Enedis, qui exploite des réseaux de distribution. Le capital d'EDF Bleu et d'EDF Azur deviendrait public à 100%, mais celui d'EDF Vert serait introduit en Bourse. Un tiers, pour commencer, comme pour celui de GDF en son temps… qui avait ensuite été livré majoritairement au privé.

L'avenir des concessions hydroélectriques reste incertain et semble faire l'objet d'âpres négociations entre la France et l'Union européenne. Une structure publique telle qu'Azur, évoquée dans le projet actuel, pourrait éviter leur mise en concurrence à l'expiration des concessions. La perspective d'une cession au privé de l'exploitation de ces ouvrages stratégiques, dont la sûreté est cruciale, suscite depuis des années une très forte opposition syndicale et politique, à gauche comme à droite[2].

Cette privatisation déguisée est projetée sans tirer le bilan de l'ouverture à la concurrence pour la fourniture d'électricité aux entreprises, en 1999, puis aux particuliers, en 2007[3]. La baisse des prix promise dans les deux cas n'a pas eu lieu. Bien au contraire: les tarifs ont augmenté de 60% entre 2006 et 2020 pour les particuliers, quand l'inflation restait inférieure à 20% durant la même période[4]. Selon la Commission européenne, cela serait dû à une concurrence… insuffisante. «Dans certains États membres, le processus de libéralisation a été mis en œuvre de façon imparfaite, en raison du maintien de la prééminence des opérateurs historiques sur les marchés amont (production et vente en gros) et/ou les marchés aval (fourniture, notamment du fait du maintien de tarifs réglementés de vente)», affirme la direction de la communication de la Commission dans une réponse écrite à nos questions.

Une partie de l'augmentation des factures peut être attribuée aux investissements dans le renforcement du réseau, dans la prolongation des centrales nucléaires et dans les énergies renouvelables. Mais elle découle également du mode de formation des prix sur le marché de l'énergie, largement déterminé par les prix des matières fossiles, gaz et charbon, qui ne sont pas «représentatifs de la réalité des approvisionnements du système électrique français, avec une forte volatilité et des perspectives tendanciellement à la hausse», reconnaît la Commission de régulation de l'énergie[5]. Président de cette autorité administrative pourtant très libérale, Jean-François Carenco l'admet: «La concurrence par les prix reste marginale sur le marché de l'électricité. Elle ne sert pas à faire baisser les tarifs[6].»

Pour sa part, l'association Consommation, logement, cadre de vie (CLCV) ne juge «pas viable» la déréglementation du secteur de l'électricité en France, tout en précisant ne pas être hostile aux privatisations. «La production nucléaire est exercée en monopole public, ce qui semble consensuel, écrit-elle dans un courrier adressé à la commissaire européenne à l'énergie, Kadri Simson, le 19 octobre 2020. Le réseau étant aussi un monopole naturel, cela signifie que (…) les opérateurs alternatifs ne sauraient être concurrentiels ni sur le réseau ni sur la production, mais sur la partie commercialisation, qui représente une petite part du prix complet.»

Les tarifs ont augmenté de 60% entre 2006 et 2020 pour les particuliers, quand l'inflation restait inférieure à 20% durant la même période

Président de l'Association française indépendante de l'électricité et du gaz (Afieg), un groupe de pression qui représente les grandes sociétés privées du secteur, comme Total Direct Énergie, Gazprom ou Endesa, Marc Boudier considère au contraire que, «si le transport et la distribution de l'électricité sont par nature monopolistiques à l'échelon local ou national, cela ne justifie pas le maintien d'un monopole public sur l'ensemble de l'activité». En France, Enedis exerce un monopole sur 95% du territoire national. Ailleurs, par exemple en Allemagne, une kyrielle d'opérateurs gèrent la distribution à l'échelle du pays, mais jamais en concurrence sur un territoire donné.

On parle de «monopole naturel» lorsque les coûts fixes qu'engendre la production d'un bien sont très importants et que les coûts moyens baissent fortement avec l'augmentation de la production, ce qui rend plus compétitive une seule entreprise. Le préambule de la Constitution française prévoit que, en pareille situation, ce type d'entreprise doit devenir la propriété de la collectivité; mais il a été souvent contourné. Les coûts du réseau électrique comme de la production nucléaire et renouvelable se composent en grande partie d'investissements lourds, amortissables sur plusieurs décennies, indépendants de la quantité d'énergie produite et transportée. Construire davantage de moyens de production ou de lignes que nécessaire pour pouvoir les mettre en concurrence aboutirait à un gâchis économique, doublé d'une absurdité écologique. «L'histoire a montré que les fournisseurs alternatifs n'ont quasiment développé aucune capacité de production d'énergie, conventionnelle ou innovante, et qu'ils ne comptent nullement le faire», fait valoir François Carlier, délégué général de la CLCV.

Devant l'impossibilité de l'introduire dans les réseaux et dans la production, les partisans de la concurrence se sont rabattus sur la commercialisation, qui représente aujourd'hui à peine 4% du coût total du système électrique[7]. La «fourniture» consiste essentiellement à prospecter de nouveaux clients, élaborer des offres complexes et variées, en faire la promotion. Aujourd'hui, près d'une cinquantaine d'électriciens étrangers, pétroliers, gaziers, jeunes pousses, enseignes de la grande distribution disputent à EDF son ancien monopole. Résultat: l'entreprise publique perd plus de cent mille clients par mois[8]. En deux ans, le français Total Direct Énergie et l'italien ENI ont vu leur nombre de clients en électricité grimper respectivement de 51% et 156%[9]…

Le consommateur peut-il en attendre un gain quelconque? Certainement pas une baisse des prix, puisque la commercialisation engendre des surcoûts, répercutés sur la facture: nouvelles équipes commerciales pour chaque fournisseur, courtiers, gestionnaires des bourses d'électricité; duplication des systèmes d'information, des fonctions support (ingénierie et administration); publicité, démarchage; multiplication des interfaces entre acteurs, contractualisation des échanges; risques juridiques, etc. Interrogée sur la manière dont la concurrence pourrait réduire les coûts, la Commission européenne nous répond: «Pas de commentaire sur vos questions spécifiques.»

N'ayant prise ni sur l'essentiel des coûts ni sur la qualité de l'électricité délivrée, les fournisseurs peinent à se démarquer. Leurs offres sont de fait «très similaires et sans innovation», souligne la CLCV, qui décèle même un «lien de cause à effet (…) avec le recours massif aux pratiques trompeuses et agressives». Le nombre de litiges mettant en cause un démarchage commercial abusif bat des records: près de deux mille en 2019, en hausse de 65% en trois ans, selon le médiateur national de l'énergie, Olivier Challan Belval, qui instruit les plaintes. «Certains démarcheurs se font passer pour des agents Enedis [groupe EDF], d'autres prétextent venir contrôler la facture d'énergie ou profitent de la fragilité de personnes âgées», détaille-t-il. Il préconise l'interdiction du démarchage commercial ou, à défaut, son encadrement strict. Il dénonce également la tendance des fournisseurs à résilier les contrats à la moindre difficulté de paiement, faisant s'envoler le nombre de coupures. Près de 672 400 interventions pour impayés ont été effectuées en 2019, soit 100 000 de plus que l'année précédente.

Au début de la déréglementation, les fournisseurs devaient s'approvisionner sur un marché de gros aux prix très volatils. Ils se trouvaient face à un opérateur historique produisant une électricité à coût bas et stable, proposant aux consommateurs des tarifs réglementés de vente (TRV) encadrés par l'État et généralement avantageux. Difficile, pour les acteurs privés, de se faire une place. La Commission européenne a choisi de les aider en réclamant la fin des TRV, dans une décision rendue le 12 juin 2012: «Les concurrents d'EDF seraient ainsi en mesure de faire des offres à des prix comparables à ceux que peut proposer EDF, •••

••• ce qui devrait permettre une concurrence effective.» Les fournisseurs obtenaient ainsi la suppression des TRV pour les moyennes et grandes entreprises à la fin 2015, et pour les plus petites en 2019. L'Union des industries utilisatrices d'énergie (Uniden) avait pourtant plaidé auprès de la Commission européenne pour leur maintien: «Le fonctionnement imparfait du marché rend nécessaires les tarifs réglementés (…). La structure des tarifs répond à celle des coûts réels par catégorie de clients. (…) Les consommateurs valoriseraient également la stabilité et la visibilité du prix qu'ils paient pour leur approvisionnement en électricité[10].»

Pour les particuliers, une modification du mode de calcul des TRV, sous la pression des fournisseurs alternatifs, les vide de leur substance[11]. Construits à l'origine pour refléter les coûts du système électrique français, ces tarifs doivent désormais exprimer le coût d'approvisionnement moyen d'un fournisseur alternatif. Les TRV sont ainsi devenus dépendants du cours mondial du charbon et du gaz, incontrôlable par la puissance publique. D'après la Commission de régulation de l'énergie, il s'agit d'assigner aux tarifs un objectif de «contestabilité», défini comme la «faculté pour un opérateur concurrent d'EDF présent ou entrant sur le marché de la fourniture d'électricité de proposer, sur ce marché, des offres à prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés»[12]. Ces tarifs deviennent, par construction, plus élevés que les offres des fournisseurs. L'Autorité de la concurrence s'était pourtant opposée à ce mode de calcul, jugé «défavorable pour vingt-huit millions de clients aux tarifs réglementés». Dans un avis uniquement consultatif et sans suite, elle s'étonne: «L'application de cette méthode traduirait un changement de nature des TRV de l'électricité en France, qui consisterait à les transformer en un "prix plafond" du marché de détail, c'est-à-dire un prix représentatif des coûts des fournisseurs les moins efficaces[13].»

Les fournisseurs alternatifs et leurs promoteurs ont alors beau jeu de mettre en avant une étude récente de l'Observatoire mondial des marchés de l'énergie. Celle-ci souligne qu'un changement de fournisseur d'électricité générerait une économie modique de 44 euros par an en moyenne pour un particulier, soit 5% de la facture[14]… C'est le résultat direct de l'augmentation des TRV pour satisfaire les opérateurs privés! À première vue, le baromètre 2020 du médiateur de l'énergie semble accréditer une adhésion majoritaire au principe de la mise en concurrence des énergéticiens: 73% des personnes interrogées estiment que l'ouverture du marché est «une bonne chose[15]». Toutefois, seulement 14% des sondés estiment que le processus de privatisation a entraîné une amélioration du service, et 31% une baisse des tarifs.

«Le prix n'est pas le seul facteur pris en compte par le client, attaché à une qualité de service globale», assure M. Boudier. Les clients industriels manifestent, eux, un enthousiasme mesuré à l'heure du bilan. Pour Nicolas de Warren, président de l'Uniden, «l'ouverture à la concurrence a généré un fort développement de comportements et de phénomènes économiques et financiers "court-termistes". Ceux-ci vont à l'encontre de la stabilité et de la visibilité indispensables aux producteurs ou aux consommateurs industriels, compte tenu de la lourdeur et de la longueur de leurs cycles d'investissement.»

Stabilité et niveau des prix sont des facteurs essentiels, mis en avant par les industriels comme par les particuliers. Bien que fortement dégradés, les tarifs réglementés à destination des particuliers représentent encore une valeur refuge pour 70% de clients. Surveillés par l'État, ils protègent partiellement de la volatilité des prix de marché. Leur disparition abandonnerait les clients dans le maquis des offres opaques et du démarchage. Elle entérinerait la fin de l'égalité de traitement entre usagers.

Ce mécanisme de délégation de service public s'apparente au modèle des autoroutes, les mêmes causes produisant les mêmes effets

Autre risque du démantèlement: la stabilité du système électrique. Le gestionnaire de réseau doit garantir à chaque instant l'équilibre parfait entre consommation et production, sous peine de coupures, voire de panne générale (comme la succession de coupures durant trente-huit jours en tout en 2000 et 2001 en Californie, une conséquence de la libéralisation du secteur). Pratiquement sans possibilité de stocker l'électricité et soumis à de nombreux aléas, en particulier météorologiques, l'exercice est très complexe. La multiplication des acteurs – producteurs et fournisseurs – qui doivent se coordonner au travers du marché n'induit pas seulement de nouveaux surcoûts: elle fragilise aussi l'équilibre de l'exploitation du parc de production. Dans un rapport de novembre 2019[16], l'association européenne des gestionnaires de réseaux (Entso-e) pointe clairement la responsabilité du marché dans l'augmentation des instabilités, qui ont déjà conduit à deux épisodes de coupures en janvier et septembre 2019 en France.

Les élus locaux s'inquiètent également des effets d'une privatisation d'EDF sur la péréquation tarifaire. Aujourd'hui filiale à 100% d'EDF, le très rentable réseau de distribution Enedis assure une desserte de tout le territoire au même prix. Demain, l'ex-ERDF ferait partie d'EDF Vert, promis à une entrée en Bourse. Des actionnaires privés accepteront-ils d'investir à perte dans les zones rurales, moins rentables que les grandes agglomérations? Sans se prononcer sur Hercule, le directeur général de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Pascal Sokoloff, émet un jugement mitigé sur le processus. «Dans les années qui ont précédé la création d'ERDF, en 2008, EDF avait diminué sensiblement ses investissements de maintien du réseau. Avec pour conséquences une augmentation du nombre de coupures d'électricité, doublée d'une aggravation de la fracture territoriale», rappelle-t-il.

À ce jour, l'Etat détient encore 84% du capital de l'établissement public transformé en société anonyme en 2004 et introduit en Bourse l'année suivante. Mais pour combien de temps? KEYSTONE

Avec le projet Hercule, la création d'une branche d'EDF destinée à être privatisée s'inscrit dans le désengagement de l'État vis-à-vis du solaire et de l'éolien, qui demanderaient pourtant des investissements publics importants. D'autant que la collectivité subventionne ces productions à travers des tarifs d'achat garantis: les investisseurs, privés pour l'essentiel, construisent des centrales en échange d'une rémunération garantie sur la durée de vie estimée des installations. Ce mécanisme de délégation de service public s'apparente au modèle des autoroutes. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les rémunérations exigées par les investisseurs privés font grimper la facture. Car les investissements étant de très long terme, les coûts de financement représentent un paramètre essentiel. À ce jeu, les structures publiques en situation de monopole bénéficieraient pourtant de conditions imbattables, comme le rapportent les experts François Dauphin et Basile Bouquet à propos de la construction de la centrale nucléaire britannique de Hinkley Point: «Dans une étude de 2017, la Cour des comptes anglaise a estimé le coût complet à (…) 100 euros par mégawattheure pour une rémunération de 9% (taux minimum pour une entreprise introduite en Bourse) (…) et à seulement 30 euros par mégawattheure en cas de retour attendu de 2% (le taux où l'État français pourrait emprunter actuellement sur les marchés pour un investissement à cinquante ans)[17].»

Confrontée à l'urgence climatique, la France devra réduire drastiquement sa consommation énergétique et renoncer à terme aux énergies fossiles, en leur substituant une électricité d'origine renouvelable. Parallèlement, le parc nucléaire est appelé à diminuer, voire à disparaître. Le système électrique va donc connaître dans les prochaines décennies une transformation profonde, impliquant des investissements massifs. Dans ce contexte, la priorité accordée à l'initiative privée freine la transition énergétique. «L'Union européenne dispose d'atouts scientifiques et industriels, mais ses politiques publiques ont privilégié le démembrement de ses groupes pour renforcer la concurrence et ouvrir ses marchés, au détriment d'un objectif de leadership technologique», observe l'Institut français des relations internationales (IFRI)[18].

Le monopole public français, qui avait permis de construire en quelques décennies un réseau et un parc de production capables d'amener l'électricité dans chaque foyer, a été progressivement affaibli par vingt ans de dérégulation. «Dans l'état actuel des choses, et pour la première fois de notre histoire, nous ne sommes pas en mesure d'être pionniers dans ces domaines, ni même de développer nos métiers historiques comme le nucléaire, l'hydraulique ou les réseaux », résumait EDF dans sa communication interne au moment des grèves de décembre dernier[19].

«L'avenir du système électrique, et donc d'EDF, c'est tout d'abord le retour à un cadre économique guidé par la gestion des biens communs», appuient en écho les confédérations syndicales représentatives dans l'énergie, dans un courrier du 7 janvier demandant à M. Macron de renoncer à son projet de réorganisation du groupe public. Elles ajoutent: «L'avenir d'EDF, c'est aussi d'investir massivement dans la prochaine décennie pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique du pays.»

Avec une mobilisation syndicale forte et unitaire, l'opposition à Hercule peut-elle faire reculer le gouvernement? Le 15 décembre, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale annonçait le dépôt d'une proposition de référendum d'initiative partagée (RIP) sur le sujet. Celle-ci devrait être soutenue par l'ensemble de la gauche parlementaire et par une partie de la droite. Contre la privatisation d'Aéroports de Paris, un même front uni avait mobilisé plus d'un million de pétitionnaires, en dépit de nombreux obstacles pratiques. Même inférieure aux 4,7 millions de signatures nécessaires juridiquement pour imposer un référendum, cette mobilisation a pesé sur la décision de M. Macron de suspendre son projet, devenu intenable dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et d'un sévère recul du trafic aérien.

Dans le cadre du «grand débat national» faisant suite au mouvement des «gilets jaunes», le président de la République s'était engagé à abaisser à un million de signatures le seuil pouvant déclencher un RIP. Cette promesse de réforme institutionnelle ne s'est pas concrétisée, mais elle pourrait être rappelée dans le contexte d'un référendum sur le projet Hercule. Et permettre d'imposer un débat sur le rôle d'un véritable service public de l'énergie face à l'urgence climatique. ❙

*Respectivement ingénieure-chercheuse à Électricité de France (EDF), porte-parole de la fédération Sud-Énergie, et journaliste.

[1]«Quand Sarkozy promettait de ne pas privatiser GDF», *L'Obs*, Paris, 3 octobre 2006.
[2]Lire David Garcia, «Les barrages hydroélectriques dans le viseur de Bruxelles», *Le Monde diplomatique*, juin 2019.
[3]*Cf.* «Hercule, un pas de plus dans l'impasse des marchés de l'électricité», Sud-Énergie, décembre 2020, www.sudenergie.org
[4]«Les dépenses des Français en électricité depuis 1960», *Insee Première*, n° 1746, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Paris, avril 2019; «Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2019», *Datalab*, Commissariat général au développement durable, Paris, juin 2020.
[5]Consultation publique sur la nouvelle régulation économique du nucléaire existant, ministère de la transition écologique, Paris, 2020.
[6]Nabil Wakim, «"Il y a désormais trop d'acteurs sur le marché de l'électricité" en France», *Le Monde*, 26 octobre 2018.
[7]«Cadrage de l'évaluation économique des scénarios de long terme», document interne du groupe de travail «Coûts» de RTE, février 2020.
[8]Guillaume Guichard, «EDF perd plus de 100 000 clients par mois», *Le Figaro*, Paris, 23 novembre 2020.
[9]«Le fonctionnement des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel. Rapport 2018-2019», Commission de régulation de l'énergie, Paris, 23 novembre 2020.
[10]Cité dans «Décision de la Commission du 12 juin 2012 concernant l'aide d'État SA.21918 (C 7/07) (ex NN 17/07) mise à exécution par la France – Tarifs réglementés de l'électricité en France», Commission européenne, 12 juin 2012, https://eurlex.europa.eu
[11]Lire Aurélien Bernier, «Électricité, le prix de la concurrence», *Le Monde diplomatique*, mai 2019.
[12]«Délibération no 2019-139 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité», Commission de régulation de l'énergie, Paris, 25 juin 2019.
[13]«Avis 19-A-07 du 25 mars 2019 relatif à la fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité», Autorité de la concurrence, Paris, 25 mars 2019.
[14]«L'Observatoire mondial des marchés de l'énergie 2020», Capgemini, novembre 2020.
[15]Enquête réalisée du 2 au 16 septembre 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 1998 foyers français interrogés par voie électronique.
[16]«Report on deterministic frequency deviations», Entso-e, 4 novembre 2019, https://consultations.entsoe.eu
[17]Basile Bouquet et François Dauphin, «Nucléaire et libéralisation: une équation insoluble?», *Les Échos*, Paris, 24 juillet 2019.
[18]Marc-Antoine Eyl-Mazzega et Carole Mathieu, «La dimension stratégique de la transition énergétique», *Études de l'IFRI*, Paris, avril 2019.
[19]«Neuf questions sur le projet Hercule», communiqué interne, EDF, Paris, décembre 2020.

Paru dans *Le Monde diplomatique* de février 2021.

VENDREDI

RTS 1

6.00 RTS Kids
Jeunesse.
9.35 This Is Us
10.55 Quel temps fait-il ?
Magazine.
11.00 Les feux de l'amour
Feuilleton.
11.40 Demain nous appartient
12.15 Plus belle la vie
12.45 Le 12h45
13.10 Piégée sous leur toit
Film TV. Thriller.
14.55 Arabesque
16.30 Chicago Med
17.55 La semaine des médias, les nouveaux journalistes
18.00 Top Models
18.30 C'est ma question !
19.00 Couleurs locales
19.30 19h30
20.05 Passe-moi les jumelles
Magazine.

21.10 FILM TV

MEURTRES EN BERRY
Film TV. Policier. Fra. 2020. Réal. : F. Crépin. 1h43. Inédit. Avec A. Wiik. Un policier, aidé d'un médecin, enquête sur un crime commis dans la campagne berrichonne.

22.55 Hidden
Série. Drame. GB. 2017.
Saison 1. Avec Sian Reese-Williams, Rhodri Meilir.
2 épisodes. Inédits.
Après l'agression de Lowri, Marc est interrogé par la police.
0.55 The Visit
Film. Horreur. EU. 2015.
VM. Réalisation : M. Night Shyamalan. 1h34.

RTS 2

7.00 7h-8h de La Première
8.00 RTS info
9.00 Forum
9.45 RTS info
11.10 Géopolitis
11.35 Ski alpin
Coupe du monde. Descente dames. En direct.
OU RTS info
12.45 Couleurs locales
13.05 Infrarouge
14.05 Temps présent
15.05 RTS info
16.05 Nouvo
16.35 RTS info
17.25 Objectif Monde l'hebdo
18.00 Forum
19.00 RTS info
19.30 Le 19h30 signé
20.02 Résultats du Magic 3, Magic 4 et Banco
20.05 Hawaii 5-0

20.55 FILM

LES SCHTROUMPFS 2
Film. Animation. EU. 2013. VM. Réal. : R. Gosnell. 1h45. Avec Neil Patrick Harris. Gargamel kidnappe la Schtroumpfette et l'emmène à Paris pour accomplir un plan diabolique.

22.40 Sport dernière
23.10 Tirage Euro Millions
23.15 Zap RTS sport
23.20 The Handmaid's Tale : La servante écarlate
Série. Drame. EU. 2018.
Saison 2. Avec Elisabeth Moss.
2 épisodes.
L'enfant que porte Offred est en danger. Nick essaie de lui parler.
1.10 Couleurs locales

TF1

6.30 Tfou
8.30 Téléshopping
9.25 Petits secrets en famille
9.55 Ici tout commence
Feuilleton.
10.25 Demain nous appartient
Feuilleton.
11.00 Les feux de l'amour
12.00 Les 12 coups de midi
13.00 Le 13h
13.55 La recette du grand amour
Film TV. Comédie sentimentale.
15.45 Un amour de pâtisserie
Film TV. Comédie.
17.25 Familles nombreuses : la vie en XXL
Téléréalité.
18.30 Ici tout commence
19.10 Demain nous appartient
20.00 Le 20h
20.55 C'est Canteloup

21.05 DIVERTISSEMENT

DUOS MYSTÈRES
Divertissement. Présentation : Alessandra Sublet. 2h35. Inédit. Des stars chantent en duo sur scène... sans savoir avec qui elles partagent l'affiche !

23.40 Duos mystères, le live
Divertissement. Présentation : Alessandra Sublet. 1h10. Inédit.
Les artistes qui partagent la scène sont tous unis par une histoire forte ! Cette émission est l'occasion de raconter ces histoires, ces parcours de vie, ces liens d'amitié, d'amour ou d'admiration. La complicité et l'émotion seront au rendez-vous !

FRANCE 2

6.00 Le 6h00 info
6.30 Télématin
9.35 Amour, gloire et beauté
9.55 Tout le monde a son mot à dire
10.35 Mot de passe
11.15 Les z'amours
11.55 Tout le monde veut prendre sa place
13.00 13 heures
13.55 Ça commence aujourd'hui
16.15 Affaire conclue
Magazine.
18.00 Tout le monde a son mot à dire
18.35 N'oubliez pas les paroles !
Jeu. Présentation : Nagui.
20.00 20 heures
20.45 Image du jour
20.50 Un si grand soleil

21.05 SÉRIE

TROPIQUES CRIMINELS
Série. Policière. Fra. 2021. Saison 2. Avec Sonia Rolland, Béatrice de La Boulaye. 2 épisodes. Inédits. Élise Berthier est la première femme noire à diriger une rhumerie.

22.55 Taratata 100% Live
Magazine. Présentation : Nagui. 2h25. Inédit. Invités : Julien Clerc, Jérémy Frérot, Raphaël, Silly Boy Blue, Trust, Simon Abkarian, Hervé.
Julien Clerc vient notamment présenter son album «Terrien», dont il jouera en live le titre «Mon refuge».
1.20 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?

FRANCE 3

6.00 Okoo
8.30 Vacances Okoo
10.45 Ensemble c'est mieux !
Magazine.
11.35 L'info outre-mer
11.50 12/13
12.55 Météo à la carte
Magazine.
14.05 Un cas pour deux
Série. 3 épisodes.
16.15 Des chiffres et des lettres
17.00 Slam
Jeu. Prés. : Cyril Féraud.
17.45 Questions pour un champion
Jeu. Prés. : Samuel Étienne.
18.30 18h30/20
20.00 Vu
20.20 Plus belle la vie
Feuilleton.
20.45 Tout le sport

21.05 DOCUMENTAIRE

GAINSBOURG, TOUTE UNE VIE
Doc. Société. Fra. 2021. Réal. : Sylvain Bergère et Stéphane Benhamou. 1h50. Inédit. Un portrait de Gainsbourg à partir d'archives et avec la complicité de ses proches.

22.55 La Comédie-Française chante Gainsbourg
Spectacle. 1h00. Inédit.
«La Comédie-Française chante Gainsbourg» est une véritable création audiovisuelle avec les six comédiens-musiciens issus de la nouvelle génération de la Comédie-Française.
0.00 Libre court
Magazine. César du court-métrage 2021.

ARTE

9.25 Les nazis et l'argent, au cœur du IIIe Reich
11.00 L'université de Strasbourg sous le IIIe Reich
12.00 Au royaume du faucon pèlerin
12.50 Arte journal
13.00 Arte Regards
13.35 Mademoiselle de Joncquières
Film. Drame.
15.35 Cuba, la poursuite du rêve américain
16.30 Invitation au voyage
17.15 Xenius
17.45 Des monuments et des hommes
18.10 La péninsule Ibérique au fil de l'eau
18.55 L'Espagne sauvage
19.45 Arte journal
20.05 28 minutes

20.55 FILM TV

HONOUR
Film TV. Drame. GB. 2020. VM. Réal. : Richard Laxton. 1h28. Inédit. Avec Keeley Hawes, Buket Komur. L'inspecteur en chef Caroline Goode mène l'enquête sur une disparition.

22.30 Rockfield - Le rock'n'roll est dans le pré
Doc. Musical. GB. 2017. Réal. : Hannah Berryman. 1h00. Inédit.
Comment une ferme perdue dans la campagne galloise a contribué à écrire la légende du rock.
23.30 Tracks
Magazine.
0.05 Iggy Pop à la Gaîté Lyrique
Concert.

M6

6.00 M6 Music
6.50 M6 Kid
8.50 M6 boutique
10.05 Ça peut vous arriver
Magazine.
11.30 Ça peut vous arriver chez vous
12.45 Le 12.45
13.40 Scènes de ménages
Série.
14.00 Une passion 3 étoiles
Film TV. Comédie sentimentale.
EU. 2014. Réal. : Ron Oliver.
1h55. Avec Danielle Panabaker.
15.55 Incroyables transformations
16.30 Les reines du shopping
18.35 La meilleure boulangerie de France
Jeu. Nouvelle-Aquitaine.
19.45 Le 19.45
20.30 Scènes de ménages

21.05 SÉRIE

NCIS
Série. Policière. EU. 2019. Saison 17. Avec Mark Harmon, David McCallum. 2 épisodes. Inédits. Le corps d'un technicien de la réserve apprécié est retrouvé flottant sur un lac.

22.35 NCIS
Série. Policière. EU. 2019.
Saison 17. Avec Mark Harmon, David McCallum, Sean Murray, Rocky Carroll.
Mort en musique.
L'équipe du NCIS enquête sur le meurtre d'un musicien du groupe le plus prestigieux de la Marine.
23.20 NCIS : Los Angeles
Série. 3 épisodes.

SAMEDI

RTS 1

6.05 RTS Kids
Jeunesse.
10.10 C'est toujours pas sorcier
Magazine. La guerre des poux.
10.40 Quel temps fait-il ?
10.45 Signes
11.20 La story d'Angèle
Documentaire.
12.45 Le 12h45
13.15 Faut pas croire
13.45 Les géants de la nature
Documentaire.
14.45 Scènes de ménages
15.20 Miss Marple
16.55 La faute à Rousseau
18.45 Les saisons de «Pique-assiette»
19.20 Swiss Loto
Jeu.
19.30 Le 19h30
20.10 52 minutes
Divertissement.

20.55 FILM

LE GENDRE DE MA VIE
Film. Comédie. Fra. 2017. Réal. : F. Desagnat. 1h40. Inédit. Avec Kad Merad. Un homme qui rêve d'avoir un fils se mêle de la vie amoureuse de sa fille.

22.35 Downsizing
Film. Comédie dramatique.
EU. 2017. VM. Réalisation : Alexander Payne. 2h25. Avec Matt Damon, Christoph Waltz.
Pour faire de la place sur une planète surpeuplée, des volontaires acceptent d'être miniaturisés.
0.50 Un traître idéal
Film. Thriller.
2.30 19h30

RTS 2

9.50 Ski alpin
Slalom géant messieurs. Direct.
10.50 Ski alpin
Descente dames. En direct.
12.00 Ski nordique
Skiathlon dames. En direct.
12.24 RTS info
12.50 Ski alpin
Slalom géant messieurs. Direct.
13.15 Le 12h45
13.40 RTS info
14.00 Ski nordique
Skiathlon 30 km messieurs. En direct.
15.00 Svizra Rumantscha
15.25 RTS info
16.20 Saut à ski
Petit tremplin messieurs. Direct.
18.20 Cash
19.05 RTS info
19.30 19h30
20.10 Challenge

20.40 SPECTACLE

SOIXANTE 2
Spectacle. 1h30. Kyan Khojandi anime la deuxième saison du show concept au fil duquel un nouvel artiste investit la scène toutes les soixante secondes.

22.10 Zap RTS sport
22.15 Adrénaline
22.35 Sport dernière
Magazine. 0h35.
Le magazine revient sur toute l'actualité sportive de la soirée. Cette émission tout en images fait le point sur les résultats des derniers matchs disputés dans la soirée.
23.10 La story d'Angèle
Documentaire.

TF1

6.30 Tfou
Jeunesse.
8.10 Téléshopping - Samedi
Magazine.
10.40 Jane New Generation
Documentaire.
12.00 Les 12 coups de midi
Jeu.
13.00 Le 13h
13.40 Grands reportages
Magazine. Présentation : Audrey Crespo-Mara.
Changement de propriétaires.
14.50 Reportages découverte
Magazine. Présentation : Audrey Crespo-Mara.
Les routes de légende.
16.10 Les docs du week-end
Magazine. Cousinades : la folie des fêtes de famille.
17.50 50' Inside
20.00 Le 20h

21.05 DIVERTISSEMENT

THE VOICE
Divertissement. Prés. : Nikos Aliagas. 2h35. La plus belle voix. Inédit. Entre règles inédites, invités prestigieux et nouvelle étape, cette saison réserve plein de surprises.

23.40 The Voice, la suite
Divertissement. Présentation : Nikos Aliagas. 1h05. Inédit.
Nikos Aliagas et les quatre coachs débriefent le prime dans un «Late show» à l'américaine. Les talents peuvent également visionner leur audition à l'aveugle ainsi que des images exclusives, les coulisses de l'émission et la story de la semaine.

FRANCE 2

6.30 Le 6h30 info
7.00 Télématin
9.55 Bel & bien
Magazine.
11.15 Les z'amours
11.50 Tout le monde veut prendre sa place
13.00 13 heures
13.20 13h15, le samedi...
14.00 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
15.15 Italie/Irlande
Rugby. Tournoi des VI Nations. 3e journée. En direct.
17.15 XV/15
17.35 Pays de Galles/Angleterre
Rugby. Tournoi des VI Nations. 3e journée. En direct.
20.00 20 heures
20.30 20h30 le samedi
20.55 Les étoiles du sport
21.00 Vestiaires

21.05 DIVERTISSEMENT

SURPRISE SUR PRISE
Divertissement. Prés. : Tom Villa, Laury Thilleman, Donel Jack'sman. 2h20. Inédit. L'émission événement «Surprise sur prise» revient avec des caméras cachées inédites.

23.25 On est en direct
Talk-show. Prés. : Laurent Ruquier. 2h00. En direct.
«On est en direct», c'est le lieu où l'on parle actu et culture, où l'on reçoit des chanteurs, des comédiens, des écrivains, et où surprises, humour et happenings sont au programme !
1.30 Les comiques préférés des Français

FRANCE 3

6.00 Okoo
Jeunesse.
8.25 Samedi Okoo
10.45 Voyages et délices by chef Kelly
11.20 L'info outre-mer
11.30 Dans votre région
12.00 12/13
12.55 Les nouveaux nomades
Magazine.
13.35 Samedi d'en rire
15.15 Les carnets de Julie
16.15 Nos vies d'ici
Série documentaire.
17.05 Expression directe
17.15 Trouvez l'intrus
17.55 Questions pour un super champion
19.00 19/20
20.10 Tout le sport
20.25 Cuisine ouverte : un chef sur la route

21.05 FILM TV

POLICE DE CARACTÈRES
Film TV. Policier. Fra. 2020. Réal. : Gabriel Aghion. 1h45. Inédit. Avec C. Célarié, J. Platel. Post mortem. Un lycée hôtelier est le théâtre d'un meurtre déguisé en suicide.

22.35 Police de caractères
Film TV. Policier. Fra. 2019.
Réal. : Gabriel Aghion. 1h40.
Avec Clémentine Célarié, Joffrey Platel, Mariama Gueye.
Deux policiers aux méthodes opposées font équipe pour enquêter sur le meurtre du patron d'une conserverie.
0.05 Vu
0.20 Imitateurs, des voix pas comme les autres

ARTE

7.45 Le carnaval de Schignano, étrange et archaïque
8.40 Invitation au voyage
9.30 Cuisines des terroirs
10.00 Henri VIII
12.35 Loups solitaires en toute liberté
Documentaire.
14.05 Au royaume du faucon pèlerin
14.55 La Hollande sauvage
Documentaire.
16.25 Invitation au voyage
17.05 Sauver les hiboux, c'est chouette
17.50 Taïwan : Le «pudu» et les fantômes errants
Documentaire.
18.35 Arte reportage
19.30 Le dessous des cartes
19.45 Arte journal
20.05 28 minutes samedi

20.50 DOCUMENTAIRE

ANTARCTICA, SUR LES TRACES DE L'EMPEREUR
Doc. Nature. Fra. 2016. Réal. : Jérôme Bouvier. 1h35. Mêlant points de vue sous-marins et terrestres, ce doc. saisit la beauté de l'Antarctique.

22.25 La grande histoire du ski
Documentaire. Société.
Suisse. 2020. Réal. : Pierre-Antoine Hiroz. 0h55. Inédit.
Un étonnant voyage dans l'histoire du ski porté par des personnalités fortes et avant-gardistes.
23.20 Sports d'hiver high-tech
Documentaire.
0.15 Philosophie
Magazine. Derrière le masque !

M6

6.00 M6 Music
Clips.
7.00 Absolument stars
Magazine.
10.15 66 minutes : grand format
Magazine. Présentation : Xavier de Moulins.
12.45 Le 12.45
13.30 Scènes de ménages
Série.
14.50 Chasseurs d'appart'
Jeu. Trois agents immobiliers vont se transformer en chasseurs d'appart' pour trouver des biens à des clients dans des secteurs qu'ils ne connaissent pas forcément.
19.45 Le 19.45
20.30 Scènes de ménages
Série. Avec Valérie Karsenti, Frédéric Bouraly.

21.05 SÉRIE

HAWAII 5-0
Série. Policière. EU. 2019. Saison 10. Avec Alex O'Loughlin, Scott Caan. 2 épisodes. Inédits. Un plongeur est retrouvé près de l'épave d'un avion disparu vers 1980.

22.35 Hawaii 5-0
Série. Policière. EU.
2016. Saison 7. Avec Alex O'Loughlin, Scott Caan, Daniel Dae Kim, Grace Park, Ka'ili Aku.
Chin apprend le kidnapping de sa nièce Sara au Mexique. Le 5-0 se rend sur place pour lui prêter main forte.
23.25 Hawaii 5-0
Série. 3 épisodes.

MÉTÉO

Prévisions pour la Suisse romande et le Valais

Situation générale: Le puissant anticyclone installé sur nos régions maintiendra aujourd'hui encore un temps printanier et très doux pour la saison, notamment en montagne. Après le passage d'une faible perturbation entre vendredi après-midi et samedi matin, la fin de la semaine sera à nouveau ensoleillée mais plus fraîche. **Vendredi:** Temps ensoleillé le matin. En cours d'après-midi, augmentation de la nébulosité à partir du nord-ouest et pluies possibles au nord des Alpes en fin de journée et soirée. Limite pluie-neige s'abaissant de 1800 à 1500 mètres d'altitude. En plaine, minimum 1 à 4 degrés; maximum atteignant 14 degrés, jusqu'à 18 degrés en Valais. Bise se levant sur le Plateau en cours d'après-midi et devenant parfois modérée en soirée. En montagne, vent du sud-ouest parfois modéré. Bise se levant dans le Jura dans le courant de l'après-midi. Température à 2000 mètres d'altitude: s'abaissant à 4 degrés. Informations complémentaires pour les Alpes: sommets des Préalpes et des Alpes bernoises progressivement dans les nuages en fin de journée. **Samedi:** Au début, nombreux nuages résiduels et encore quelques gouttes possibles, puis passage à un temps assez ensoleillé en cours de journée. Au nord des Alpes, dissipation de la nébulosité plus lente au-dessous de 1500 mètres d'altitude, notamment le long des Préalpes. En plaine, minimum 5 degrés; maximum atteignant 11 degrés, voire montant jusqu'à 16 degrés en Valais. Bise modérée sur le Plateau. En montagne, vent d'est à nord-est modéré. Température à 2000 mètres d'altitude: +1 degré. Informations complémentaires pour les Alpes: faible dépôt de neige fraîche possible au-dessus de 1900 à 2300 mètres, notamment dans les Préalpes et le Chablais. **Dimanche:** Ensoleillé. En matinée sur le Plateau, probablement quelques bancs de stratus. Maximum atteignant 11 degrés, voire montant jusqu'à 15 degrés en Valais. Bise faible à modérée. **Lundi:** Temps ensoleillé. Probablement quelques grisailles matinales sur le Plateau. Maximum 11 degrés, voire montant jusqu'à 16 degrés en Valais. **Mardi:** Temps ensoleillé. Quelques voiles de nuages élevés possibles. Maximum atteignant 12 degrés, en Valais montant jusqu'à 16 degrés. Indice de confiance modéré, 5 sur 10. Bien ensoleillé. Avec probablement quelques passages nuageux mercredi. Temps généralement ensoleillé, quelques voiles nuageux possibles sur le nord des régions jeudi. METEOSUISSE

APPELS D'URGENCE

Service du feu	**118**
Police secours	**117**
Urgences sanitaires, ambulances	**144**
La Main tendue (24h24)	**143**
sos enfants	**147**

GENÈVE

Pharmacie Pharma24, 38 boulevard de la Cluse, HUG , 022 808 00 18

Médecine: 022 372 33 11 ou 022 382 33 11. Hôpital cantonal, Rue Micheli-du-Crest 24, 24h24
SOS Médecins à domicile: 022 748 49 50. 24h24,

SOS Infirmières: 022 420 24 64. 24h24

Maternité: 022 382 42 36, (Obstétrique/accouchements)
022 382 68 16 (Gynécologie)
Bd de la Cluse 32. 24h24

Pédiatrie: 022 382 45 55 , Hôpital des enfants, rue Willi-Donzé 6 24h24
Lu-ve de 18h à 24h, week-end et jours fériés de 08h à 24h (téléphone obligatoire):
022 305 04 58 ,Clinique des Grangettes, ch. des Grangettes 7, Chêne-Bougeries
022 719 61 00, Hôpital de la Tour, av. J.-D. Maillard 3, Meyrin

AGENDA CULTURE

ÉVÉNEMENTS

NEUCHÂTEL

EXPOSITION «HORS MURS» DES ÉTUDIANT-E-S DE L'ACADÉMIE DE MEURON. Jusqu'au 26 février aux alentours de la fontaine de la Justice.
Centre-ville de Neuchâtel

THÉÂTRE

GENÈVE

«MISERY» DE WILLIAM GOLDMAN, ADAPTATION D'UN ROMAN DE STEPHEN KING. Ve 26 février à 14h30 et à 20h, sa 27 février à 19h, di 28 février à 17h. Mise en scène de Lambert Bastar. Avec Gaspard Boesch, Rebecca Bonvin, Philippe Mathey... - En direct en ligne, ww.wtheatre-confiture.ch/billets. Réception d'un lien, quelques minutes avant le début du spectacle, pour assister à la pièce depuis chez soi. - A l'issue de la représentation, échange virtuel avec les artistes en visio-conférence dans le bar Confiture virtuel.
En direct du Théâtre de l'Espérance, info@theatre-confiture.ch, 022 793 54 45

Soutenez *Le Courrier* !
CCP 12-1254-9

PARTENARIAT

Le Monde diplomatique

MARS 2020

Les brevets, obstacle aux vaccins pour tous

Chaque mois, avec *Le Monde diplomatique*,
on s'arrête, on réfléchit.

Chez votre marchand de journaux, 28 pages, 8,80 CHF

PARTENARIAT

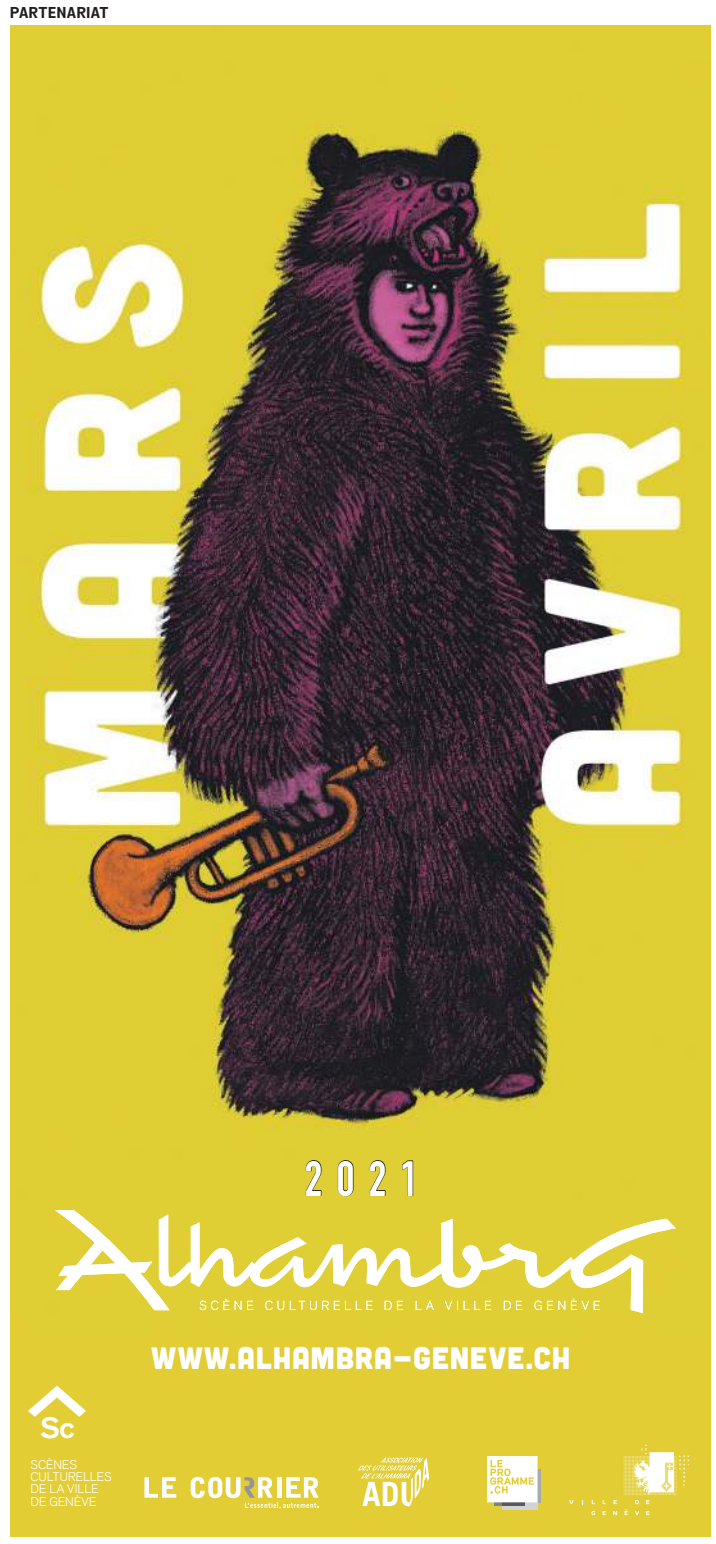

DIMANCHE

RTS 1

6.00 RTS Kids
Jeunesse.
10.50 Silence ça pousse ! Junior
11.00 Quel temps fait-il ?
Magazine.
11.10 Faut pas croire
Magazine.
11.40 Les saisons de «Pique-assiette»
12.10 Géopolitis
12.35 Ensemble
12.45 Le 12h45
13.10 Scènes de ménages
13.55 Les enquêtes de Murdoch
15.25 Good Doctor
16.55 9-1-1
18.25 Sport dimanche
19.30 19h30
20.10 Mise au point
Magazine. Patientes abusées/ Un festival sinon rien.

21.00 SÉRIE
FBI
Série. Drame. EU. 2018. Saison 1. Avec Missy Peregrym. 2 épisodes. Un sniper tue trois personnes. Les premiers éléments montrent qu'un substitut de procureur était visé.

22.35 Invisible
Série. Drame. B. 2019. Saison 1. Avec Myriem Akheddiou, Luc Van Grunderbeeck, Fabio Zenoni, Elisa Echevarria.
2 épisodes. Inédits.
Victor, ophtalmologue réputé de Creux, devient mystérieusement aveugle lors d'une banale opération.
0.10 Three Girls
1.00 Sport dimanche

RTS 2

9.50 Ski alpin
Slalom géant messieurs. Direct.
10.50 Ski alpin
Super-G dames. En direct.
11.00 Les beaux parleurs
12.00 Ski nordique
Sprint par équipes dames et messieurs, qualifications. En direct.
12.25 RTS info
12.50 Ski nordique
Sprint par équipes dames et messieurs, finales. En direct.
14.30 Adrénaline
14.50 RTS info
15.45 Lausanne Sport/Lugano
Football. Super League. Direct.
18.00 Sion/Vaduz
Football. Super League.
18.20 Forum
19.20 RTS info
19.30 19h30

20.05 HOCKEY SUR GLACE
ZSC LIONS/CP BERNE
Coupe de Suisse. Finale. En direct du Hallenstadion. Actuellement deuxièmes de la saison régulière, les Lions sont favoris face à des Bernois (12es) en difficulté.

22.50 Tous les buts !
23.00 Le marché de l'art sous l'Occupation
Documentaire. Société. Fra. 2021. Réalisation : Vassili Silovic. 0h55. Inédit.
Ce documentaire propose une enquête sur le gigantesque transfert d'œuvres d'art organisé depuis Paris.
23.55 Trafic d'art, le grand marchandage

TF1

6.30 Tfou
Jeunesse.
10.15 Automoto
11.05 Téléfoot
12.00 Les 12 coups de midi
13.00 Le 13h
13.40 Reportages découverte
Magazine. Objectif : changer de vie.
14.50 Grands reportages
Magazine. Nicaragua, un nouvel eldorado.
16.10 Les docs du week-end
Magazine. Intoxications alimentaires, plats cuisinés avariés : sommes-nous bien protégés ?
17.15 Sept à huit - Life
18.20 Sept à huit
20.00 Le 20h
20.40 TF1 Rendez-vous sport
Magazine.

21.05 FILM
INDEPENDENCE DAY : RESURGENCE
Film. Science-fiction. EU. 2016. VM. Réal. : R. Emmerich. 2h01. Avec Liam Hemsworth, Jeff Goldblum. Les aliens reviennent.

23.25 Esprits criminels
Série. Policière. EU. Avec Joe Mantegna, Thomas Gibson, Matthew Gray Gubler.
2 épisodes.
L'équipe mène l'enquête sur ce qui ressemble à des meurtres rituels perpétrés en Arizona.
1.05 Les experts : Miami
Série. Rira bien... - Le crime du déshonneur.

FRANCE 2

7.25 Votre télé et vous
8.10 Rencontres à XV
8.30 Sagesses bouddhistes
8.45 Islam
9.15 À l'origine
10.00 Présence protestante
10.30 Le jour du Seigneur
11.00 Messe
11.55 Le jour du Seigneur
12.05 Tout le monde veut prendre sa place
13.00 13 heures
13.20 13h15 le dimanche...
15.15 XV/15
15.50 France/Écosse
Rugby. Tournoi des VI Nations. 3e journée. En direct.
18.20 Les enfants de la télé
19.20 Les enfants de la télé, la suite
20.00 20 heures
20.30 20h30 le dimanche

21.05 FILM
NEUILLY SA MÈRE, SA MÈRE !
Film. Comédie. Fra. 2017. Réal. : Gabriel Julien-Laferrière. 1h30. Inédit. Avec Samy Seghir, Denis Podalydès. Sami est désormais étudiant à Sciences Po.

22.50 Neuilly sa mère !
Film. Comédie. Fra. 2008. Réalisation : Gabriel Julien-Laferrière. 1h30. Avec Samy Seghir, Jérémy Denisty, Rachida Brakni, Denis Podalydès.
Sami, 14 ans, quitte sa cité pour vivre dans l'hôtel particulier de Neuilly du mari de sa tante.
0.25 Histoires courtes

FRANCE 3

6.00 Okoo
8.25 Dimanche Okoo
10.40 C'est pas le bout du monde
11.05 Expression directe
11.20 L'info outre-mer
11.25 Dimanche en politique
11.30 Dimanche en politique en régions
12.00 12/13 Journal régional
12.10 Dimanche en politique
12.55 Les nouveaux nomades
13.35 Mon nom est Personne
Film. Western.
15.40 Nous nous sommes tant aimés
16.15 Thalassa
17.15 8 chances de tout gagner !
17.55 Le grand slam
19.00 18h30/20
20.05 Stade 2

21.05 SÉRIE
LES CARNETS DE MAX LIEBERMANN
Série. Policière. GB. 2019. Saison 1. Avec Matthew Beard. Du sang sur Vienne. Inédit. Rheinhardt assiste aux fiançailles de Max et Clara.

22.35 Opération Roméo
Série. Drame. All. 2017. Saison 1. Avec Tom Schilling, Sofia Helin, Friederike Becht, Ben Becker.
2 épisodes. Inédits.
Lars poursuit sa mission Roméo auprès de Lauren. Celle-ci a une violente altercation avec son fils.
0.25 Les carnets de Max Liebermann

ARTE

10.45 Cuisines des terroirs
11.15 Percheron, le retour du cheval de trait
12.00 Nomade des mers, les escales de l'innovation
12.30 Un billet de train pour...
13.15 Volcans assoupis
14.45 Bonaparte, la campagne d'Égypte : La conquête
Film TV. Docu-fiction.
(1 et 2/2).
16.30 Les grands mythes - L'Odyssée
17.25 Eugène Delacroix, d'Orient et d'Occident
19.00 Elina Garanca et Juan Diego Flórez au Festival de Salzbourg
19.45 Arte journal
20.05 Vox pop
20.35 Karambolage
Magazine.

20.55 FILM
LE TEMPS DE L'INNOCENCE
Film. Drame. EU. 1993. VM. Réal. : Martin Scorcese. 2h10. Avec Daniel Day-Lewis, Michelle Pfeiffer. Un avocat promis à une ingénue s'éprend d'une comtesse.

23.05 À fleur de peau
Documentaire. Société. All. 2021. Réalisation : Annebeth Jacobsen. 0h55. Une histoire des caresses, câlins et autres étreintes. Inédit.
La façon dont les gens se touchent et ce que l'art en dit révèlent la conception de la vie et des relations transmise par une société.
0.00 Une ère de musique

M6

6.00 M6 Music
7.50 M6 boutique
Magazine.
10.50 Turbo
12.30 Sport 6
12.45 Le 12.45
13.25 Scènes de ménages
13.45 Recherche appartement ou maison : que sont-ils devenus ?
15.45 Maison à vendre : que sont-ils devenus ?
Magazine. Pascal et Catherine / Emmanuelle / Monique / Delphine et Julie / Véronique et Christian / Adeline.
17.20 66 minutes
18.40 66 minutes : grand format
19.45 Le 19.45
20.05 Sport 6
20.25 E=M6

21.05 MAGAZINE
CAPITAL
Mag. Prés. : Julien Courbet. 2h05. Complément de revenus : comment arrondir ses fins de mois sans piège ? Inédit. Au sommaire : «Ma maison me rapporte de l'argent».

23.10 Enquête exclusive
Magazine. Présentation : Bernard de La Villardière. 1h15.
Bakou, le nouveau Dubaï du Caucase. Inédit.
Bakou est la ville de tous les excès. Avec ses gratte-ciels, ses hôtels 5 étoiles, ses boutiques de luxes, on la surnomme la «Dubaï du Caucase».
0.25 Enquête exclusive

MOTS CROISÉS N° 063

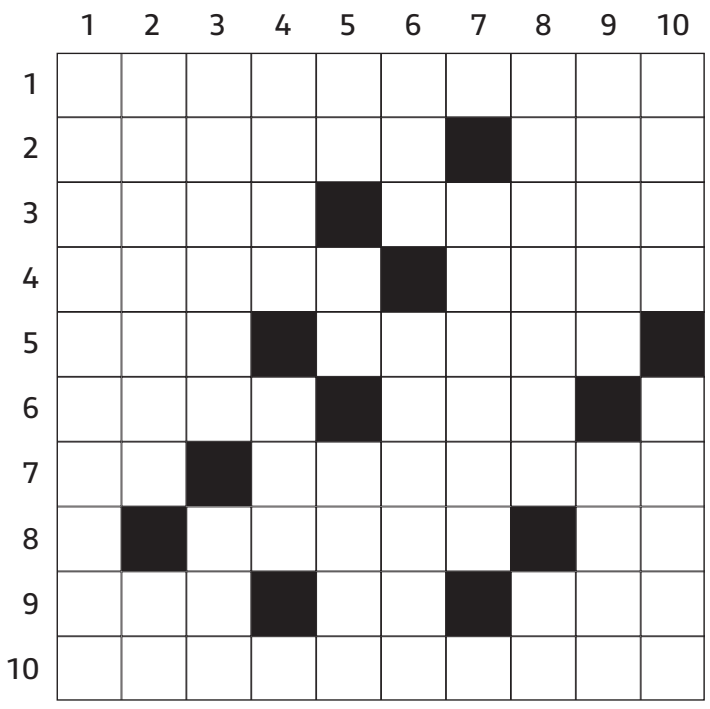

HORIZONTALEMENT

1. Force. 2. Tromper par de faux prétextes. Bouclier. 3. Hit. Alliage de fer.
4. Chamois. Nid d'aigle. 5. Argile. Mammifère plantigrade femelle.6. Être grand ouvert. Partie d'une voile. 7. Métal précieux. Lieu élevé. 8. Film américanogrec (... le Grec). Adverbe. 8. Réfuta. À régler. Prise d'arts martiaux. 10. Absolues dans leurs opinions.

VERTICALEMENT

1. Ville de Bavière. 2. Canon court. Neuf romain.3. Antilope. Zone d'aménagement concerté. 4. Abîmer. Lettre grecque. 5. Réfléchi. Note. Pénible. 6. Sélection. Vautours. 7. Aéroport de Tokyo. 8. Punisse avec rigueur. Curriculum Vitæ. 9. Poisson-perroquet. Rivière du Congo. 10. Elle passe à Chartres. Pares.

SOLUTIONS DU N° 062

HORIZONTALEMENT ▸ 1. Prisonnier. 2. Œdipe. Rua. 3. Laimargues. 4. Ob. Fan. 5. Gitan. Oô. 6. Lm. Débattu. 7. Ope. Maniât. 8. Têtes. Tari. 9. Très. Venin. 10. Ès. tressée.

VERTICALEMENT ▸ 1. Polyglotte. 2. Réa. Impers. 3. Idiot. Été. 4. simbad. Est. 5. OPA. Nems. 6. Nerf. BA. Vé. 7. Galantes. 8. Irún. Tians. 9. Eue. Otarie. 10. Raspoutine.

LE COURRIER

Administration et rédaction à Genève:
3, rue de la Truite,
Case postale 112, 1211 Genève 8
Réd: 022 809 55 66 - Adm: 022 809 55 55
www.lecourrier.ch

Rédacteur en chef: Philippe Bach.
Directrice administrative: Eva Fernandez.
Editeur: Nouvelle Association du Courrier (NAC), Genève.
Président: Florio Togni.
Imprimeur: Atar Roto Presse, Genève.
Tirage contrôlé REMP 2018: 7014

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire de la République et canton de Genève

a le profond regret de faire part du décès de

Madame Célia WIDMER

collaboratrice au greffe de l'assistance juridique

Elle exprime à sa famille et ses proches ses sincères condoléances.

Patrick Becker, *Secrétaire général* — Olivier Jornot, *Procureur général*

Les collaboratrices et collaborateurs du greffe de l'assistance juridique

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Madame Célia WIDMER

collaboratrice, collègue et amie

Ils adressent à sa famille et ses proches leurs pensées de profonde sympathie.

Rita Oberson, *Directrice* — Sandrine Rohmer, *Vice-présidente du Tribunal civil*

CONVOIS FUNÈBRES

Vendredi 26 février

JURA, BIENNE, JURA BERNOIS

Monique Chapuis, messe de trentième à 18h en l'église Saint-Pierre de Porrentruy. **Aimé Chételat**, décédé à 82 ans, Courroux, la cérémonie aura lieu dans l'intimité. **Michel Hostettler**, Porrentruy, la cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité. **Michèle Monin**, décédée le 22 février, Boncourt, la cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité, suivie de l'inhumation au cimetière de Boncourt. **Raymond Rais**, messe de trentième à 18h en l'église Saint-Marcel à Delémont. **Bethli Rentsch, née Fahrni**, décédée à 80 ans, Les Genevez, le dernier adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

NEUCHÂTEL

Murielle Hasler, Neuchâtel. **Isabelle Robert-Mason**, décédée à 52 ans, La Chaux-de-Fonds, la cérémonie aura lieu dans l'intimité. **Rose Rossetti**, Neuchâtel. **Marie-Elisabeth Thüler**, Neuchâtel. **Vérène Voisard**, décédée à 86 ans, Neuchâtel, Bassecourt, la cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité de la famille.

VALAIS

Fernande Evéquoz, née Morex, veuve de René, Daillon, le culte d'adieu aura lieu dans l'intimité. **Luc Picon**, messe de sépulture dans l'intimité de la famille et des proches à l'église de Port-Valais à 16h30. **Jacques Reichenbach**, messe de sépulture à la cathédrale de Sion à 10h30 dans l'intimité. **Jérôme Roduit**, Sion, la cérémonie aura lieu dans l'intimité. **Christian Salamin**, Sierre, la messe de sépulture aura lieu dans l'intimité de la famille. **Henri-Marc Stoop**, la cérémonie d'adieu a eu lieu à Chermignon dans l'intimité. **Jean-Pierre Taramarcaz**, Sembrancher, l'adieu a été célébré dans l'intimité.

VAUD

Lydia Cochard-Lavanchy, Blonay, décédée à 97 ans, les adieux ont eu lieu dans l'intimité. **Isabel Ferreira Imaginario**, Vaud. **François Louis Genton**, Le Mont-Pèlerin. **Daniel Hug**, Yvonand, décédé à 80 ans. **Anna Joiret-Liekendael**, décédée à 99 ans, cérémonie d'adieu en la chapelle A du Centre funéraire de Montoie (Lausanne) à 10h30. **Luigi De Luca**, décédé à 81 ans, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Denise Meier**, décédée à 86 ans, Crans-près-Céligny, la cérémonie aura lieu dans l'intimité. **Pierrette Pichonnaz-Turin**, décédée à 92 ans, service funèbre au temple de Rances à 14h dans l'intimité. **Anna Pollien-Martin**, la cérémonie d'adieu a eu lieu le 24 février. **Marie-Claire Pujol, née Mousset**, un dernier adieu aura lieu à Morges dans l'intimité. **Nelly Vernet-Porchet**, une cérémonie d'adieu aura lieu dans l'intimité.

GENÈVE

Filippa Armeli, née Galluccio, décédée à 85 ans, cérémonie en son souvenir à la paroisse de l'Epipanie au Lignon à 18h30. **Odette Carrel**, décédée à 92 ans, la cérémonie aura lieu dans l'intimité de la famille. **Ramiro Pardino Diaz**, Genève. **Frédérique Röthlisberger, née Oberson**, décédée à 65 ans, les obsèques auront lieu dans l'intimité; Frédérique repose dans la chapelle de la Cluse jusqu'à dimanche 28 février à 17h. **Gennaro Sullo**, cérémonie à 10h30 à Meyrin, à la paroisse de la Visitation; l'inhumation se fera dans l'intimité. **Yvette Tarantino, née Belleville**, décédée à 72 ans. **Louis Wolff**, la cérémonie aura lieu dans l'intimité.

Samedi 27 février

VALAIS

Jeanne Costi-Malbois, Fully. **Carmelle Gex-Fabry Bonvin**, Sion, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille. **Auxilius et Victor Lorétan**, messe du souvenir à 17h30 à l'église Saint-Guérin, à Sion. **Eloise Pirrotta-Arimondi**, décédée à 82 ans, Illarsaz, la cérémonie d'adieu sera célébrée dans l'intimité de la famille. **Rosa Tagan, née Rouiller**, Monthey, Collombey-le-Grand, la cérémonie a eu lieu le 24 février.

VAUD

Michelle Beaud, née Gremaud, messe à 14h en la chapelle Notre-Dame d'Aubonne; s'inscrire au 076 4172103 ou renebeaud@gmail.com. **Murielle Franconville**, Vaud. **Roger Jaquenoud**, décédé à 93 ans, Renens, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille. **Michele Lanza**, Vaud. **Gilbert Georges Marthe**, décédé à 79 ans, Pailly, Rolle.

FRANCE VOISINE

Marius Lassout, décédé à 19 ans, cérémonie d'adieu en l'église de Saint-Symphorien d'Andilly à 10h, suivie de l'inhumation.

Dimanche 28 février

VALAIS

Olivier Mottier, Haute-Nendaz, la cérémonie a été célébrée dans l'intimité. **Daniel Zufferey**, la messe de sépulture a eu lieu; messe de septième en l'église de Chandolin à 9h.

JURA, BIENNE, JURA BERNOIS

Marie Schaller-Grolimund, messe de trentième en l'église de Courrendlin à 9h30.

Lundi 1er mars

VALAIS

Dédé Kuonen, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité des proches. **Michel Torrent**, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

VAUD

Eugenio Ghezzi, décédé à 91 ans. **Jean-Marie Lapaire**, décédé à 78 ans, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Marceline Légeret-Dony**, décédée à 88 ans, culte d'adieu au temple de Forel (Lavaux) à 15h30 dans l'intimité de la famille et des proches. **Geert van Mesdag**, décédé à 91 ans, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Olivia Monteiro**, décédée à 85 ans, l'ensevelissement a eu lieu au Portugal dans l'intimité. **Marc Petignat**, décédé à 45 ans, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité. **Jean Schmied**, Vaud. **Eliane Taillens-Schopfer**, décédée à 78 ans, la cérémonie a eu lieu dans l'intimité.

GENÈVE

Marguerite Lilianne Bulut, Genève. **Pia Monica Elmiger**, hommage au Centre funéraire de Saint-Georges à 16h. **Yvette Ray, née Gervaz**, décédée à 88 ans, cérémonie à 14h15 au Centre funéraire de Saint-Georges.

JURA, BIENNE, JURA BERNOIS

Jean Laubscher-Schnetz, décédé à 85 ans, Miécourt, le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Mardi 2 mars

GENÈVE

Albert René Blondel, Vandoeuvres. **Alain de Forges**, Genève. **Jean-Marc Piquerez**, Genève, décédé à 73 ans. **Simone Strigini**, Genève.

LE COURRIER

Abonnez-vous!

Le prix coûtant, juste et solidaire

AboPapier CHF 555.- | AboCombi CHF 455.- | AboWeb CHF 435.- | AboWeek-end CHF 225.-

lecourrier.ch – 022 809 55 55

L'œuvre de Philippe Grogon représente le verso d'un tableau de Constable restitué en 2018 par le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds. La photo remplace désormais la peinture. PHILIPPE GROGNON/MBAC

Si des musées étasuniens revendent des œuvres pour faire face à la crise, le choix de l'aliénation des collections reste décrié en Europe. Où les cessions sont néanmoins courantes – et diverses!

L'ALIÉNATION, CE TABOU

SAMUEL SCHELLENBERG

Art ► Deux ans. C'est la fenêtre temporelle accordée l'an dernier aux musées étasuniens pour vendre des œuvres de leurs collections afin de soulager, plus ou moins directement, leurs déficits. Alors que les fermetures prolongées pour cause de pandémie ont mis la plupart de ces institutions dans une situation catastrophique, certaines structures – et pas des moindres – ont d'ores et déjà décidé de franchir le pas.

Intimement liée à la réalité muséale anglo-saxonne, la démarche serait impensable dans une bonne partie de l'Europe continentale. Ce qui ne signifie pas que l'aliénation des œuvres, comme on l'appelle, n'est pas une option vers laquelle se tournent parfois les musées, y compris en Suisse. Adjugé?

1 Le cas étasunien

Il y a eu cette toile de Jackson Pollock vendue aux enchères pour 13 millions de dollars par l'Everson Museum de Syracuse, en septembre. Mais aussi ces œuvres d'artistes comme Lucas Cranach l'Ancien, Gustave Courbet ou Jean-Baptiste Corot dont s'est défait le Brooklyn Museum le mois suivant, avec des coups de marteau successifs rapportant plus de 30 millions. Et bientôt, le Met, Metropolitan Museum of Art de New York, pourrait lui aussi se défaire de certaines pièces: des discussions entre conservateurs et maisons de vente aux enchères sont en cours. Non sans susciter d'intenses débats.

Si les musées étasuniens vendent, c'est parce qu'ils ont urgemment besoin d'argent. Contrairement à leurs équivalents européens, ils sont pour la plupart privés, dirigés par un *board of trustees* et financés grâce aux recettes et autres dons défiscalisés. «Il y a un sentiment paradoxal de fragilité face à ces musées, observe Lionel Bovier, directeur du Mamco, à Genève. Le renvoi de 30 à 50% du personnel de certaines institutions, ou des dizaines, voire des centaines de millions de dollars de découvert, laissent penser que ces musées sont des colosses aux pieds d'argile. Une crise et leur modèle économique devient dysfonctionnel.» Le Met, par exemple, a congédié l'an dernier quelque 160 employé·e·s et fait face à un trou budgétaire de 150 millions.

2 Danger d'addiction?

En avril dernier, l'AAMD, l'association des directeurs·trices de musées étasuniens, a annoncé un assouplissement des conditions de vente des œuvres, pour faire face aux fermetures de musées pour cause de Covid-19. Ainsi, jusqu'en 2022, les institutions peuvent remettre sur le marché des pièces non plus seulement pour en acheter de nouvelles, comme c'était le cas auparavant, mais aussi pour couvrir les dépenses liées à l'entretien direct des collections.

L'ICOM, Conseil international des musées, précise que face à l'aliénation d'œuvres, les institutions doivent se référer à leurs propres règlements et aux lois en vigueur. Elle donne une précision quant aux avantages financiers retirés de la cession d'objets, à employer uniquement «au bénéfice de la collection et, normalement, pour de nouvelles acquisitions». Un «normalement» dans lequel l'AAMD semble s'être engouffrée.

> **«L'aliénation sera comme le crack – un coup rapide, qui devient une dépendance»**
>
> **Thomas P. Campbell**

«Cela arrive que les *trustees* décident de la vente d'œuvres des collections, avec des garde-fous, comme l'impossibilité de transformer les ventes en salaires», explique Lionel Bovier. Même s'il est temporaire, le changement de paradigme est en tout cas «une très mauvaise nouvelle pour celles et ceux qui donnent des œuvres aux musées et n'ont donc plus la certitude de l'usage de leur don», estime le directeur du Mamco, musée qui a bénéficié de nombreux dons depuis son ouverture en 1994.

Toléré ou non, le processus en cours outre-Atlantique ne va pas de soi. Ainsi, alors qu'il souhaitait vendre des œuvres d'Andy Warhol, Clyfford Still et Brice Marden, le Baltimore Museum of Art a finalement fait machine arrière, vu le tollé provoqué (et malgré une estimation des ventes à plus de 60 millions de dollars). Aussi l'ancien directeur du Met, Thomas P. Campbell, s'est-il montré «déconcerté» par la possible aliénation d'œuvres pour couvrir les frais de fonctionnement. Désormais à la tête du Fine Arts Museum de San Franciso, il craint sur Instagram que cela devienne la norme, «surtout si des musées de premier plan comme le Met suivent le mouvement. L'aliénation sera comme le crack pour le toxicomane – un coup rapide, qui devient une dépendance.»

Toujours est-il que les ventes sont aussi l'occasion de rééquilibrer les collections, ont mis en avant plusieurs musées. Par exemple pour acquérir des œuvres d'artistes femmes ou afro-américain·e·s, sous-représentées dans tous les grands musées. L'été dernier, après la mort de George Floyd – et dans la foulée du mouvement Black Lives Matter –, le Met s'est d'ailleurs engagé à multiplier les acquisitions d'«artistes de couleur» ou d'œuvres issues des «histoires de l'art diverses». D'autres musées ont fait de même.

3 Anglo-Saxons versus latins

L'automne dernier à Londres, des membres de la Royal Academy of Arts ont fait la proposition suivante: celle de vendre le *Taddei Tondo* de leur collection, bas-relief de Michel-Ange estimé à une centaine de millions de livres, histoire de sauver 150 emplois menacés par la pandémie.

Volontairement polémique, le postulat a provoqué une levée de boucliers et ne se fera certainement pas – c'est devenu une affaire d'Etat. Mais l'exemple montre qu'il existe deux camps face à l'aliénation d'œuvres: celui des pays anglo-saxons, additionnés du Danemark ou des Pays-Bas, avec des musées essentiellement privés et une posture relativement •••

••• décomplexée face au principe d'aliénation; et les pays latins, comme la France, l'Italie ou l'Espagne, dans lesquels la vente ou cession d'œuvres issues des collections publiques est extrêmement rare – et où l'aliénation n'est pas retenue comme un outil acceptable de gestion des collections. Evidemment, ces structures souffrent elles aussi de la crise, mais la plupart du temps sans besoin de licencier, car l'Etat veille.

La réalité helvétique est plutôt latine. «Dans certains pays, la loi stipule que les collections publiques sont inaliénables, or ce n'est pas le cas de la Suisse, précise Lionel Bovier. Mais dans la pratique, on ne désinventorie quasiment jamais des œuvres uniques, parce que l'histoire pourrait nous donner tort.» Et si aliénation il y a, son gain ne devrait servir qu'aux seuls achats de nouvelles œuvres.

Preuve que le sujet est dans l'air du temps, l'Association des musées suisses (AMS) a édité en 2018 un fascicule destiné à ses membres et intitulé *Aliénation d'objets de collection. Recommandations et aides à la décision*. Il souligne en intro que le sujet a longtemps été tabou dans les musées suisses. «Alors que certains y voient une solution aux dépôts bondés, aux objets inutilisés et aux problèmes financiers, d'autres, plus critiques, considèrent ce procédé comme risqué, dépourvu d'éthique et de vision à long terme», est-il écrit.

Lorsqu'elle liste concrètement les arguments en faveur de la cession, l'AMS pointe les possibles doublons, les surreprésentations ou au contraire les objets par trop isolés, tout comme la restitution d'œuvres. Dans la colonne opposée, on rappelle qu'«une collection représente davantage que la somme de ses parties» et qu'il faut respecter son histoire. On pointe aussi le risque de nuisance à la réputation d'un musée – le Baltimore Museum of Art a beaucoup souffert de sa tentative finalement avortée de vente d'œuvres majeures.

Enfin, les musées ne devraient pas influencer le cours du marché, dit le fascicule. «En passant par un musée, les œuvres prennent en général de la valeur. Or ce n'est pas le rôle du musée d'alimenter le marché de l'art», estime Isabelle Raboud-Schüle, présidente de l'Association des musées suisses. D'autant plus lorsque ce marché penche vers la finance et cumule les zones d'opacité, comme on le sait bien en Suisse, ajoute celle qui est aussi directrice-conservatrice du Musée gruérien à Bulle. «Lorsque les musées ont des raisons fondées de se séparer d'une œuvre, ils doivent toujours se demander: où ira-t-elle?»

Reste qu'il y a une différence entre institutions publiques et privées, en Suisse aussi. Hélas, la Fondation Beyeler de Riehen, principal musée d'art du pays en termes de visites, a décliné notre invitation à répondre à nos questions sur le principe des reventes de pièces de sa prestigieuse collection.

4 Un tableau contre un autre, au MCBA

Invitée à évoquer d'éventuelles aliénations d'œuvres de la collection du Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne (MCBA), la conservatrice Catherine Lepdor cite deux exemples, «quand bien même ces pratiques ne sont plus d'actualité». Le premier concerne un échange de toiles de Félix Vallotton. Car pour acquérir *L'Eté* (1912) en 1924, avec ses corps nus en bordure d'eau, en vente à la galerie lausannoise Paul Vallotton, «le MCBA, qui n'en a pas les moyens, cède à Paul Vallotton – en paiement partiel – une autre œuvre du peintre, *Le Soir, Honfleur* (1909), entrée dans la collection du musée en 1911. Cette pièce sera ensuite revendue et elle se trouve aujourd'hui en collection privée.»

Autre exemple vaudois, celui de *Mars (Rochers de Naye)* (1904) d'Abraham Hermanjat, donné en 1944 dans la foulée du bombardement de Schaffhouse par l'aviation étasunienne – une erreur qui coûta la vie à une centaine de personnes et causa passablement de dégâts, dont l'incendie du Museum zu Allerheiligen. «Après un appel aux dons, plusieurs cantons, communes et particuliers offrent alors des œuvres ou de l'argent», explique Catherine Lepdor. La pièce donnée par l'Etat de Vaud, «aussi caractéristique de l'art que du paysage vaudois», selon le Département de l'instruction publique et des cultes de l'époque, est aujourd'hui encore conservée au Museum zu Allerheiligen.

5 Aliénation de toute sorte au MAH de Genève

Au bout du lac, la Ville de Genève a également participé à l'élan de solidarité pour Schaffhouse, en offrant deux peintures issues du Musée d'art et d'histoire (MAH): rien de moins qu'un autoportrait de Ferdinand Hodler et un paysage de Barthélémy Menn. C'est ce que raconte Brigitte Monti dans un passionnant article de *Genava* (n° 63, 2015), revue d'histoire de l'art et d'archéologie. La collaboratrice scientifique du MAH y relate plusieurs exemples d'aliénations liées à son musée, offrant un joli panorama des possibles. Ceci alors même que les centaines de milliers de pièces à l'inventaire de l'institution encyclopédique sont supposées inaliénables, au même titre que les autres œuvres ou objets appartenant au patrimoine administratif de la Ville de Genève.

«En passant par un musée, les œuvres prennent en général de la valeur. Or ce n'est pas le rôle du musée d'alimenter le marché de l'art»

Isabelle Raboud-Schüle

La collaboratrice évoque par exemple le cas de cette *Kermesse* attribuée au peintre flamand Pieter II Brueghel, offerte par le couple Torsten et Diana Kreuger au musée en 1963, mais considérée par certain·e·s comme une copie ancienne. Après le décès de son mari, Diana Kreuger propose au MAH d'échanger l'œuvre contre un *Saint-Jérôme dans un paysage* de Joachim Patinir. Une proposition acceptée… même s'il apparaît depuis que ce second tableau serait lui aussi une copie. Quant à la *Kermesse*, elle a réalisé un très bon score aux enchères. «Le passage au Musée d'art et d'histoire a probablement contribué à augmenter sa valeur marchande», écrit Brigitte Monti.

L'article évoque aussi un procès intenté au MAH pour récupérer deux fresques venant de l'abside d'une chapelle du Roussillon. Le musée les avait achetées en 1976 sur le marché de l'art suisse, non sans s'être renseigné auparavant sur un éventuel classement ou un intérêt national côté français. La réponse est doublement négative, mais les anciens propriétaires – dont certains n'étaient pas au courant de la vente – veulent récupérer les pièces. Ils perdent leur procès, mais la Ville de Genève décide de prêter les fresques à l'Etat français, avant un don définitif en 2003.

Brigitte Monti mentionne aussi le don, dans les années 1970, d'un tableau du Franco-Suisse Jules Girardet à la ville française de Cholet, dans l'ouest. L'œuvre représente *La Déroute de Cholet*, référence à une bataille de 1793 entre Républicains et Royalistes. Or si cette peinture n'a que peu d'intérêt pour Genève, elle est d'une grande importance pour Cholet, qui accepte la proposition de don et offre en échange deux œuvres, dont une sculpture en bois polychrome du XVI[e] siècle représentant sainte Catherine d'Alexandrie, bien connue des visiteurs du MAH.

Enfin, des exemples d'échanges, Brigitte Monti en mentionne plusieurs autres, cette fois proposés par des artistes. Notamment Alice Bailly, qui propose en 1920 de troquer sa *Bacchanale dans les rochers* contre la toile *Jeux d'été*, plus récente. Ou Ernest Biéler qui désire reprendre en 1907 *Les Deux Blanches* peintes à la tempera en 1898, représentation de deux femmes dans un pré, dont les couleurs se sont modifiées au fil des ans. L'artiste suggère un échange mais finira par rembourser l'achat en 1923.

6 Une restitution et sa trace à La Chaux-de-Fonds

Ces dernières vingt années, nombreux sont les musées à avoir restitué des œuvres spoliées, que ce soit du temps des colonies ou par les nazis. C'est aussi le cas du Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, qui a rendu en 2018 *La Vallée de la Stour*. Appartenant à une famille juive, la toile du peintre paysagiste anglais John Constable a été saisie en 1942 par le régime de Vichy, avant d'être vendue aux enchères et plus tard léguée à l'institution neuchâteloise.

Après le dépôt d'une demande de restitution de la part de la famille lésée, la procédure aura duré une dizaine d'années, pour aboutir au vote unanime du législatif de La Chaux-de-Fonds en faveur de la cession. Celle-ci s'est faite contre une indemnité symbolique, en signe de reconnaissance de la bonne foi du couple légataire et des autorités locales, qui ignoraient que l'œuvre avait été spoliée.

Juste avant de restituer le tableau – qui sera peu après revendu aux enchères –, David Lemaire, nouveau directeur de l'institution, a fait acheter pour les collections une œuvre de l'artiste français Philippe Gronon. «Il avait réalisé pendant une dizaine d'années une série d'œuvres photographiques montrant des versos de tableaux à l'échelle 1:1, explique le commissaire. Il est donc venu à La Chaux-de-Fonds et a photographié le dos du tableau de Constable.»

Or ce dos est bavard, puisqu'il garde notamment les étiquettes qui ont permis de retracer l'histoire mouvementée du tableau. «On y voit également la cicatrice de la restauration que le musée a effectuée durant la période où l'œuvre était confiée à ses soins. L'idée principale derrière cet achat était de dire: 'On ne garde pas le tableau, ni son image, mais on conserve l'histoire de son passage à La Chaux-de-Fonds.'»

Cette initiative a eu un bel écho puisque le Mémorial de la Shoah, à Paris, a emprunté l'année suivante l'œuvre de Philippe Gronon pour une exposition, précise David Lemaire. Aujourd'hui, la pièce – acquise conjointement par la Ville et les Amis du musée – est accrochée dans la salle même où se trouvait le Constable. ❙

Lire aussi nos récents articles consacrés à la problématique de la restitution d'œuvres pillées lors des colonies: *Le Courrier* du 19 février dernier, au sujet des statuettes du Bénin, ou celui du 4 septembre, autour du processus de décolonisation du MEG genevois.

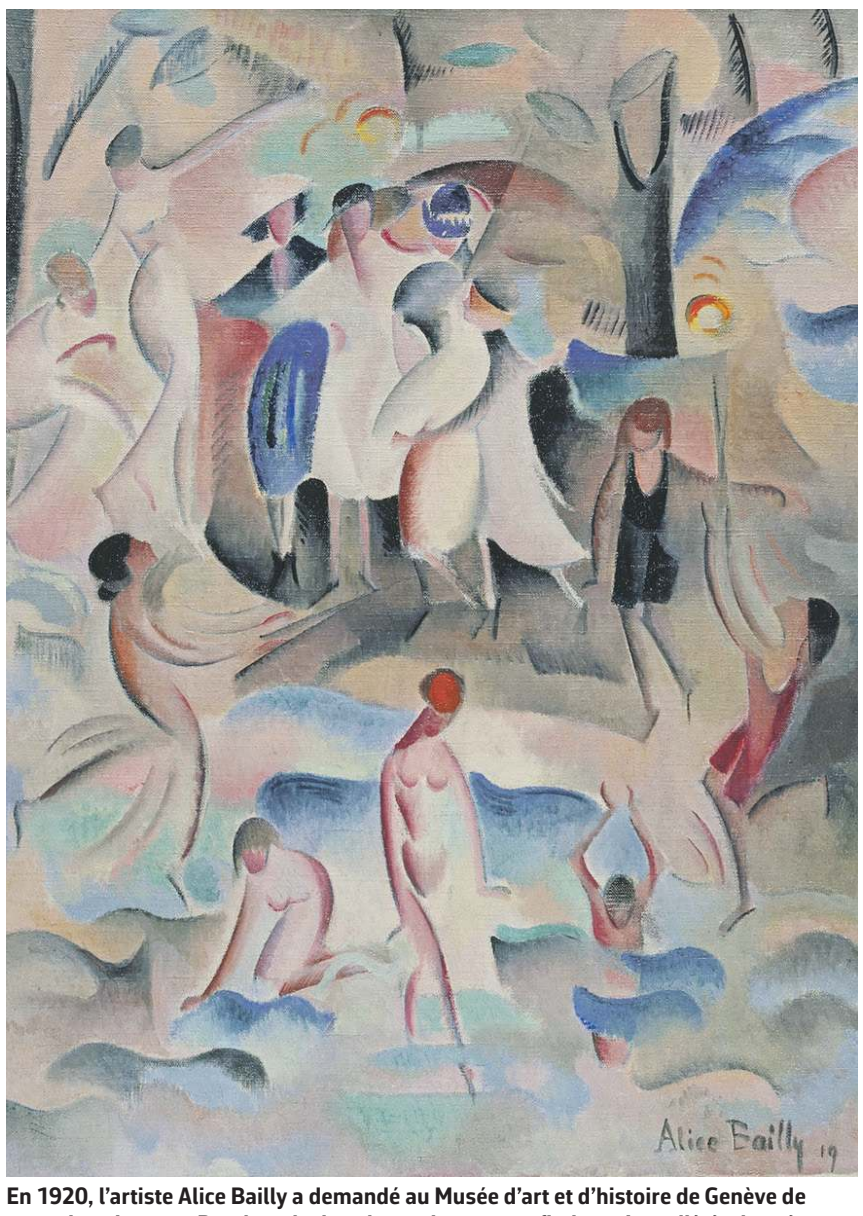

En 1920, l'artiste Alice Bailly a demandé au Musée d'art et d'histoire de Genève de pouvoir retirer une *Bacchanale dans les rochers* au profit de ce *Jeux d'été*, plus récent.
VILLE DE GENÈVE, MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE

Le «piège» des prêts à long terme

Genève ▸ A son arrivée à la direction du Mamco en 2016, Lionel Bovier a décidé de se défaire d'un certain nombre d'œuvres. Explications.

Vous avez rendu passablement de pièces, ces dernières années. De quoi s'agissait-il?
Lionel Bovier: C'étaient des dépôts à long terme d'œuvres appartenant à des collections de personnes physiques ou morales (fondations). En bonne entente avec les déposants, j'ai décidé de mettre un terme à de nombreux dépôts, à part s'il existait une intention claire de donner les œuvres au musée dans le futur. J'ai réengagé Françoise Ninghetto (*directrice adjointe du Mamco lorsque Christian Bernard était directeur, ndlr*) à sa retraite pour m'accompagner dans ce travail, puisqu'elle connaissait tant les œuvres que les déposants. Bon nombre de pièces ont été données au musée par ce biais, mais je n'ai pas le chiffre exact.

Pourquoi le Mamco avait-il sollicité ces dépôts?
A son ouverture, en 1994, le Mamco – à l'époque une fondation privée – n'avait pas le choix, puisqu'il possédait uniquement quelques dizaines d'œuvres. Il fallait donc qu'il trouve des déposants qui lui permettent d'avoir un ensemble à sa disposition. Mais si cela faisait sens à l'époque, ce n'est plus le cas aujourd'hui, alors que le musée dispose d'une véritable collection propre.

L'exposition «Inventaire», à voir dès la réouverture du musée mardi prochain, est justement un extrait de notre collection, des années 1960 à nos jours. Elle comprend d'ailleurs deux ou trois prêts à long terme, dont le maintien se justifie tant les pièces sont exceptionnelles et d'une grande valeur historique, par exemple deux œuvres de Dan Flavin, propriété d'une fondation privée suisse, que le musée ne pourrait pas acheter aujourd'hui.

Plus généralement, quels sont les avantages de ces dépôts à long terme?
Beaucoup de musées ont vu là une opportunité de disposer des œuvres sans les acheter. Mais, la plupart du temps, les dépôts à long terme sont aussi un «outil» pour générer des donations. Avec le désavantage que le musée porte longtemps toutes les responsabilités (*et paie les frais d'assurance et de dépôt, ndlr*) sans bénéficier des droits. De mon point de vue, c'est une relation asymétrique, qui peut poser problème. Nous en avons débattu dans le conseil de l'Association des musées d'art suisses. Il y a une grande disparité dans les manières de procéder, notamment sur la durée des prêts ou les conditions établies par contrat. Avec l'aide d'une juriste, nous sommes en train de rédiger un document-cadre qui clarifie les devoirs et droits, pour satisfaire tant les musées que les déposants.

Un dépôt en musée est-il une bonne affaire pour le déposant?
Il bénéficie de la valorisation des œuvres par le travail de l'institution. Ce n'est pas forcément l'intention première des privés, mais cela peut arriver. Et si les œuvres sont revendues après avoir gagné en valeur, cela peut provoquer un dégât d'image pour le musée. Il faut donc sélectionner avec soin les dépôts et les déposants…

Le Mamco a-t-il aussi rendu des dons?
Non, quelle que soit l'appréciation que je puisse avoir de ceux-ci, les dons et legs font partie de la collection et ne peuvent être rendus. Cela reviendrait à désinventorier des œuvres, une procédure extraordinaire.

Le Mamco accepte-t-il tous les dons?
Nous traitons les dons et legs comme des achats, en tâchant d'être objectif sur la qualité des pièces et leur pertinence vis-à-vis de corpus préexistants dans la collection. Accepter simplement un «cadeau» parce qu'il est gratuit est un mauvais calcul puisque le travail de conservation, l'entreposage et l'assurance ont un coût. D'ailleurs, on va probablement être amenés à refuser une proposition de legs, justement pour une question de coût – à moins de pouvoir choisir certaines pièces. Si on nous propose un don de 600 pièces, mais qu'il n'y en a que trois qui nous intéressent, on fera mieux d'acheter ces trois pièces, ce sera beaucoup moins cher à terme.

PROPOS RECUEILLIS PAR **SSG**

Mamco, 10 rue des Vieux-Grenadiers, Genève, mamco.ch L'exposition «Inventaires», qui ouvre mardi, est à voir jusqu'au 21 juin.

Eugène Ebodé écrit le roman d'une vie chahutée par l'histoire, celle de Mado, métisse abandonnée devenue l'amie de Chagall, Picasso, Miro ou Dalì. Interview

«C'EST LE CORPS SOCIAL QUI M'INTÉRESSE»

Madeleine Petrasch et Eugène Ebodé sous un tilleul qu'on retrouve dans le roman. CATHERINE LASKI

PROPOS RECUEILLIS PAR
ANNE PITTELOUD

Roman ▸ Mado a aujourd'hui plus de 80 ans. De père suédois et de mère camerounaise, elle vit à Perpignan et son histoire se confond avec celle du siècle. Séparations, déchirements, exils, deuils et trahisons ont marqué l'existence de celle qui a côtoyé Chagall et Picasso, Matisse et Dalì, parmi d'autres artistes immenses qui ont fréquenté Céret. Dans cette petite ville des Pyrénées orientales, Madeleine a œuvré aux côtés de son mari à l'ouverture du Musée d'art moderne, qui réunit les œuvres de grands artistes du XX[e] siècle ayant séjourné dans la ville et alentours. Un lieu qui va bientôt doubler son espace d'exposition, et où Mado reste impliquée.

Eugène Ebodé raconte le destin chahuté de «l'amie secrète des peintres» dans *Brûlant était le regard de Picasso*. L'écrivain – et collaborateur du *Courrier* – a été frappé par cette trajectoire qui croise la grande histoire. Mado a grandi à Edea, au Cameroun. Séparée très jeune de sa mère biologique, elle a aussi été éloignée de son père Gösta, retourné en Suède à la veille de la Seconde Guerre mondiale et bloqué dans ses frontières à l'éclatement du conflit. Mado est alors adoptée par le couple de Français auquel il l'avait confiée; tandis que Jacques s'engage aux côtés du général Leclerc, la fillette part avec Hélène pour le Sud de la France, où elle sera mise en pension. La jeune métisse est la cible des regards, dans ce pays froid où elle se retrouve seule. Sa rencontre très jeune avec son mari Marcel Petrasch – décédé l'été dernier – lui donnera une famille, et elle trouvera dans l'art une forme de renaissance.

Brûlant était le regard de Picasso s'inscrit dans la lignée de *Souveraine Magnifique* (2014), autour du génocide rwandais, ou du *Balcon de Dieu* (2019), qui épinglait les manquements français à Mayotte: Eugène Ebodé explore les points de friction entre destins individuel et collectif, se servant de la fiction pour amplifier le réel. Une démarche singulière pour parler de notre temps. Entretien.

Comment est née votre envie d'écrire la biographie romancée d'une femme devenue une amie?

Eugène Ebodé: La vie de Mado traverse les secousses du siècle, ces zones que j'appelle les «époques de fracture». A travers sa vie romancée, je prends la mesure de ces temps troubles qui ont «la couleur et l'odeur de la rouille». Si chaque personne a sa singularité, elle est aussi comptable du monde qui l'entoure, des humeurs et malheurs du temps. Mado peut ainsi endosser la tunique ensanglantée des tirailleurs sénégalais meurtris par la trahison du serment de Koufra.[1]

Le jeu entre le référentiel et le fictionnel a été important pour moi dès mes débuts. J'ai commencé à écrire en parlant de moi, de mes parents: une écriture autofictionnelle mais dont l'objectif a toujours été de croiser la petite et la grande histoire. Dans *La Transmission* (2002), il est question de ma relation à mon père mais aussi de décolonisation. Dans *La Rose dans le bus jaune,* autour de Rosa Parks, le *je* est une autofiction déléguée dans le personnage de Rosa.

A quoi sert la fiction? Se glisse-t-elle dans les blancs de la mémoire, les flous de l'histoire?

Oui. Elle vient aussi amplifier ce qui existe déjà, mettre la réalité en lumière de manière plus forte. Après avoir rappelé les faits et les occultations de l'histoire, j'ai voulu montrer l'incongruité de la situation vécue par Mado, sa mise à l'écart en France, les actes racistes subis, sa solitude, son déchirement – on lui a fait croire que sa mère biologique était morte. J'ai ainsi intensifié la scène (vécue) du 14 juillet. *La Marseillaise* retentit comme un coup de feu car Mado est exclue du cercle des danseurs, humiliée par l'hymne national. La jeune fille recule, retourne sous les palmiers qui bordent la place Arago de Perpignan – comme abritée par ses origines africaines. On a effacé le rôle des tirailleurs tout en conservant cet hymne terrible qui réclame «qu'un sang impur abreuve nos sillons»...

> «Ecrire fait exister autrement»
>
> **Eugène Ebodé**

Cette scène met en cohérence le récit, qui ne tourne pas simplement autour d'une individualité: celle-ci porte, sédimente, souligne ces anomalies – sociales, culturelles, civilisationnelles.

Cette dimension sociale et politique est très présente dans vos derniers livres.

Dans mes débuts autofictionnels, j'utilisais mon corps physique d'écrivain, mes yeux, mes sensations; maintenant, c'est le corps social qui m'intéresse. Ce corps impalpable que les sociétés croient définir comme une somme d'identités particulières. La civilisation française est arrivée à son point de rupture tant elle se préoccupe des identités nationales. Mais la question humaine revient toujours: qu'est-ce qu'on a à partager pour bâtir une société solidaire? La question me hante. Je suis passé d'un corps à la rencontre des autres à l'idée d'un corps social pris dans une machine à défenestration accélérée. C'est le vivant qui est évacué de l'histoire et cela commence toujours par les plus faibles, les plus vulnérables.

Le roman navigue entre passé et présent de façon très souple. Comment l'avez-vous construit?

J'ai articulé le récit autour de deux temporalités: celle de Gösta et celle de Mado. Entre les deux, l'histoire est soutenue par les tourbillons et les courants vertigineux d'un fleuve long de près de 1000 km, qui prend sa source au nord du Cameroun et dévale le pays comme une furieuse dorsale bicolore (Rivière rouge et blanche) avant de déverser ses flots dans l'Atlantique. Cette dorsale électrique est tempérée par les évocations et la déambulation dans la forêt de l'oncle Mattias Sylvander; il se réfugie dans la flore pour fuir la société et méditer près des grands arbres.

Comment Mado et les autres protagonistes ont-ils reçu le livre?

Je lui donnais des pages au fur et à mesure mais elle ne lisait pas tout, elle n'y croyait pas. Je lui ai envoyé le roman une fois publié et elle l'a vraiment lu à ce moment. «Merci, m'a-t-elle dit, tu m'as fait découvrir mon père.» Elle a été déçue quand je lui ai rappelé que c'était un travail d'imagination. Il y a aussi cette scène proche du réalisme magique où j'évoque la cérémonie vaudoue sur sa personne, au bord du fleuve. Quand sa famille l'a lue, ils étaient presque tétanisés. Ecrire fait exister autrement. Après sa déception, Mado continue de croire que je lui ai révélé son père.

Il est vrai que j'ai rencontré beaucoup de monde, interrogé ses frères en Suède, qui ont vécu avec Gösta. Son frère Bill est venu passer quelques jours chez elle et nous avons beaucoup parlé. Il est arrivé avec plus d'une centaine de photos numérisées et m'a notamment appris que leur père était peintre. Gösta connaissait l'amour de sa fille pour l'art mais ne le lui avait jamais dit! Mado a eu l'impression que j'ai agi comme un révélateur de son passé.

Quel rôle a joué l'art pour elle?

Il l'a sauvée. Le roman pointe les cassures, les tragédies, où l'art offre une forme de résurrection. Picasso lui-même est porté par l'art dans son exil républicain. Pendant ses années de pension, Mado dessinait déjà mais cachait ses productions. Elle comprend mieux à présent d'où lui vient cet élan. ı

[1] Le 2 mars 1941, après leur triomphe sur les Italiens en Libye, le général Leclerc et son armée de 350 hommes (dont une majorité de Tchadiens et de Camerounais) prêtèrent le «serment de Koufra»: «Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg.» Une promesse d'unité trahie lors du «blanchiment des troupes coloniales» juste avant la Libération, sous la pression des Américains qui voulaient une ségrégation identique à celle pratiquée dans les régiments de G.I.

Eugène Ebodé, *Brûlant était le regard de Picasso,* Ed. Gallimard, 2021, 246 pp.

Tragique résurrection

Roman ▸ Une statue de Zeus en or et en ivoire compta parmi les sept merveilles du monde. Elle avait été érigée à Olympie sur les instructions de Phidias. Le célèbre sculpteur grec, qui vécut voilà 2400 ans, est au cœur du *Retour de Phidias* de Julien Burgonde. Histoire et science-fiction, mythologie et espionnage s'imbriquent dans cette tragédie moderne marquée par le détournement à des fins lucratives d'un savoir-faire biotechnologique. Le tout se déroule au XXII[e] siècle au Royaume-Uni, en France, en Suisse, en Italie et en Grèce.

Au hasard d'une fouille à Olympie, où mourut Phidias, un sarcophage portant son nom est mis au jour. Dès lors les événements s'enchaînent. A Londres, en pleine négociation sur la restitution des marbres de Lord Elgin (les fameuses frises du Parthénon réclamées par les Grecs depuis des années), l'exhumation des restes de Phidias aiguise les appétits. Un projet prend forme: ressusciter le sculpteur grâce à son génome, en espérant que sa mémoire antique aura subsisté et qu'il saura créer des chefs-d'œuvre. Qui se vendraient fort cher. Le comité secret chapeautant l'opération va toutefois devoir réagir à la fuite de l'une de ses membres.

La traque qui s'ensuit et l'attitude d'un Phidias bien vivant aux réactions difficiles à prédire nourrissent une intrigue palpitante, à la fois chantier artistique, roman d'espionnage et cavale amoureuse. Digne des mythes et tragédies grecs, le destin punira la cupidité, l'*hybris* (démesure en grec ancien) des apprentis-sorciers qui croyaient posséder et exploiter Phidias.

MARC-OLIVIER PARLATANO

Julien Burgonde, *Le Retour de Phidias,* Plaisir de Lire, 2021, 737 pp.

Photo et texte, dialogue infini

Revue ▸ Le dernier numéro de la revue *Archipel* propose un stimulant dossier autour de la photolittérature. Vaste, le terme désigne les œuvres qui explorent le dialogue infini entre l'écriture littéraire et la photo – des premiers clichés argentiques au numérique. L'image capture et fige l'instant, appelle une mise en récit: la littérature s'y est confrontée de manière très diverse, des écrits théoriques de Barthes *(La Chambre claire)* aux textes autobiographiques d'Annie Ernaux.

Archipel rend compte de cette hétérogénéité dans un riche «Cahier» thématique qui réunit textes critiques et de fiction. Tandis que Marta Cartaion explore la notion de «trace», Dominique Kunz Westerhoff questionne le statut de l'archive dans les œuvres d'Eric Vuillard et de Jérôme Ferrari. Jan Baetens, lui, propose de revoir la notion à partir des récentes évolutions de chacun des deux termes. Le «Cahier» se clôt par deux récits: le romancier Arthur Brügger exhume d'anciennes diapositives d'un père récemment disparu, tandis que Noé Maggetti se frotte à la «cinélittérature» dans le sensible «Charlot au village».

La deuxième partie d'*Archipel* est le fruit d'une collaboration avec les participant·es de l'atelier d'écriture d'Anne-Lise Delacrétaz, à l'université de Lausanne. Chaque auteur·e est parti·e d'une photo pour écrire un texte retravaillé au cours de séances communes. Nulle trace des clichés, laissés hors champ. Leur pouvoir d'attraction n'en est que plus fort. Ces récits évoquent le deuil et l'absence (très beaux textes d'Ami Lou Parsons et Lucie Tardin), le voyage, la fuite, ou encore la relation qui se noue de part et d'autre de l'objectif. Inspirant. **APD**

«Photolittérature» in *Archipel* n°42, 2020, 169 pp.
www.revuearchipel.com

Instantanés de jeunesse

BD ► Florence Cestac et Guy Delisle racontent les émois de jeunesse dans un milieu étriqué ou un passage en usine.

Le genre autobiographique ne cesse d'escalader les stimulants reliefs de la BD. Initié par les défricheurs américains underground comme Chester Brown, Robert Crumb ou Seth, il est devenu incontournable au début du deuxième millénaire. Avec comme têtes de pont Marjane Satrapi *(Persepolis)*, Guy Delisle *(Shenzhen)*, Craig Thompson *(Blankets)*, ou encore plus près de chez nous Peeters avec *Pilules bleues*. Un nouveau sous-genre se taille aujourd'hui une place de choix: le récit autobiographique d'enfance et de jeunesse. En témoigne le succès supersonique glané par *L'Arabe du futur* lors de la dernière décennie. Deux maestros de la BD suivent les pas du virevoltant et cynique Riad Sattouf. Ils signent chacun un album à ne pas manquer.

Ouvreuse de la BD féminine franco-belge avec Claire Brétecher, Florence Cestac est une habituée poilante et déjantée de l'introspection. Elle invite en 2021 le lecteur dans le salon de sa puberté. La fondatrice des Editions Futuropolis raconte son adolescence, ses premiers émois dessinés et son quotidien au sein d'une famille petite-bourgeoise dans la France des Trente Glorieuses. A la manière d'un Riad Sattouf, elle s'autorise à solder publiquement ses comptes œdipiens: avec son géniteur en particulier et avec le patriarcat en général. Elle ne ménage pas un papa qui proclame haut et fort qu'il s'est marié pour une seule raison: se faire servir. Quand on lui demande si elle n'a pas forcé le trait, la dessinatrice répond dans la présentation de son album, *Un papa, une maman, une famille formidable (la mienne)*: «Pas du tout, mon père était perpétuellement cassant et humiliant. Sans une marque d'affection. Il ne m'a jamais rien appris.» En mode doux-amer, Florence Cestac dégoupille dans son style inimitable un récit intime bien moins innocent qu'il n'en a l'air.

Après avoir relaté avec un art renouvelé ses tribulations d'adulte – là où le vent et les amours le menaient –, le Canadien Guy Delisle a attendu ses 50 ans pour s'attaquer à sa jeunesse. «C'est mon fils qui m'a donné envie de faire cet album. Il a aujourd'hui le même âge que moi dans ma BD», explique Guy Delisle. L'auteur de *Chroniques de Jérusalem* et autres pépites autobiographiques raconte un segment particulier de ses tendres années: ses trois étés travaillés dans une usine de la ville de Québec. Il était alors adolescent et se destinait déjà au dessin.

Avec moult anecdotes et détails sortis sans crier gare de ses souvenirs, le prospère auteur décrit avec finesse le quotidien ouvrier, le travail de nuit, le fonctionnement d'une fabrique de pâte à papier et ses journées à dévorer les rayons BD de la bibliothèque municipale. Il questionne en filigrane le lointain rapport au père. Une tranche de vie d'un ordinaire extraordinaire. **SAMUEL JORDAN**/LIB

Florence Cestac, *Un papa, une maman, une famille formidable (la mienne)*, Ed. Dargaud, 60 pp.
Guy Delisle, *Chroniques de jeunesse*, Ed. Delcourt, 136 pp.

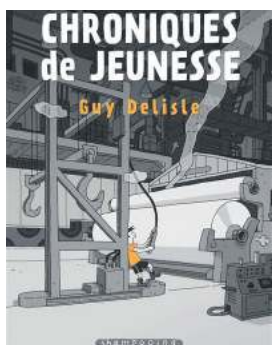

PARTENARIAT

Simon Reynolds consacre un livre imposant à un genre musical populaire dans les années 1970 et qui prolifère aujourd'hui encore

LE GLAM C'EST CHIC!

Lady Gaga (ici en 2018) est le dernier miracle glam en date. KEYSTONE

JEAN-PHILIPPE BERNARD

Musique ► Ce jour-là, il gèle à pierre fendre du côté de Washington. La situation n'a rien d'exceptionnel pour un 20 janvier. Elle n'est cependant pas idéale pour une cérémonie d'investiture. Dans la tribune réservée aux invités de marque, Bernie Sanders prend racine en exhibant une méga paire de moufles qui va faire fureur. Au-delà des restrictions liées à la pandémie, le sénateur du Vermont démontre que l'heure n'est pas aux tenues chic, mais aux tenues pratiques.

Puissance du simulacre

Tout le monde est d'accord, à l'exception notable de Lady Gaga. Complice de longue date de Joe Biden, elle fait son apparition en tirant un véritable feu d'artifice vestimentaire. Pour interpréter l'hymne étasunien en l'honneur du nouveau président, l'icône pop a choisi une fabuleuse robe bleue et rouge signée Schiaparelli.

A des milliers de kilomètres de là, Simon Reynolds doit frôler l'apoplexie en saluant un événement glam majeur. Le journaliste britannique vient en effet de publier en langue française *Le choc du glam*, une odyssée de 700 pages consacrée à un courant musical que l'on croyait enterré depuis le milieu des années 1970. Pour l'auteur de ce

> **«L'illusion et les masques plutôt que la vérité et la sincérité»**
>
> **Simon Reynolds**

récit fleuve sur «la puissance du simulacre» peuplé de «narcissiques pathologiques qui ont créé autour d'eux une bulle de non-réalité», Lady Gaga est le dernier miracle glam en date!

Qu'on se rassure: avant de parvenir à cette conclusion qui risque fort de défriser les adeptes farouches de la cause électrique, Reynolds passe en revue les figures incontournables du courant. Poseurs, frimeurs, les Marc Bolan, David Bowie, Alice Cooper, Gary Glitter, Elton John, Queen et consorts entendent célébrer «l'illusion et les masques plutôt que la vérité et la sincérité».

Dans ce registre, c'est Bowie qui ira le plus loin en créant Ziggy Stardust, rocker androgyne et décadent dont l'orchestre, The Spiders From Mars, fournit plus d'énergie en un titre qu'une centrale électrique en une semaine. Outrageusement maquillés, vêtus de costumes à paillettes, trônant sur d'improbables bottes à hauts talons, ses concurrents initient les adolescents aux plaisirs soniques dans une atmosphère décadente assumée. Aux premières heures des seventies, la recette musicale est simple: il s'agit de renouer avec les fondamentaux du rock'n'roll: riffs de guitares électriques et acoustiques entrecroisés, mélodies qui collent aux tympans et refrains fédérateurs. Tous les artistes qui refusent les digressions instrumentales du rock progressif (Genesis, Yes) s'y collent joyeusement.

En peignant leurs ongles sales, les prolos de Slade s'installent au sommet des hit-parades, inondant les ondes avec des tubes comme «Coz I Luv You», «Mama Weer All Crazee Now» ou «Cum On Feel the Noize». Ailleurs, des énergumènes comme The New York Dolls ou The Frenchies, combo parisien qui compte dans ses rangs Jean-Marie Poiré, futur réalisateur des *Visiteurs*, auront moins de réussite, sur un plan financier s'entend.

Plus délicats, le Roxy Music emmené par Brian Ferry et son complice Eno ou le duo américain Sparks vont offrir au glam rock une complexité harmonique surprenante, avant que le punk rock ne déboule pour vomir tout ce qui brille sur un accord unique. Selon les historiens, les derniers soldats de la vague glam auraient rendu les armes peu avant l'année 1977 et le sacre des Sex Pistols.

Aussi chez U2 et Muse

Ce n'est pas l'avis de Reynolds. Selon lui, le glam a traversé les décennies grâce à des artistes, dandys ivres de faste évoluant dans des univers où l'androgynie est de mise, tels que Steve Strange de Visage (le tube «Fade To Grey»), Prince ou encore Brett Anderson. Chanteur du groupe Suede, ce dernier eut du mal dans les années 1990 à se débarrasser de l'étiquette britpop, alors même qu'il enregistrait les derniers grands albums de rock glam du XXe siècle *(Suede, Dog Man Star, Coming Up)*.

De nos jours, au-delà de Lady Gaga dont la créativité et l'excentricité comblent Simon Reynolds, on trouve des traces de glam aussi bien dans le rock de stade (U2, Muse) indépendant (Franz Ferdinand, The Lemon Twigs), hard (The Darkness) et même dans l'univers de la pop coréenne (K-Pop), où un groupe de fille fit récemment fureur sous le nom de GLAM! Au-delà des genres, des styles, voilà un mouvement qui a de l'avenir à une époque où l'envie d'aller voir ailleurs n'a jamais été aussi forte. LA LIBERTÉ

Simon Reynolds, *Le choc du glam*, Ed. Audimat, 700 pp.

Trois figures du glam vintage

Marc Bolan. Né en 1947, Bolan est l'artiste qui, un jour de 1971, a permis au jeune Simon Reynolds de découvrir que le monde et le rock étaient glam. Après avoir formé Tyrannosaurus Rex, un duo folk acoustique, l'homme va s'imposer en fer de lance du mouvement en devenant le leader du groupe T. Rex. Jusqu'au milieu des seventies, il va susciter l'hystérie dans toute l'Angleterre en publiant des albums racés tels que *Electric Warrior* (1971), *The Slider* (1972), *Tanx* (1973) ou *Zinc Alloy and the Hidden Riders of Tomorrow* (1974). Las, il trouvera la mort au volant de sa voiture en 1977, au retour d'un concert du groupe punk The Damned. On peut entendre son tube «Cosmic Dancer» au début du film *Billy Elliott*.

David Bowie. Né lui aussi en 1947, David Robert Jones a toujours voulu être un artiste. Après de nombreuses galères, il va y

parvenir sous le nom de David Bowie, en inventant en 1972 Ziggy Stardust, le glam rocker ultime. Une créature fabuleuse et diabolique qui rencontrera un tel succès que David la mettra à mort avant qu'elle ne le dévore, au terme d'un concert qui laissera les fans en larmes. Par la suite, Bowie ne cessera de se réinventer. Soulman blanc un jour *(Young Americans)*, inventeur de l'ambient rock le lendemain *(Low)*, dieu du stade le surlendemain *(Let's Dance)*, il bouleversera le monde avec *Blackstar*, disque publié le 8 janvier 2016, deux jours avant sa mort.

Suzi Quatro. Née en 1950 du côté de Détroit, Suzi Quatro fut la première à s'ouvrir les doigts sur une guitare électrique pour prouver au monde que le glam était aussi une affaire de femmes. En quelques mois après avoir débarqué à Londres en 1971, la jeune rebelle américaine qui s'était fait les griffes au sein du combo hard féminin Cradle s'est imposée comme une cheffe de meute fort crédible. Sexuellement ambivalente, elle va signer des hymnes glam irrésistibles («48 Crash», «Can The Can») qui feront danser la jeunesse bien au-delà des frontières du Royaume-Uni. Après avoir montré la voie à des générations de rockeuses, Suzi continue à 70 ans de faire parler la poudre. Sur disque et sur scène. **JPB**/LIB

Volontairement optimiste, la Berlinale reporte sa partie publique à juin tout en basculant en ligne pour les professionnels. La programmation, elle, demeure fidèle à l'esprit des lieux

PLUS QUE JAMAIS D'ART ET D'ESSAI

MALIK BERKATI

Coproduit par la Suisse, *Taming the Garden*, de la Géorgienne Salomé Jashi, sera présenté dans la section Forum. MIRA FILM/CORSO FILM/SAKDOC FILM

Cinéma ▸ Le festival international du film de Berlin ouvre traditionnellement la saison des grands festivals internationaux de l'année. En 2020, il a été le premier et le dernier à s'être déroulé normalement. En ce début d'année où la pandémie du coronavirus et les mesures sanitaires qui en découlent empêchent la culture de circuler, la Berlinale inaugure une édition en deux mouvements, basée sur ses deux piliers: offrir une plateforme incontournable pour les professionnels du cinéma et être un rendez-vous unique pour le public qui y assiste chaque année en nombre (près de 500 000 spectateurs).

Ainsi, du 1er au 5 mars, le festival pour l'industrie du cinéma et la presse aura lieu en ligne avec un volet dédié au marché, endroit stratégique de rencontre entre les producteurs, les distributeurs et tous les professionnels de la branche. Le second volet concerne la sélection des films et des prix qui font la valeur d'un festival dans son écosystème. Le 5 mars, un jury international composé de trois réalisatrices et de trois réalisateurs ayant remporté un Ours d'or décernera les prix habituels de la compétition. En outre, des jurys internationaux décideront des récompenses pour les courts métrages et les sections Encounters (section compétitive dédiée aux nouvelles visions cinématographiques) et Generation (cinéma pour la jeunesse).

La remise des prix se déroulera quant à elle au seuil de l'été, avec tapis rouge et en présence des cinéastes, à l'occasion d'une édition publique baptisée «Summer Special». Pari plutôt osé au regard des pronostics sur l'évolution de la pandémie, elle se tiendra du 9 au 20 juin dans les cinémas berlinois et en plein air avec à l'affiche une grande partie de la sélection des films 2021.

Sélection réduite

Format hybride oblige, la sélection a été divisée par deux (166 films contre 330 à 400 d'ordinaire), mais la qualité et la diversité des œuvres restent constantes, à l'exception notable de l'absence de films étasuniens en compétition, une tradition ancrée depuis la création du festival par les Alliés en 1951.

Parmi les quinze films en lice pour les Ours, on retrouve le prolifique cinéaste sud-coréen Hong Sangsoo (Ours d'argent de la meilleure réalisation pour *The Woman Who Ran* en 2020). Côté français, la scénariste et réalisatrice Céline Sciamma (*Portrait de la jeune fille en feu*) présentera *Petite Maman,* tandis que l'acteur-réalisateur Xavier Beauvois (*Des hommes et des dieux*) sera en lice avec *Albatros*, film dans lequel Jérémie Renier tient le rôle principal. Mentionnons aussi l'actrice-réalisatrice allemande Maria Schrader (*Stefan Zweig, adieu l'Europe*, 2016; la mini-série *Unorthodox*), le Japonais Ryusuke Hamaguchi, les Iranien·nes Behtash Sanaeeha et Maryam Moghaddam.

Pas de long métrage suisse en compétition cette année, mais une bonne présence dans les autres section

Plusieurs anciens primés de la Berlinale seront aussi de la partie comme le Mexicain Alonso Ruizpalacios (Ours d'argent du meilleur scénario pour *Museo* en 2018), le Roumain Radu Jude (Ours d'argent du meilleur réalisateur en 2015 pour *Aferim!),* pour ne citer qu'eux.

Présence suisse variée

Le programme Berlinale Talents qui comprend des conférences, panels et ateliers est ouvert aux 205 talents sélectionnés mais aussi au public international, avec des invité·es tel·les que Céline Sciamma, Welket Bungué, Apichatpong Weerasethakul, Ava DuVernay, et de nombreux autres, à suivre sur la page dédiée à la section sur le site de la Berlinale.

Pas de long métrage suisse en compétition, mais une bonne présence dans les autres sections avec des œuvres fortes dans les thématiques comme dans les formes artistiques. Dans la prestigieuse section Berlinale Special, on prêtera attention au film du Bâlois Tim Fehlbaum, *Tides*: une œuvre post-apocalyptique questionnant les effets de l'exploitation de la nature et mettant en garde contre les conséquences potentiellement fatales pour l'humanité. Dans la section compétitive Encounters, *Azor* du Genevois Andreas Fontana se présente comme le récit glaçant de l'avidité financière de la Suisse, illustrée ici par un banquier genevois faisant affaire avec la junte argentine. Sans oublier le formidable *Das Mädchen und die Spinne* des jumeaux Bernois Ramon et Silvan Zürcher. Un film d'atmosphère qui se joue en permanence sur la frontière entre terre-à-terre et monde intérieur, pour mieux explorer les mécanismes de séparation et le sentiment de solitude.

Dans la section Forum, signalons le très beau documentaire en coproduction majoritaire, *Taming the Garden,* de la Géorgienne Salomé Jashi, qui suit pas à pas le déracinement d'un arbre centenaire des bords de la mer Noire vers une collection d'arbres achetés aux villageois par un homme fortuné pour son jardin privé. Et en compétition dans la section Generation, *La Mif,* de Fred Baillif, déjoue les pièges d'un sujet éculé dans le cinéma documentaire comme de fiction en offrant une vision kaléidoscopique d'un foyer d'accueil. Le cinéaste genevois ne se contente pas du regard posé sur les jeunes, mais porte également son attention sur les éducatrices et les éducateurs, eux aussi en butte aux conflits interpersonnels et aux problèmes intimes. ❙

www.berlinale.de

Survivances du fado

Film ▸ Avec *Silence - voix de Lisbonne,* la réalisatrice genevoise Céline Coste Carlisle cosigne un beau documentaire sur la résistance des fadistas dans une ville en proie à la gentrification.

Ivone Dias, 80 ans passés, continue de revenir dans le quartier où elle a grandi, l'Alfama, pour chanter le fado. DR

«Le quartier était comme une famille», se souvient la rayonnante chanteuse de fado Ivone Dias, 80 ans passés, en arpentant les ruelles de l'Alfama, historique quartier lisboète. «On avait les clés des uns des autres, pour relever le compteur d'électricité par exemple», confie-t-elle au bras de la cinéaste Céline Coste Carlisle. Dans son film *Silence - voix de Lisbonne,* coréalisé avec la journaliste hongroise Judit Kalmar et sélectionné dans plusieurs festivals, la Genevoise établie au Portugal depuis 1999 part à la rencontre de celles et ceux qui font vivre ce chant populaire, alors que l'identité culturelle de la ville est bouleversée par le tourisme et la spéculation immobilière. Certains quartiers se sont ainsi vidés d'un tiers de leur population en quatre ans, explique Carlo, qui aide les habitants à défendre leurs droits face à la hausse des loyers. Beaucoup n'ont plus d'autre choix que de déménager en banlieue, comme Ivone Dias, qui doit être conduite à Lisbonne lorsqu'elle veut chanter.

C'est sur ce fond de gentrification rampante, symbolisée par des immeubles aux murs ravalés où la vie a laissé place aux digicodes des plateformes de location, que se déploie la fresque chorale du film. Car même si Lisbonne a mal à son âme populaire, elle abrite encore des hommes et des femmes qui prennent la «saudade par la main» pour pleurer leur ville, «être pauvre avec fierté», dire les douleurs et les idylles perdues.

L'esprit du fado souffle par exemple à Tasca Beat, lieu social où s'organise la résistance culturelle, créé par Marta et Jean-Marc. Dans ce bar-appartement aux fenêtres ouvertes sur la rue de l'Alfama se réunissent habitants et habitués pour communier avec la voix complice de la tenancière, accompagnée par son compagnon à la contrebasse. Puis d'autres fadistas lui succèdent dans la lumière tamisée des abat-jours. La caméra passe d'un visage à l'autre; elle embrasse la petite foule compacte qui écoute et chante, reprenant en chœur la comptine de la vendeuse de citrons Rosinha ou l'air d'un quartier qui sent «le peuple, la solitude et le silence douloureux». Il en faut peu quand il y a le fado et Céline Coste Carlisle n'en fait pas trop. Une voix s'élève dans le soir, une chaise en bois grince et la magie opère.

Comme à l'Esquina de Alfama, taverne historique du centre. Là encore, guère de perspective, l'intimité du lieu oblige à des plans resserrés sur les corps expressifs des chanteurs en contrechamp des mines graves, parfois aux bords des larmes, des auditeurs. Et l'on comprend que le fado est plus qu'un chant: c'est une mode de vie qui se partage avec sa dramaturgie propre et ce même désir d'être ému dans le ressac libérateur d'une douce mélancolie. «Et dans ce tourment et cette souffrance, je sens que mon âme, au-dedans se calme, grâce aux vers que je chante.» Personnage emblématique du film, Ivone Dias, en robe de soirée, a revêtu le châle noir, comme avant elle la papesse Amalia Rodrigues.

Documentaire baigné par le chant, *Silence - voix de Lisbonne* est aussi le portrait d'une ville: des entrepôts de la rive sud du Tage où Marta et Jean-Marc amoncellent des objets aux venelles du centre que la caméra longe, captant au passage des terrasses, des fontaines, des intérieurs d'épiceries, en passant par le port et ses imposants paquebots, sans oublier les enfilades de murs lézardés qu'Ivone longe en bavardant avec les habitants du quartier. Et quand ce n'est pas à pied, c'est en bateau ou à bord du tuk-tuk de Joao, que Céline Coste Carlisle promène son regard. Entrepreneur le jour et fadista le soir, Joao incarne le délicat équilibre à trouver pour le fado et pour la ville: si le boom économique a donné du travail a beaucoup de chanteurs, il faut veiller à ce que cet art ne devienne pas seulement un objet de curiosité touristique. **MAXIME MAILLARD**

Présenté il y a peu au festival Norient, le film poursuit son parcours festivalier et devrait sortir à terme dans les salles suisses.

L'ART DES PETITS DÉCALAGES

CLARA DELORME La jeune artiste a démarré sa carrière sur les chapeaux de roue à Lausanne. Mais le Covid-19 lui a coupé l'herbe sous le pied. Prix Premio, *Malgrés* aurait dû être présenté à Sévelin.

Clara Delorme aurait dû présenter *Malgrés*, avec une faute, pièce sur les petits accidents de la vie. OLIVIER VOGELSANG

CÉCILE DALLA TORRE

Danse ► Lorsque nous arrivons au Théâtre Sévelin 36, à Lausanne, lundi dernier, Clara Delorme est occupée à faire une mise sous pli dans le hall, avec d'autres artistes émergent·e·s, dont Tran Tran, qui rentre de sa tournée luxembourgeoise où elle a pu jouer sa dernière pièce *Here and Now*.

Comme l'Espagne, le Luxembourg a maintenu ses théâtres ouverts grâce à des protocoles sanitaires renforcés, montrant que d'autres choix politiques étaient possibles. Mais en Suisse, la situation est différente, et d'autant plus aberrante que des lieux publics comme les théâtres et cinémas sont parmi ceux où le risque de contamination est le plus faible, a établi tout récemment une nouvelle étude allemande.

L'équipe de Sévelin avait gardé espoir d'une réouverture prochaine – les musées rouvriront le 1er mars – mais il n'y a donc aucune chance que Clara Delorme présente comme prévu au public, *Malgrés*, qui s'écrit avec une faute, lors du festival international Les Printemps de Sévelin. Au Flon, le petit théâtre fondé il y a plus de vingt-cinq ans par le chorégraphe Philippe Saire était pourtant fin prêt pour lancer ses 24e Printemps, fier cette année de présenter une affiche paritaire, voire majoritairement féminine. Il maintient les représentations des artistes locaux pour les professionnel·le·s afin que les créations puissent advenir et être ensuite diffusées. L'événement public est repoussé à l'automne et à ses Printemps 2022.

Carré blanc, carré vert

Mais Clara Delorme ne baisse pas les bras. «J'ai de la chance, je n'ai pas à me plaindre car ma compagnie figure parmi les compagnies émergentes les plus soutenues», reconnaît-elle. La jeune femme de 23 ans a fait une entrée remarquée dans le milieu professionnel de la danse helvétique avec son premier spectacle *L'albâtre*, promis à un beau parcours. «Un solo de quinze minutes d'un corps blanc pour un carré blanc», présenté pour la première fois aux Quarts d'Heure de Sévelin en 2019, tremplin pour jeunes artistes qui lui a donné sa chance et l'a soutenue.

Ensuite à l'affiche des Urbaines, festival pluridisciplinaire dédié à l'émergence, ce seule en scène a été sélectionné pour les 11e Journées de danse contemporaine suisse prévues à Bâle début février – reportées en 2022. Tout en étant programmé – mais non joué non plus – à L'Abri, à Genève, dans le cadre du festival Emergentia, et à Tanzinolten l'automne dernier.

Premier solo professionnel, *L'albâtre* a séduit. Il renvoie à la pierre de couleur blanche, qui symbolise la mort dans certaines cultures. Le blanc évoque autant la page blanche qu'«une barquette de supermarché au milieu de laquelle est déposée une tranche de viande» – d'où le lien avec l'antispécisme. «Ça m'intéressait de travailler sur le rapport entre vivant et inanimé, de jouer sur l'aspect de la chair de l'animal passé par l'abattoir.»

Que se passe-t-il quand on ne bouge plus et qu'on arrête de respirer? «Le silence fait qu'on entend davantage le moment de l'apnée lorsqu'on prend une inspiration plus forte.» Sa respiration crée une partition sonore, tandis qu'elle sculpte son mouvement dans l'immobilité, son corps nu reposant comme une sculpture de pierre dans un espace immaculé. Elle a choisi pour seul accessoire une paire de lunettes pas à sa vue, piochée au hasard dans les malles du théâtre – son petit côté décalé.

Sa deuxième pièce, *Malgrés*, autour de la notion d'échec, a décroché le Prix Premio d'encouragement pour les arts de la scène, doté de 25 000 francs. Cette plateforme du Pour-cent culturel Migros est une référence pour les jeunes artistes suisses de théâtre et de danse. La danseuse nous parlera finalement assez peu de ce duo avec le musicien Christian Garcia, qui n'a pas encore pu voir le jour vu les circonstances pandémiques. Mais elle a choisi de modifier son physique avec une paire d'oreilles décollées, à peine discernables pour celles et ceux qui la connaissent peu. «J'aime bien ces petits *twists* ou décalages dans mes pièces», dit celle qui n'aime pas se prendre au sérieux et qui est souvent passée pour «la meuf bizarre». Si elle a particulièrement travaillé un mouvement ventral dans *L'albâtre*, ce sont ses yeux qui vont bouger le plus dans *Malgrés*. «Il y a un parallèle entre *Malgrés* et *L'albâtre* dans l'esthétique. Je passe d'un carré froid et blanc à un carré moelleux et vert.»

Clara Delorme, intuitive et spontanée, se distingue par son originalité. Fille d'une ingénieure devenue logopédiste et d'un père pdg, elle n'a même pas 18 ans lorsqu'elle quitte le foyer familial en Ardèche. Elle s'installe en coloc et s'inscrit en fac de médecine – à Grenoble, sa fac de secteur – là où il y a de la place. Elle poursuivra par une autre «voie de garage» sportive, prenant la danse en option. Passée par une école de danse jazz à Montpellier, elle réussit les auditions pour l'Ecole du Marchepied à Lausanne et danse pour plusieurs compagnies romandes, dont Alias. A chaque fois, elle se fait remarquer par ses solos d'étude. Ce parcours fulgurant ne lui semble pourtant aujourd'hui que de la poudre aux yeux. «En réalité, je n'ai pas joué *L'albâtre* depuis les Urbaines. C'est un peu comme si tout cela ne m'était pas arrivé», avoue-t-elle, évoquant les conditions d'autoproduction de sa pièce et la nécessité de «structurer» sa compagnie – notamment engager une personne pour l'administration. D'autant plus que sa deuxième pièce s'est vite profilée.

La force du collectif

Clara Delorme se définit donc comme chorégraphe et interprète, sans oublier la troisième corde à son arc, celle de gestionnaire culturelle, qui lui plaît aussi, voire davantage que les deux premiers car il permet le travail collaboratif. «Les expériences du collectif m'ont plu, travailler seule ne me satisfait pas», glisse-t-elle. Elle a été engagée un an à la billetterie de Sévelin avant d'être recrutée pour un stage de six mois à la production et la médiation. Une étape jugée nécessaire par le théâtre pour se familiariser avec les métiers du spectacle et ses coulisses, avant de pouvoir créer sa propre pièce. «Mais j'ai aussi envie d'être danseuse plus que chorégraphe.» Elle passe autant d'auditions qu'elle peut, se disant «acharnée».
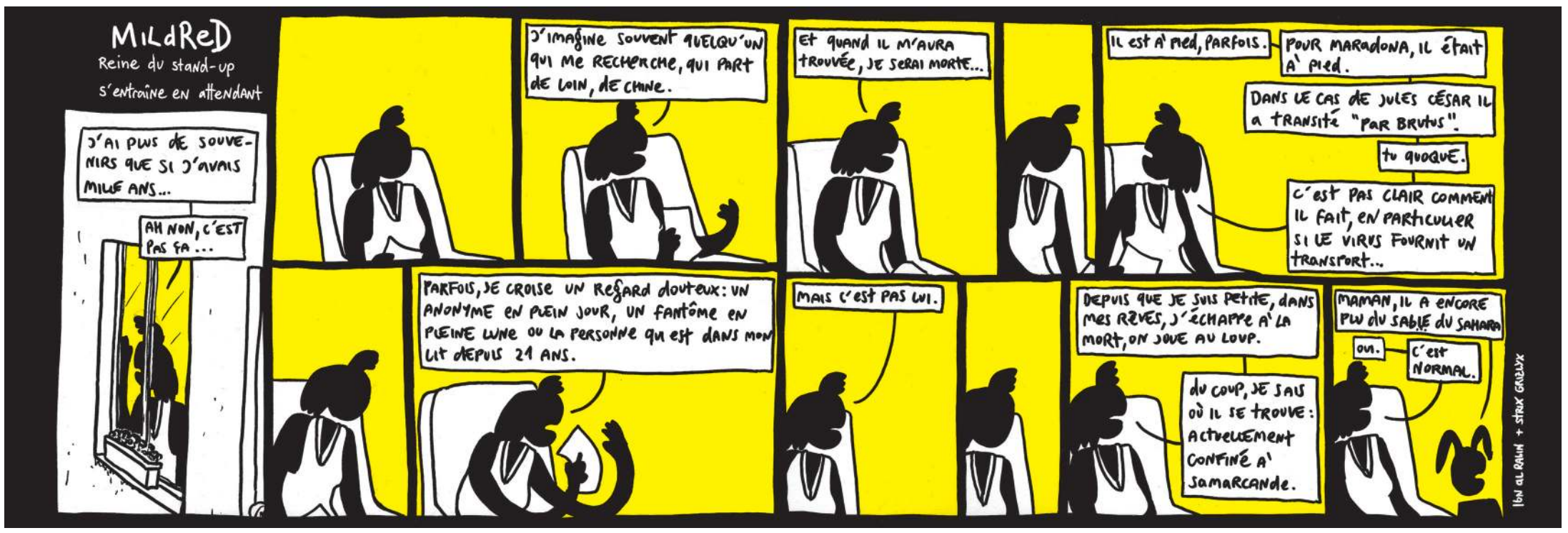
Si «tout va de travers» à cause de la crise sanitaire, Clara Delorme s'est beaucoup impliquée dans des collectifs constitués en réponse à la pandémie. Elle est membre des Compagnies vaudoises, nouvelle faîtière des arts de la scène qui fédère les arts vivants, une vraie force de proposition cantonale. Elle s'est aussi engagée dans le collectif Et maintenant, regroupant près de quatre-vingt artistes «pour créer des formes qui existent en dehors des théâtres, et jouer par exemple sur les balcons ou dans l'espace public». Elle a également créé un réseau d'échange et de troc, totalement gratuit, pour les artistes, les personnes intéressées par la culture, les personnes migrantes, grâce au soutien de l'Espace Saint-Martin. «L'idée est de voir comment tout peut s'articuler pour que le paysage soit moins autocentré et moins capitaliste.» Utopiste, Clara Delorme? I